

Un budget sans hausse de taxes

Un régime québécois d'assurance-maladie

● Québec réclame d'Ottawa l'équivalence fiscale et sa part (\$110 millions) de l'impôt dit de "progrès social"



Des ouvriers de Terre des hommes, s'affairent ici à remettre sur la bonne voie, la section du minirail que des vents de 70 milles à l'heure, accompagnés d'un froid de 15 degrés sous zéro avaient renversée l'hiver dernier. Dans quelques semaines, les visiteurs de l'exposition internationale de Montréal pourront à nouveau utiliser le minirail dans les îles, et voir le monde... à 20 pieds d'altitude. (Photo Terre des hommes, par Gordon Beck)

Le commandant suprême de l'OTAN

Toute réduction des effectifs est militairement injustifiable

OTTAWA (PC) — Le général Lyman Lemnitzer, des États-Unis, a déclaré, hier, qu'en aucune circonstance ne pouvait-on justifier, au point de vue militaire, une réduction des troupes en Europe à l'heure actuelle.

Il a souligné, au cours d'une conférence de presse, qu'il ne visait pas strictement le Canada, ce dernier ayant annoncé la réduction de ses effectifs en Europe à compter de l'an prochain.

Le général Lemnitzer, qui

effectuait sa dernière visite en qualité de commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe, a également soutenu que l'alliance a toujours besoin de bombardiers nucléaires en Europe.

Il répondait alors à une ques-

tion de savoir si les six escadrons canadiens postés en Allemagne de l'Ouest devraient continuer à être munies d'ogives nucléaires.

Agé de 69 ans, le général, qui prend sa retraite le 1er juillet, a déclaré avec un sourire qu'il connaissait tout de la visite d'adieu qu'avait effectuée en janvier 1963 son prédécesseur, le général Laurin Norstad.

Le général Norstad avait alors affirmé que le Canada s'était engagé à accepter des armes nucléaires et qu'il ne devait pas revenir sur cet engagement.

Cette déclaration avait suscité une crise politique au Canada. Un mois plus tard le gouvernement Diefenbaker tombait pour être remplacé par l'administration Pearson qui a accepté les armes nucléaires.

Le général Lemnitzer a déclaré que, du point de vue militaire, il ne voyait pas comment on pouvait justifier une réduction des effectifs en Europe, à l'heure actuelle.

Il a précisé que les partenaires de l'alliance avaient eu des consultations avec les autorités militaires du Canada depuis le 3 avril, date à laquelle le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a annoncé la réduction des forces canadiennes en Europe.

Si le Canada allait entreprendre des changements dans sa contribution militaire à l'alliance, il faudrait chercher à trouver une solution qui conviendrait à tous.

Le général Lemnitzer, qui porte sur son uniforme 13 rangées de rubans d'armes et de service, a soutenu que les forces communistes en Europe orientale constituent une puissance formidable qui s'accroît toujours.

L'invasion de la Tchécoslovaquie par le Pacte de Varsovie est un exemple on ne peut plus frappant de la capacité de ces forces.



En visite d'adieu au Canada, le général américain Lyman Lemnitzer, à droite, commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe, s'entretient avec le général Jean-V. Allard, chef des forces armées canadiennes. Le général Lemnitzer a déclaré, hier, que, pour le moment, il était impossible de justifier, du point de vue militaire, une réduction des troupes en Europe. Il a cependant ajouté que ses paroles ne visaient pas strictement le Canada qui a annoncé pour l'an prochain une réduction de ses effectifs en Europe. (Téléphoto CP)

dans ce numéro

■ Les syndiqués réclament une enquête à l'hôpital La Pietà de Hull. (Page 3)

■ Les frais de scolarité des étudiants québécois de McGill diminueront à l'automne. (Page 3)

■ En page 4, un éditorial de Paul Sauriol sur "Le partage fiscal proposé par la Chambre de Commerce".

■ L'UN du comté des Deux-Montagnes est favorable au choix de Sainte-Scholastique pour l'aéroport. (Page 7)

■ Au CEGEP Maisonneuve, le comité des "six" veut faire appel à un arbitre. (Page 10)

par Gilles Lesage

QUEBEC — Un budget dit d'austérité, qui ne comporte aucune hausse d'impôts; la promesse — assortie de certaines conditions à remplir par Ottawa — d'un régime québécois d'assurance-maladie pour juillet 1970; l'exemption de droits successoraux; l'annonce de plusieurs mesures d'aide aux municipalités — dont à Montréal, pour le prolongement du métro — ainsi peut-on résumer le discours sur le budget de M. Paul Dozois, hier soir.

Le ministre des finances a déclaré à l'Assemblée nationale que le budget de plus de \$3 milliards a été comprimé jusqu'à l'extrême limite et constitue un strict minimum devant permettre de fournir à la population les services essentiels qu'elle réclame.

Vers une élection générale

Venant après deux budgets qui avaient drainé des impôts supplémentaires d'environ \$300 millions, ce budget — le premier sous l'administration de M. Bertrand — n'est pas sans faire pressentir l'approche d'un scrutin général, en même temps qu'il sonne une nouvelle offensive de taille contre Ottawa.

En promettant un régime d'assurance-maladie, universel et public, pour juillet 1970, le Québec demande, en retour de l'équivalence fiscale, de pouvoir s'abstenir de participer au régime établi l'an dernier par Ottawa et auquel six provinces ont déjà adhéré.

De plus, M. Dozois réclame d'Ottawa \$165 millions, soit \$110 millions que les Québécois verseront à Ottawa en 1969 sous forme d'impôt dit de "progrès social", et \$55 millions pour les six premiers mois de 1970.

L'établissement et l'administration du régime québécois relèveront d'une régie autonome qui sera bientôt créée par l'Assemblée nationale, tandis que le ministre de la Santé sera chargé de négocier avec les médecins pour trouver une solution aux problèmes de leur participation et de leurs honoraires.

Le coût du régime est évalué à un minimum de \$285 millions, dont \$150 millions seraient à la charge du seul Québec, et finances de la façon suivante:

● Chaque contribuable dont le revenu est supérieur à \$4,000 s'il est marié, ou à \$2,000 s'il est célibataire, versera une contribution de 8/10 de un pour cent de son revenu net, et ce jusqu'à concurrence de \$125 au maximum;

● Les employeurs verseront une contribution de 8/10 de un pour cent des salaires payés.

Le total des contributions sera de \$150 millions, dont la moitié proviendra des employeurs, et l'autre moitié des particuliers.

En réclamant le revenu de l'impôt du "progrès social", puis l'équivalence fiscale, M. Dozois a dit: "Je redis à M. Benson et à ses collègues que cet argent appartient au Québec... Nous ne voyons pas comment le gouvernement fédéral pourrait refuser d'accéder à notre demande puisqu'Ottawa reconnaît le principe du retour pour 1973."

"Les autorités fédérales doivent avoir le sens de l'honnêteté et de la justice, et arriver à la conclusion d'accepter nos demandes."

M. Dozois a dit que le gouvernement avait rejeté l'idée d'instituer un régime partiel parce que ce dernier devrait être entièrement financé par le Québec et en viendrait vite à coûter presque aussi cher qu'un régime universel, sans que toute la population en bénéficie.

Exemption de droits successoraux

Le ministre des finances a d'autre part annoncé que la très grande majorité des successions seront désormais exemptes de l'impôt successoral québécois et qu'en ce qui concerne les autres, l'acquiescement des droits successoraux sera maintenant plus facile.

● Toute succession en ligne directe de 75,000 et moins sera exempte de tous droits successoraux;

● Aucun droit ne sera perçu sur la valeur capitalisée des rentes provenant des fonds de pension ou de régimes d'épargne-retraite approuvés, lorsqu'elles seront léguées à des héritiers en ligne directe;

● Dans le cas où les deux tiers d'une succession se composent d'immeubles et d'actions de compagnies, le paiement des droits successoraux pourra s'étendre sur une période de quatre ans.

Voir page 2 : Budget sans hausse de taxes

Pompidou et Defferre sont sur les rangs

PARIS (AFP) — Le jeu politique complexe que constitue en France le choix des futurs candidats à l'élection présidentielle s'orientait dès mardi soir vers une certaine clarification.

La journée a commencé par l'annonce attendue par tous de la candidature, dans le camp gaulliste, de M. Georges Pompidou, député du Cantal et ancien premier ministre.

Elle s'est poursuivie, en milieu d'après-midi, par la déclaration de M. Gaston Defferre, député-maire de Marseille (socialiste), annonçant devant le groupe parlementaire de la Fédération démocratique et socialiste (gauche non communiste) qu'il poserait sa candidature à la présidence de la république devant le parti socialiste SFIO de M. Guy Mollet. Le soir même, le comité directeur de la SFIO désignait M. Defferre à l'unanimité.



Georges Pompidou

Elle s'est achevée sur une hypothèse que de nombreux observateurs considèrent comme vraisemblable: celle d'un ralliement de l'ensemble du groupe des républicains indépendants et de son président, M. Valéry Giscard d'Estaing, à la candidature de M. Pompidou.

Du côté de la gauche communiste un certain embarras se fait jour. La candidature de M. Defferre paraît s'inscrire dans la ligne de la "grande fédération" groupant la gauche-communiste et le centre ou le centre-gauche, qu'il avait tenté sans succès avant les élections présidentielles de 1965. Outre qu'elle tend à opérer un reclassement des forces de gauche, elle ouvre un conflit au sein de la gauche. Les communistes, par la voix de M. Robert Ballanger, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale



Gaston Defferre

Voir page 2 : Pompidou

Air Canada

Pas de négociations possibles sans un avis d'une semaine

Même si les parties étaient d'accord pour reprendre les négociations dans la grève d'Air Canada, ces pourparlers ne pourraient avoir lieu avant la fin de la semaine, étant donné que les négociateurs syndicaux ont regagné leurs provinces respectives. C'est ce qu'a déclaré le chef des négociateurs de l'AIM, Mike Pitchford.

Pendant ce temps, aux Communes, le premier ministre Trudeau a nié une fois de plus que le gouvernement ait imposé

ou suggéré des directives, "guidelines", à Air Canada dans les négociations qui sont présentement dans une impasse (la grève en est à son dixième jour).

M. Trudeau répondait alors au chef de l'opposition, M. Robert Stanfield. Un député des Maritimes a demandé au gouvernement s'il était possible que les vols de BOAC fassent escale à Halifax, pour accommoder les voyageurs de l'est du Canada (suggestion qui sera prise en considération, a

promis le ministre d'Etat James Richardson).

Un porte-parole d'Air Canada, M. Eyre, a pour sa part souligné que la compagnie était prête à reprendre des "pourparlers constructifs" mais qu'il fallait sans doute un catalyseur pour faire se rencontrer de nouvelles parties. M. Eyre pense que le ministère du travail suggérera peut-être un reprise des négociations.

Voir page 2 : Air Canada

Mario Beaulieu lui succède

Yves Gabias remet sa démission

QUEBEC (PC) — Le lieutenant-gouverneur de la province, M. Hugues Lapointe, a assermenté hier M. Mario Beaulieu au poste de ministre des Institutions financières, compagnies et coopérations.

M. Beaulieu remplacera, dans ses nouvelles fonctions, M. Yves Gabias, dont la démission a été lue à l'Assemblée nationale moins d'une heure avant l'assermentation du nouveau ministre.

M. Gabias, qui siégeait depuis 1960 sous la bannière Union nationale, a décidé de quitter la vie politique pour des raisons de santé.

C'est le président de l'Assemblée nationale, M. Gérard Lebel, qui a communiqué la nouvelle aux membres du Parlement, hier après-midi, dès l'ouverture de la Chambre.

Elu pour la première fois en 1960, après le décès de l'ex-chef de l'Union nationale, M. Maurice Duplessis, M. Gabias fut réélu successivement aux élections générales de 1962 et de 1966.

En 1966, peu de temps après la formation du cabinet du premier ministre Daniel Johnson, M. Gabias fut nommé secrétaire



Yves Gabias

Voir page 2 : Yves Gabias

Les amendements à la loi sur l'habitation seront présentés aujourd'hui

Le total des prêts assurés sera porté de \$11 à \$15 milliards

OTTAWA (DNC) — Les projets d'amendements à la loi nationale de 1964 sur l'habitation seront présentés à la Chambre aujourd'hui en première lecture.

L'indication en était donnée hier au feuilleton des avis.

Le gouvernement remplit ainsi la promesse faite à la suite de la démission de M. Hellyer de présenter les modifications à la loi au cours de la semaine.

Le ministre des transports dont la démission prend effet aujourd'hui avait indiqué au cours de sa conférence de presse de la semaine dernière, qu'il était fort mécontent de la lenteur du gouvernement à procéder dans ce domaine.

M. Trudeau ayant annoncé vendredi l'essentiel de ces amendements, on s'était exprimé en certains milieux de

laisser entendre que le gouvernement avait pris à la hâte les décisions nécessaires pour "se couvrir" des accusations portées par le ministre des transports.

Or il semble que la plupart des décisions pertinentes aux amendements qui seront proposés aujourd'hui ont été prises dès le début d'avril.

Voici les principaux amendements d'ordre financier contenus au feuilleton des avis:

● Le projet permettra d'inclure dans les frais d'un plan de rénovation urbaine auquel la Société peut contribuer, les frais d'amélioration des terrains ou bâtiments dans la zone de rénovation urbaine ainsi que les frais de disposition des bâtiments ainsi achetés.

● Le projet portera de \$550 millions à \$600 millions la responsabilité maximale de la Société à l'égard des prêts garantis pour l'amélioration de maisons et des prêts garantis pour l'agrandissement de maisons.

● La loi étendra le pouvoir qu'a la Société de consentir des prêts en vue de l'amélioration d'un projet d'habitation pour étudiants et pour la transformation de bâtiments existants en un projet d'habitation pour étudiants.

● Le projet portera de \$10 à \$15 millions le montant maximum qui peut être payé à la Société à l'égard des recherches sur le logement et l'aménagement communautaire.

● Il portera de \$350 à \$550 les dépenses maximales prélevées sur le fonds du revenu consolidé pour les prêts consentis à la Société en diminuant de moitié le droit d'assurance sur certains types de prêts assurés et en prévoyant une assurance sans paiement d'un droit d'assurance, en certains autres cas.

● Comme l'a annoncé M. Trudeau vendredi dernier, la durée maximale de certains prêts sera prolongée de 35 à 40 ans, et on élargira "la nature des prêts consentis en vertu de la loi."

Pour les Franco-Ontariens

Le colloque de juin sera celui de la réunification

par Marc Morin, de la PC

TORONTO — La lutte d'un demi-siècle pour l'obtention d'écoles françaises a été gagnée en principe, par l'adoption des lois 140 et 141 de l'Assemblée législative ontarienne.

Les Canadiens français du sud de l'Ontario peuvent maintenant alléger leurs pressions du côté scolaire pour travailler à vivre pleinement et tirer parti de tous leurs moyens.

Leurs droits fondamentaux reconnus, ils tâcheront maintenant de vivre ensemble. C'est l'objectif qui inspire le thème de leur prochaine rencontre, le 6 juin prochain, à Toronto: les communications sociales.

Porté à propos, le Conseil des sociétés canadiennes-françaises du sud de l'Ontario, qui parraine la Rencontre 1969, a invité M. Eric Kierans, ministre fédéral des postes et titulaire du nouveau portefeuille des communications, à participer au rallye des "gens du Sud".

Le Conseil des sociétés canadiennes-françaises, que préside à titre intérimaire Me Jean-Jacques Blais, de Toronto, disparaîtra sous peu, du moins nominativement, pour faire place à un nouveau chapitre régional au sein du plan de restructuration adopté par l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO), au cours de son congrès des 19 et 20 mars dernier à Ottawa.

Les élections au conseil de la nouvelle "régionale 5"

de l'organisme panontarien — devenu l'Association canadienne-française de l'Ontario — auront lieu vers la mi-mai.

Comme ailleurs dans la province, les Franco-Ontariens du Sud se sont prévalus de la législation provinciale de juillet 1968 portant établissement d'écoles secondaires publiques de langue française. L'école secondaire Confédération, de Welland, a ouvert ses portes en septembre dernier.

A Toronto, après plusieurs mois de pourparlers parfois décevants avec le conseil scolaire du Grand Toronto, les parents francophones ont obtenu, le 22 avril, la promesse de l'établissement des septembre prochain, d'une école secondaire française distincte.

Les Franco-Ontariens ont acquis le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue, de la maternelle à l'université. Les problèmes qui restent, outre les modalités d'application de la loi et les négociations auprès des conseils scolaires, concernent essentiellement les Canadiens français eux-mêmes.

Leurs effectifs sont éparpillés en une multitude d'associations dont plusieurs sont spontanées, tant de génération que de disparition. Aux fins de la Rencontre du 7 juin, le Sud-Ontario consiste, en gros, en un territoire d'un rayon de 100 milles autour de Toronto, comprenant la péninsule du Niagara — Welland et St. Catharines, où vit une forte population francophone — les petites villes de Penet-

guishene et Midland, sur la baie Georgienne, Brantford à l'ouest et Belleville à l'est.

D'après le recensement de 1961, le territoire de la cinquième régionale de l'ACFO compterait quelque 62.000 personnes de langue maternelle française. D'autre part, pour Toronto seulement, certaines estimations récentes établissent le total entre 60.000 et 75.000. Le Sud-Ontario compte plus de 100 associations diverses, dont guère plus de 35 participeront à la Rencontre.

L'an dernier, la Rencontre s'était tenue à Toronto et avait attiré plus de 1.000 personnes. Cette année, le comité chargé d'organiser la réunion du 7 juin en attend quelque 1.500, dans un hôtel du centre de la capitale ontarienne.

La Rencontre est d'abord conçue comme réunion sociale pour donner aux Canadiens français du Sud l'occasion de se retrouver entre eux. Depuis quelques années, on a voulu lui ajouter un élément intellectuel et éducatif en y organisant un colloque, dont le sujet était, le 1er juin 1968, l'étude du projet de loi portant création des écoles secondaires de langue française — le bill devait être adopté un mois plus tard.

Cette année, l'organisation de la Rencontre entend rapprocher les gens, non seulement pour un jour, mais à long terme, en discutant au colloque des moyens d'améliorer les contacts permanents au niveau des associations et in-

dividus et de profiter des moyens de communications déjà existants.

En autant d'ateliers de travail, les participants discuteront des quatre sujets suivants: l'éducation et le rôle des comités consultatifs de langue française près les commissions scolaires publiques, tel que le prévoit la loi 141; la restructuration de l'ACFO et ses effets dans le Sud-Ontario; les moyens de communications écrites et parlées; les mouvements de jeunes franco-ontariens et leurs contacts entre eux et avec le reste de la francophonie.

D'autre part, M. Johnny Brassard, de Toronto, directeur du comité de la rencontre, prévoit que les groupes canadiens-français d'une quinzaine de villes du Sud présenteront près de 35 candidates au concours pour le choix de Mademoiselle Sud-Ontario.

La gagnante se verra offrir un voyage de deux semaines en France. Mademoiselle Sud-Ontario 1968, Rachel Portelance, de Welland, a été accueillie à Paris par des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères: Un banquet "de la fraternité" terminera la journée du 7 juin. M. Kierans y prendra la parole. La station radiophonique CIBC, du réseau de Radio-Canada, offrira un spectacle de cachet sud-ontarien en présentant deux interprètes et un chansonnier francophones de la région, soit Michel Alain, Monique Brunet et Edouard Labonté.

suites de la première page

AIR CANADA

Les négociateurs de l'AIM sont retournés à Winnipeg, Calgary et Toronto et ce ne serait pas avant la fin de semaine qu'ils seraient de nouveau disponibles, pense M. Pitchford.

Tard, dimanche soir, les négociations furent rompues à Ottawa entre Air Canada et l'AIM. Les 108 appareils de la compagnie sont immobilisés depuis le 20 avril et Air Canada a fait savoir que ses pertes sont de \$580.000 par jour depuis que 6.300 mécaniciens se sont mis en grève — plus de 5.000 employés syndiqués de la compagnie sont encore en congé forcé sans solde, ce qui équivaut à une mise à pied de tout le personnel, hormis les non-syndiqués.

Au nom de l'association internationale des machinistes, M. Mike Rygas a déclaré: "Nous accueillons avec satisfaction la déclaration selon laquelle Air Canada est libre de négocier... sans ingérence du gouvernement et sans restriction officielle ou officieuse quant aux normes de négociation".

Maintenant que le gouvernement a indiqué la voie, le syndicat espère que la compagnie "fera des propositions fondées sur le contexte économique de l'industrie".

M. Eyre réplique: "Comme toute compagnie canadienne responsable, nous devons nous rendre compte de l'effet que nos décisions auraient sur les tendances inflationnistes au Canada".

Devant le désir exprimé par les deux parties de reprendre les négociations, reste à savoir qui prendra l'initiative de convoquer ces négociateurs qui ne discutent plus, à toutes fins utiles, depuis le 27. En plus des pertes déclarées par Air Canada, il y a le manque à gagner de plus de 11.000 employés syndiqués, qui ne deviennent éligibles au secours de grève que lundi prochain.

YVES GABIAS

re de la province, puis en 1968, il fut nommé aux deux nouveaux ministères des Institutions financières, compagnies et Coopération et à l'Immigration.

Selon le premier ministre, M. Bertrand, ce serait sous les conseils de ses médecins que M. Gabias aurait décidé de se retirer de la scène politique.

Le premier ministre, M. Bertrand, et le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, ont transmis à l'égard de M. Gabias des vœux de profonde gratitude et de prompt rétablissement.

M. Bertrand a pour sa part précisé que la santé de M. Gabias était suffisamment bonne pour qu'il puisse vaquer à des occupations moins harassantes que la politique, ce qui porte certains à croire que M. Gabias pourrait être nommé juge.

Elu dans le comté de Dorion, au cours d'une élection complémentaire, le 3 mars 1969, M. Beaulieu fut assermenté ministre de l'Immigration le 28 mars dernier.

Avant d'être élu à l'Assemblée nationale, M. Beaulieu fut initié à la vie politique au sein de l'Union nationale, où il occupa depuis quelques années le poste de directeur général du parti.

Le premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, a annoncé que le présent secrétaire de la province, M. Rémi Paul, sera dorénavant le ministre chargé de la protection civile, en remplacement de M. Gabias.

BUDGET SANS HAUSSE DE TAXES

De plus, le gouvernement a chargé un groupe de travail d'étudier tout le problème des droits successoraux en vue d'une réforme.

Aide aux municipalités

Tel que l'avait promis l'Union nationale en 1966, le gouvernement aidera la ville de Montréal à prolonger son métro en direction de l'est, du nord et de l'ouest. Il prendra à sa charge le service de la dette des emprunts pour la construction des tunnels et des stations. Les modalités du projet d'aide seront bientôt soumises à Montréal.

Pour venir financièrement en aide aux municipalités, M. Dozois a de plus annoncé que:

● Une plus grande part de la taxe de vente sera cédée aux municipalités rurales.

● Les villes de 50.000 et plus recevront des subventions spéciales, dont près de \$4 millions à la ville de Montréal.

● Le gouvernement assumera 50 pour cent de l'intérêt et du remboursement du capital des emprunts contractés en vue de doter la région métropolitaine du Québec d'un système unifié de transport en commun.

Offensive contre Ottawa

S'il n'augmente pas les impôts, M. Dozois maintient toutefois la surtaxe de six pour cent imposée l'an dernier — pour laquelle il blâme Ottawa — et il laisse planer la menace d'une taxe spéciale advenant que le gouvernement central s'obstine à ne pas respecter une entente signée en 1961 et renouvelée en 1967.

Le ministre des finances a expliqué qu'Ottawa refuse de verser \$24.4 millions auxquels le Québec a droit en vertu d'une entente fédérale-provinciale sur les immobilisations pour la formation technique et professionnelle. En déposant le texte de l'accord violé, M. Dozois a dit que si Ottawa persiste dans son refus, il lui faudra emprunter ou imposer une taxe spéciale pour prélever l'équivalent de ce que le gouvernement fédéral doit.

En vertu de l'entente, a indiqué M. Dozois, le Québec devrait recevoir \$59 millions en 1969-70. Or, le ministre fédéral des finances, M. Benson, a limité le montant à \$34.6 millions. "Même du strict point de vue juridique, a commenté M. Dozois, le gouvernement fédéral n'a pas le droit de répudier unilatéralement ses engagements contractuels".

Le ministre des finances s'est élevé contre "un fédéralisme rigide, niveleur, intransigeant, qui n'admettrait plus qu'il puisse y avoir différentes façons d'être de vrais Canadiens". Il a préconisé plutôt un fédéralisme souple, flexible "qui sera assez souple pour harmoniser nos différences au lieu de les supprimer, assez souple pour s'adapter non seulement aux besoins du Québec, mais également et dans la même mesure aux besoins particuliers des autres provinces".

Contrôle des dépenses

Le discours du budget de M. Dozois met d'autre part l'accent sur l'efficacité administrative et le contrôle des dépenses de deniers publics. A cet égard, le gouvernement a confié à M. Richard Mineau la tâche de coordonner la multitude des travaux qui visent à resserrer les contrôles financiers et dont les recommandations seront mises en oeuvre au fur et à mesure qu'elles seront approuvées par le conseil des ministres.

■ On trouvera d'autres informations sur le discours du budget de M. Dozois en pages 8 et 9.

POMPIDOU

ont dit "non" à l'opération Defferre. Le PSU ne paraît pas, non plus, pouvoir être d'accord.

La Convention des institutions républicaines de M. François Mitterrand, l'ancien candidat unique de la gauche aux élections présidentielles de 1965, ne peut pas non plus se rallier à la candidature de M. Defferre. Une candidature Defferre, estiment les observateurs, écarterait une candidature Mitterrand. M. Guy Mollet (SFIO) a annoncé hier soir que son parti ne participerait pas à la rencontre envisagée par la Convention des institutions républicaines et qui devait réunir les partis et les organisations de la gauche pour discuter des bases d'une candidature commune de la gauche à l'élection présidentielle. La SFIO paraît s'opposer au programme commun réclamé par les communistes et à la candidature unique défendue par les communistes et M. Mitterrand, en tournant officiellement le dos à M. Mitterrand, elle tourne aussi le dos au parti communiste de M. Waldeck Rochet.

Cet embarras des communistes se manifeste également dans le domaine syndical. La décision de la Confédération générale du travail (de tendance communiste) d'annuler le défilé des travailleurs le 1er mai à Paris, est motivée, dit-elle, par le désir de "déjouer une vaste provocation" des éléments gauchistes de mai 1968 "au service des pires ennemis des travailleurs".

Au centre, estiment les observateurs, il paraît possible que la candidature de M. Defferre écarte celle du candidat centriste qui pourrait être M. Alain Poirer, président du Sénat assurant l'intérim de la Présidence de la République.

Quant au ralliement éventuel des Giscardiens à M. Pompidou, il paraît vraisemblable

depuis que l'ancien premier ministre est venu s'adresser, hier après-midi, aux membres du groupe réunis en présence de M. Giscard d'Estaing en personne.

Hier matin les Républicains indépendants tenaient une première réunion dans une atmosphère tendue. Les députés de ce groupe qui avaient voté "oui" au référendum et qui sont disposés à se rallier à la candidature de M. Pompidou s'étonnaient que M. Giscard d'Estaing ait fait lundi une déclaration qui paraissait la condamner.

La présence de M. Giscard d'Estaing, hier après-midi, (elle n'était pas prévue) à la réunion du groupe devant le quel a "comparu" M. Pompidou, paraissait déjà un signe annonciateur de son évolution. Après avoir entendu l'ancien premier ministre, le groupe des Républicains indépendants a accepté d'envoyer aujourd'hui une délégation chez M. Pompidou. Si cette rencontre, qui n'exclut pas d'autres contacts personnels, est positive, le groupe pourrait cet après-midi se prononcer en faveur de la candidature de l'ancien premier ministre.

Les motifs qui ont pu conduire M. Giscard d'Estaing à modifier sa position depuis lundi sont au nombre de trois: — d'une part, l'exposé de M. Pompidou a pu le convaincre de sa volonté de donner un style plus libéral à la politique du pays; — d'autre part, M. Giscard d'Estaing qui s'était à nouveau séparé de la majorité dans l'affaire de l'élection présidentielle risquait de perdre toute autorité sur celui-ci, et de provoquer une scission au sein de son propre parti; — enfin, il semble qu'une candidature de M. Antoine Pinay ait perdu hier sa crédibilité devant celle, éventuelle, de M. Alain Poirer et surtout devant celle de M. Gaston Defferre qui peut exercer sur le centre une assez forte séduction.

M. Georges Pompidou qui vient d'annoncer officiellement sa candidature a été pendant plus de six ans (15 avril 1962-17 juillet 1968) le premier ministre du général de Gaulle. Il est âgé de 57 ans.

Conformément à la constitution, il avait remis sa démission après les élections législatives de juin 1968 au général de Gaulle qui, à la surprise générale, l'accepta. Dans une lettre de remerciements, le chef de l'Etat avait demandé à son premier ministre démissionnaire "de se tenir prêt à tout mandat qui lui serait confié par la nation".

M. Gaston Defferre, qui vient d'obtenir l'investiture du parti socialiste SFIO comme candidat à la prochaine élection présidentielle, est maire de Marseille depuis 1953.

Avocat de formation, son entrée dans la vie politique date de la résistance à laquelle il a appartenu comme chef d'un réseau, ainsi que comme membre du comité exécutif du parti socialiste clandestin. A ce titre, il a effectué plusieurs voyages à Londres et à Alger pour y rencontrer le général de Gaulle.

L'ENJEU

Suite de la page 4

Une bonne partie des professeurs ne se sont pas présentés au collège. Une minorité d'étudiants a franchi les piquets de grève. La police est à l'intérieur et à l'extérieur du collège, on contrôle étroitement les entrées et sorties.

De plus, on a demandé aux étudiants à qui on a confisqué les cartes d'identité, à la fin de l'occupation, de signer des engagements et d'expliquer leur conduite. Le délai pour ce faire expirait le samedi 26 avril, et les étudiants qui ne s'en sont pas prévalus sont expulsés du collège.

9 — Les négociations locales. Conformément aux rencontres avec des représentants du Ministère de l'Éducation, les négociations ont repris localement, vendredi le 25 avril, entre le comité exécutif du collège et la délégation élue par l'assemblée générale du 17 avril. Alors qu'au cours de la rencontre, le Président du Conseil d'administration, Me Poirer a refusé à la délégation de revenir sur les mécanismes de consultation qui ont joué dans la procédure des non-réengagements, le comité exécutif remis le 27 avril déclare qu'en raison du fait qu'aucun élément nouveau n'a pu être porté à l'attention du

Pierre Vadboncoeur

Il y a des signes d'une décadence du syndicalisme

par Clément Trudel

Comme les Allemands de l'Est votant avec leurs pieds en se réfugiant à l'Ouest, les jeunes ont contesté à leur façon la deuxième partie du colloque organisé par la CSN, au Plateau, hier soir. Devant l'absence de véritables discussions et la pléthore d'interventions magistrales, les jeunes ont peu à peu déserté l'auditorium, laissant surtout aux prises entre eux les commentateurs attitrés et les mordus du syndicalisme dans la fonction publique.

L'amorce de la discussion valait bien la peine qu'on s'y attardât — un texte de Pierre Vadboncoeur sur "le syndi-

calisme à un carrefour" contesté par les mouvements sociaux et par une partie de ses adhérents.

Quels seraient les signes de cette "certaine décadence du syndicalisme" en Amérique du Nord, selon Vadboncoeur? Absentéisme des syndiqués aux réunions, routine des dirigeants, manque de solidarité ouvrière, baisse du bénévolat, le désir de "faire carrière" comme syndicaliste, assemblées "nerveuses" ou le tumulte est fréquent, sentiment que ni la grève ni la convention n'ont permis d'atteindre les véritables objectifs, paradoxe entre la liberté acquise au travailleur et les limites connues du syndicalisme, etc. "Il est sûr qu'il faut que le système soit renversé, qu'il n'est pas bon, il est antidémocratique".

Vadboncoeur affirme que le syndicalisme, tel que vécu ces derniers temps, a émus la conscience politique des travailleurs, qu'il faut lui redonner un "rôle capital dans la remise en marche de la démocratie". La tentative du "deuxième front" vaut d'être mentionnée.

Le thème qui fut quelque peu oublié était: "le bien commun est-il menacé par les grèves dans la fonction publique?" M. Léo Roback de l'université de Montréal, note que les textes de loi élargissent le droit de grève au Québec mais qu'il y a "rétrécissement de l'exercice de ce droit de grève". Il se demande si le syndicalisme dans la fonction publique ne souffre pas de méthodes qui étaient surtout faites pour le syndicalisme dans le secteur privé.

Pour Jean-Paul Breuleux, président du SFPQ — lui-même ancien ouvrier de la voirie — la force des fonctionnaires est uniquement, essentiellement politique et doit tendre à libérer le système des ingérences politiques, sorte d'hydre renaissante des qu'on lui ampute une tête.

Un peu tard, une militante lance la question d'un parti de masse Mme Hélène David, sociologue du travail, répond que la solidarité devrait d'abord commencer au syndicat

comité exécutif, celui-ci considère toujours inopportune la révision des dossiers des onze professeurs. Cette réponse, reçue par les étudiants comme une négation grave de tout dialogue, a laissé le conflit entier.

A la fin de ce film des événements, on peut distinguer trois groupes au Collège de Maisonneuve: a) Un premier groupe composé de cinq ou six administrateurs qui prennent tous les moyens en leur pouvoir pour amener les professeurs et les étudiants à obéir sans condition (suspensions, contrôles très sévères, déclarations tendant à camoufler la situation réelle au collège et visant à faire croire que tout est normal, pressions directes sur certains professeurs et étudiants); b) Une majorité d'étudiants et une forte minorité de professeurs qui prennent divers moyens pour que l'on n'entente pas le problème et qui espèrent amener une action du conseil d'administration ou du ministère; c) Une forte minorité d'étudiants et une faible majorité de professeurs qui croient qu'il n'y a rien à faire, ou qui craignent les sanctions, ou qui, plus responsables que certains administrateurs, pensent qu'il est plus important de terminer l'année à la date prévue par le calendrier.

(Dernier: Deux conceptions de l'éducation s'affrontent)

Après la démission de Hellyer

Aucun remaniement sérieux avant l'été

OTTAWA (par P.O.N.) — La démission du ministre des transports M. Paul Hellyer prend effet aujourd'hui.

Certains avaient prédit qu'à court terme elle causerait de grandes difficultés au premier ministre. Six jours après la démission, rien de cela ne s'est encore produit. Après un moment de surprise et les explications fournies par le premier ministre sur la politique du logement et la politique constitutionnelle, le caucus du parti est en voie, dit-on, de se rallier au point de vue du premier ministre et rien n'indique que pour l'aile parlementaire la blessure causée par le départ du ministre soit très profonde.

On avait d'autre part prédit qu'à long terme, le ministre des transports pourrait sortir plus fort d'un débat qui lui menerait vigoureusement à l'intérieur du parti contre certaines politiques du gouvernement Trudeau.

Cela ne paraît pas non plus devoir se réaliser, d'une part parce que le ministre n'a peut-être pas tous les atouts qu'il faudrait pour y arriver et d'autre part, parce que certains chroniqueurs, qui ont eu l'occasion de causer avec lui récemment, rapportent que contrairement à ce que voulaient laisser croire certains de ses associés, le ministre n'aurait pas du tout l'intention d'entreprendre maintenant une opération qui viserait ultimement à déloger le premier ministre.

On voit donc assez mal pour l'instant comment la démission de M. Hellyer pourrait se transformer en cette sorte de drame politique que certains laissent entrevoir. Rien d'ailleurs ne serait plus contraire à la vérité que de laisser entendre que la démission de M. Hellyer est le sujet de conversation numéro 1 à Ottawa aujourd'hui.

Les difficultés immédiates du premier ministre sont donc très mineures:

● Il doit d'abord se trouver un compagnon de banquette à la Chambre des communes et comme cette place va d'habitude au numéro 2 du gouvernement, c'est vraisemblablement le ministre des affaires extérieures M. Mitchell Sharp qui occupera cette place. C'est un événement auquel on ne saurait attacher une grande signification.

● M. Trudeau doit en outre confier le ministère des transports à un homme politique qui en assumera la pleine responsabilité devant les Communes. On se perd en conjectures sur ce que le premier ministre choisira de faire à cet égard et s'il aura besoin pour y arriver de faire accéder un député de Toronto au cabinet. Si cela devait se produire, les noms qui sont le plus souvent mentionnés sont ceux de M. Phil Givens qui se mord les pouces dans le rôle peu éclatant de back bencher et de M. Richard Stanbury, un jeune député qui a par surcroît l'avantage d'avoir été près de M. Trudeau, durant la campagne pour le leadership.

Si par ailleurs il n'entre pas de sang neuf au cabinet, un petit remaniement pourrait impliquer l'actuel président du conseil privé M. Donald Macdonald, l'actuel ministre de la main-d'œuvre et de l'immigration M. Allan MacEachen ainsi que le ministre sans portefeuille chargé des transports M. James Richardson.

Il semble qu'on doive exclure pour l'instant un remaniement majeur du cabinet qui aurait plutôt lieu au cours de l'été, vraisemblablement peu de temps après l'ajournement des travaux de la Chambre, de façon à permettre aux ministres de se familiariser avec leurs nouvelles responsabilités bien avant d'avoir à se présenter en Chambre à l'automne.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRO, C.A.
2345 est, Belonger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
928 est, boul. St-Joseph
526-1661

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN VIAU, C.A.
H. LUCIEN ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADICIN, C.A.
ARNAUD H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAS, C.A.
GERARD FORGET, C.A.
CLAUDE DUNTAIL, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

Mallette, Normandin & Cie

René de Cotret & Cie

Comptables agréés

Jean Giguère, C.A.
Louis P. Martin, C.A.
Pierre J. Seguin, C.A.
André St-Amand, C.A.
Bernard Proulx, C.A.
Pierre D. Beaudet, C.A.
Jacques Lefebvre, C.A.
Léonard Beaudet, C.A.
Guy Lefebvre, C.A.
Jean L. Gauthier, C.A.
Yvon Normandin, C.A.
Michel Martel, C.A.
Paul L. Mallette, C.A.
Gilles R. Normandin, C.A.
Paul René de Cotret, C.A.
Bernard Dupuis, C.A.
Gilles Chiquette, C.A.
Jean-L. Lecroix, C.A.
André Fournier, C.A.
Robert Béliveau, C.A.
Paul André Levesque, C.A.
Gaston Robitaille, C.A.
Jacques René de Cotret, C.A.
Robert R. Massard, C.A.
André Roussel, C.A.
Gérard L. Préfontaine, C.A.
Vincent A. Potvin, C.A.
André Massé, C.A.
Camille Brossard, C.A.
René Clément, C.A.

1440 o., Ste-Catherine, Montréal - 866-2891

Ottawa - Hawkesbury - Québec - Drummondville - Nicolet

Trois-Rivières - St-Jérôme - Gatineau - Chicoutimi

THORNE, GUNN & CIE

Incorporant

AIMÉ GALARNEAU & CIE

Comptables agréés

R.J.B. Donovan, C.A.
D.P. Atkins, C.A.
D.M. Long, C.A.
H.J. Gauthier, C.A.
P. Guiverson, C.A.
L.L. Graves, C.A.
R.A. Rota, C.A.
P. Cloutier, C.A.
R.B. Javon, C.A.
J.F. Lewis, C.A.
J.D. Hogg, C.A.
G.R. McPherson, C.A.
W.G. Hogg, C.A.
J.A. Wright, C.A.
D.W. Smith, C.A.
M.B. Turcotte, C.A.
B.M. Courville, C.A.
R. Boudreau, C.A.
C.A. Pessant, C.A.
A. Galarneau, C.A.
J.M. Broome, C.A.
E.C. Vioré, C.A.
K.S. Vioré, C.A.
B.T. Dear, C.A.
R.M. White, C.A.
L.P. Cloutier, C.A.

800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

Samson, Bélair, Côté, Lacroix

et Associés

Comptables Agréés.

Maître Samson, C.A.
Jean Lacroix, C.A.
Gérard Huet, C.A.
Clément Proulx, C.A.
Vincent Forget, C.A.
Pierre Barry, C.A.
André Côté, C.A.
Gilles Lacroix, C.A.
René Auger, C.A.
Jean-Paul Bédard, C.A.
Jacques Miller, C.A.
Jean Faveau, C.A.
Paul A. Michaud, C.A.
Robert Blanchette, C.A.
Gilles Beaudet, C.A.
Gérard Poirer, C.A.
Pierre Legault, C.A.
Louis Gervais, C.A.
Gilles Masson, C.A.
Gaston Giguère, C.A.
Paul H. Roy, C.A.
Girgore Belloc, C.A.
Lucien P. Bélair, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
Raymond Fortier, C.A.
Benoît Sylvestre, C.A.
Dennis Bell, C.A.
Raymond Couillard, C.A.
Marcel Ducharme, C.A.
Jean-Paul Boyer, C.A.
Emile Mallette, C.A.
Emilien Gauthier, C.A.
Bernard Lacroix, C.A.
Pierre Pharo, C.A.
Salomon Lacroix, C.A.
André Lesage, C.A.
Gérard Mongeau, C.A.
Robert Hyatt, C.A.
Clement Lussier, C.A.
Raymond Roberge, C.A.
Pierre Hignouli, C.A.
Robert St-Onge, C.A.
Paul H. Roy, C.A.
Girgore Belloc, C.A.
Leon Côté, C.A.
Hersley Bourgeois, C.A.
Albert Gaudreau, C.A.
Pierre Lesage, C.A.
Pierre Chabouat, C.A.
Gilles Trépan, C.A.
Marcel Huet, C.A.
Pierre Dumas, C.A.
Robert Giguère, C.A.
Martha Gauthier, C.A.
Roland Trépan, C.A.
Clément Duchesne, C.A.
Yves Beaulieu, C.A.
Jacques Proulx, C.A.
Gérard Trépan, C.A.
Richard Jean, C.A.
Yves Lamothe, C.A.
Jacques Lacroix, C.A.
Robert Jetté, C.A.
D.A. Neneard, C.A.

MONTRÉAL - QUÉBEC - RIMOUSKI

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115, 861-5741

M. Drapeau défend sa politique de "prestige"

par Jean-Pierre Proulx

Commentant hier les attaques des éditeurs sur la politique de prestige de l'administration municipale, le maire Jean Drapeau, qui s'adressait aux membres de la Chambre de commerce, a déclaré que "la question est de savoir si ce que nous avons fait, sont des choses prestigieuses ou si nous avons fait des choses essentielles de façon prestigieuse".

En fait, a dit le maire, il s'agit de s'entendre sur la définition du mot prestige. "Il est temps, dit-on, de laisser de côté les affaires prestigieuses pour s'occuper de choses essentielles". En fait, a-t-il poursuivi, quand je discute privément avec ceux qui m'attaquent sur cette affaire de prestige, on en vient toujours à un accord.

M. Drapeau a alors passé en revue les réalisations de son administration depuis 1960 en affirmant que tout ce qu'elle avait fait, c'était des choses essentielles mais qu'en même temps elle les avait faites de façon prestigieuse.

En 1960, a-t-il dit, nous avons commencé à nous occuper de la propreté et de la beauté de la ville "en revenant au balai manuel là où le balai mécanique ne pouvait pas passer", en plantant des arbres, en mettant ça et là des paniers de fleurs. Il fallait créer dans cette ville, un climat agréable.

Nous avons entouré les terrains de stationnement de clôtures élégantes. Quand, a-t-il raconté le maire, l'épouse de l'ancien président des États-Unis, Mme Johnson, est venue visiter l'Expo 1967, elle a téléphoné le soir à son mari et lui a parlé des clôtures qui entouraient les parcs de stationnement.

ment. "Cela donne du prestige, a dit M. Drapeau, c'est évident".

Le maire a encore parlé de l'embellissement des parcs, de l'éclairage dans les temps des fêtes. "Ce n'est pas du gaspillage. Cela, en plus de rendre la vie agréable, se prête à de magnifiques photographies que l'on retrouve dans toutes les revues du monde".

Dans le Vieux Montréal, a-t-il poursuivi, il y a quelque temps, on ne voyait que des "robineux". "Il était inacceptable que le berceau de Montréal soit fui par les Montréalais et les touristes. Aujourd'hui, on y vient".

Il a cité la construction des édifices municipaux que l'on voit en même temps faire beaux. Parla ensuite du Conseil des arts de la ville de Montréal qui permet que soient distribuées des subventions en fonction de la qualité des œuvres et des artistes. M. Drapeau a dit qu'il "était essentiel que cela existe dans une ville comme Montréal". Sans le conseil, il n'y aurait pas eu cette chose essentielle qui s'appelle la Place des Arts.

Il a ensuite parlé des concerts populaires, des expositions publiques. "Cela aussi est essentiel. Que cela donne du prestige, c'est sûr, c'est cela que nous voulons".

"Faudrait-il fermer tout cela, a demandé M. Drapeau. C'est essentiel à la vie communautaire d'une ville comme Montréal parce que tout cela s'adresse à toute la population".

La définition du mot prestige est simple, a-t-il dit, il s'agit de réaliser des choses essentielles de façon agréable. "Je ne vais pas acheter un dentifrice dans un tube rouillé.

Pourquoi, les services municipaux comme le métro ne seraient-ils pas alors prestigieux. Pourquoi les citoyens seraient-ils condamnés à prendre le métro? Pourquoi ne peuvent-ils pas plutôt bénéficier du métro. Les stations de métro auraient pu ressembler à de vastes salles de toilettes. Pourquoi les citoyens ne pourraient-ils pas prendre un moyen de transport qui les rende un peu heureux ou un peu moins malheureux?"

Parlant ensuite de l'Expo et de Terre des Hommes, le maire a dit que c'est lorsqu'on a parlé de fermer Terre des Hommes, qu'on a commencé à se rendre compte de l'importance de son aspect économique. "S'il faut enlever les mots prestigieux, et culturel de cette réalisation, je veux bien mais alors, nous l'appellerons "L'usine Terre des Hommes".

"Pour nous, il nous a apparu de notre devoir d'appliquer à la lettre la vraie signification des mots urbanisme et humanisme. Il faut donc, a conclu le maire, ne pas donner un sens superficiel au mot prestige et aux réalisations auxquelles ce mot se rattache et qui sont des choses essentielles".

Un journaliste lui a fait remarquer que ceux qui reprochaient à l'administration sa politique de prestige étaient surtout les assistés sociaux, ceux qui vivent dans des logements insalubres ou ceux qui sont victimes de la non-application par la ville de Montréal du bill 12. M. Drapeau a répondu qu'un projet de rénovation de plus de \$150 millions était actuellement en cours. Mais, a-t-il dit, l'exécution doit se faire d'une façon humanitaire en ce qui concerne le logement de ceux qui seront déplacés et tout cela prend du temps. C'est beaucoup plus simple de percer un tunnel pour le métro et de remplir de terre une partie du fleuve Saint-Laurent.

Mais, a-t-il, "dans quelques années, Montréal sera cité en exemple pour sa politique de logement. Mais entre-temps il faut mettre sur la même longueur d'ondes d'autres gouvernements et cela prend du temps".

Création d'une Association antillo-qubécoise

A l'initiative de plusieurs Haïtiens, Martiniquais et Guadeloupéens établis au Québec, une "Association antillo-qubécoise de langue française" vient d'être créée à Montréal.

Née du besoin de contacts et d'échanges culturels et économiques plus étroits entre le Canada français et les Antilles françaises, cette nouvelle association va s'efforcer également de développer des liens directs entre Québécois et Antillais vivant dans la province et aux Antilles.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu dans la métropole auxquelles participaient de nombreux Québécois et prochainement, sera constituée le conseil d'administration de l'association dont feront partie Québécois et Antillais.

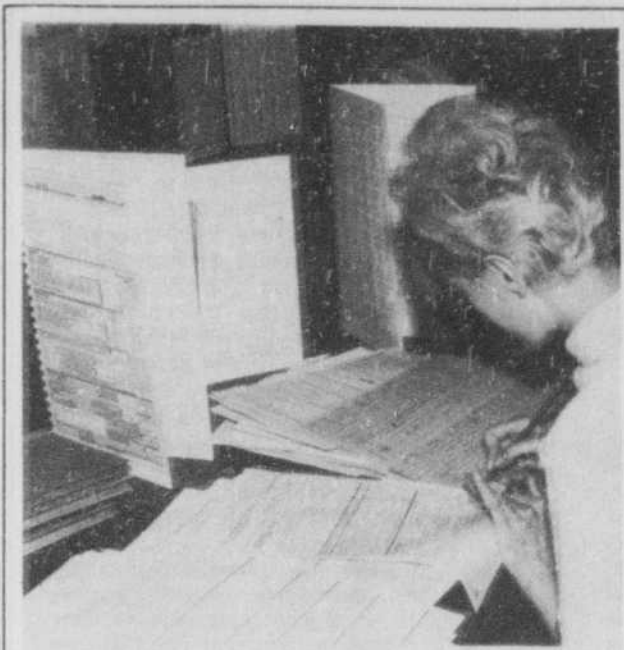
De plus, des soirées mensuelles sont organisées au cours desquelles les membres de l'Association peuvent non seulement se rencontrer mais aussi voir des films et entendre des exposés sur les principales îles des Antilles.

Cette initiative, particulièrement heureuse, s'inspire du désir des Antillais de s'intégrer davantage encore à la communauté québécoise et de la nécessité d'une coopération plus soutenue entre les communautés francophones de l'hémisphère américain, coopération à laquelle s'intéressent déjà les gouvernements de Québec et d'Ontario. Pour plus d'informations, s'adresser à Mlle Marlene Valcin, 254-5429.

La campagne des fédérations prolongée jusqu'au 14 mai?

L'inquiétude persiste chez les dirigeants de la campagne des fédérations du grand Montréal. Hier soir, on avait recueilli \$7.238.134, soit 67 p.c. de l'objectif de \$10.8 millions.

En principe, la campagne doit se terminer à minuit ce soir. Mais il se pourrait que les dirigeants décident, cet après-midi, de prolonger la campagne jusqu'au 14 mai, date à laquelle les résultats devaient être rendus publics.



Oui, ceci est pour rappeler aux contribuables que c'est aujourd'hui la date limite de production des déclarations d'impôt pour l'année 1968. Après cette date, tous les impôts dus sont assujettis à une pénalité pour production tardive de 5% de l'impôt impayé et à un intérêt de 6% par année. L'an dernier, près de 2 millions de contribuables ont produit leur déclaration à la dernière minute; près de 1.250.000 ont bénéficié d'un remboursement. Cette année, il y aura près de 8.500.000 déclarations d'impôt à traiter au centre des données fiscales d'Ottawa où il y a 500 perforatrices et 3.000 employés, dont 300 mécanographes, de ce temps-ci. Les déclarations des contribuables représentent 120 tonnes de courrier réparti dans 6.000 sacs.

Les syndiqués réclament une enquête à l'hôpital La Pietà

par François Barbeau

S'il faut en croire les membres du syndicat national des employés de l'hôpital La Pietà de Hull (pour maladies chroniques), les conditions d'hospitalisation dans cette institution sont assez tristes. Par contre, l'administration de l'hôpital, par la voix de son conseiller juridique, Me Claude Boulanger, affirme que les revendications formulées hier par le syndicat au cours d'une conférence de presse à Montréal ne sont pas vraiment la cause du conflit patronal-syndical qui a conduit, le 18 avril, à la tenue de journées d'études qui durent encore.

Le syndicat, au cours de sa conférence de presse, a divulgué le contenu d'un mémoire qu'il a fait parvenir au ministre de la santé, M. Jean-Paul Cloutier, dans lequel il demande la tenue d'une enquête publique à l'hôpital La Pietà, en vertu de la loi des hôpitaux; la délégation, par le lieutenant-gouverneur en conseil, d'un administrateur à l'hôpital pour convenir avec le syndicat d'un règlement au conflit actuel; une augmentation du nombre des employés; le respect intégral de la convention collective; une meilleure alimentation pour les patients; l'élimination des insectes qui infestent la cuisine; une quantité suffisante de literie pour les patients.

Dans ce mémoire, on fait grand état de la nourriture servie aux patients. On donne comme exemple du foie de boeuf "moisi, vert et de très mauvaise odeur même après la cuisson" qui a été servi aux patients les six mars 1969.

On y rapporte aussi des incursions que des chiens ont faites dans des plats de pêches plus tard servies à des patients après que les employés eurent refusé de les manger.

Certains employés ont dû laisser leur travail à la suite de mauvais repas, souffrant de

nausées et de vomissements, peut-on lire dans le mémoire.

Dans ce document d'une dizaine de pages, le syndicat reproche aussi à l'administration de l'hôpital de ne pas avoir embauché assez de personnel qualifié pour les divers services et de ne pas remplacer les employés qui s'absentent pour congés hebdomadaires, congés de la maladie ou pour vacances.

C'est au chapitre des soins hospitaliers que les accusations syndicales sont les plus graves. On y lit notamment que la directrice des soins infirmiers (nursing) a recommandé à son personnel de ne changer "que les patients qui ont leur connaissance, d'enlever la sonnette aux patients qui sonnent trop souvent", de ne pas changer les patients selon les normes établies".

"Il est déshonorant pour les salariés de continuer, d'une façon évidente, d'être complices d'une administration fantoche". D'après ces salariés, les directives des soins et services sont immorales et démontrent une absence totale d'éthique élémentaire, et c'est pourquoi ils croient de leur devoir de dénoncer publiquement cette situation.

La partie patronale, pour sa part, rejointe au téléphone, a souligné que les normes établies par le ministère de la santé quant à la proportion employés/patients étaient largement dépassées à l'hôpital La Pietà, et que les revendications syndicales sur cette question n'étaient pas fondées. Elle a aussi expliqué que "l'affaire" du foie de boeuf était née du fait que le foie, s'il n'est pas servi immédiatement après cuisson, comme c'est le cas dans les hôpitaux, où les repas doivent être montés aux étages puis réchauffés, revêt toujours une couleur peu appétissante.

L'administration a reconnu la véracité de certaines affirmations syndicales, notamment que la directrice du

Dans le bâtiment

Un écart de langage a failli compromettre le front commun FTQ-CSN

Un moment, on a craint hier que le front commun FTQ-CSN dans le bâtiment ne s'écroule, à cause de ce que la CSN considère comme un "écart de langage" d'un dirigeant du local 568 (électriciens) lors d'une assemblée tenue lundi soir. On finit toutefois par colmater les brèches et le front commun tient toujours, malgré l'incident de lundi où M. Henri Gagnon, du local 568, avait déclaré devant l'assemblée syndicale que la CSN "mettait les bois dans les roues", dans les négociations en cours.

Rien de bien nouveau n'est à signaler dans la conciliation dirigée depuis vendredi par M. Raymond Lachapelle, désigné spécialement par le ministère québécois du travail. Les pourparlers se tiennent toujours dans un motel de la

métropole et tournent autour de la sécurité d'emploi par le placement "syndical", selon les données fournies par les deux centrales syndicales dans une conférence de presse en date du 14 avril.

L'industrie de la construction est régie, depuis décembre 1968, par le bill 290 qui détermine les conditions générales de travail dans ce secteur de l'économie et autorise les centrales CSN et FTQ ainsi que cinq associations patronales à signer des conventions collec-

tives. Une fois signées les conventions, un décret vient ratifier l'entente pour la durée dont ont convenu les parties. A la veille du 1er mai, il y a lieu d'être pessimiste devant le peu de progrès des pourparlers car c'est demain, pour plus de 70.000 travailleurs de la construction dans 10 régions du Québec, la fin des décrets les régissant. Grève, grève tournante, escalade de l'arrêt de travail restent possibles. Mais une entente de dernière heure est aussi possible.

A McGill

Les frais de scolarité des étudiants québécois diminueront à l'automne

(Presse Canadienne) - L'université McGill a adopté une nouvelle échelle de frais de scolarité pour les étudiants qui vont s'inscrire en automne. Pour la première fois, une distinction est faite entre étudiants québécois et étudiants non québécois.

Les non québécois paieront entre \$185 et \$235 de plus par année. Pour les Québécois la scolarité sera de \$460 pour toutes les facultés, à l'exception de celles de l'agriculture et de l'économie domestique, dont la scolarité est fixée à \$450.

Les étudiants non québécois acquitteront la scolarité normale, qui se situe entre \$635 et \$715.

nomination

QUEBEC (PC) - M. Guy Hamel, président de l'Action sociale Ltée, qui publie le journal l'Action, et de l'Action sociale catholique, a annoncé la nomination de M. Fernand Blais au poste de directeur des deux compagnies.

M. Hamel cumulait jusqu'ici

les postes de président et directeur général des deux entreprises.

M. Blais, âgé de 47 ans, est à l'emploi de l'Action sociale Ltée depuis de nombreuses années. Il remplissait auparavant la fonction d'adjoint au président.

C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT

Cours d'été 1969

Le service de l'Éducation Permanente organise TROIS sessions de COURS D'ÉTÉ.

SESSION SPÉCIALE: à l'intention des enseignants désirant terminer le brevet A. Du 12 mai au 4 juillet (date limite d'inscription: 7 mai).

Philo 101 Philo 301
Philo 201 Philo 401

SESSIONS RÉGULIÈRES:

L'une le soir, commençant le 16 juin (date limite d'inscription: 26 mai).
L'une le jour, commençant le 2 juillet (date limite d'inscription: 9 juin).

Cours obligatoires de 1^{re} et 2^e années de CEGEP
Cours de concentration de 1^{re} année (cours général).

Reclamez le prospectus cours d'été au:

Service de l'Éducation Permanente,
845, boul. Ste-Croix,
St-Laurent, Montréal 379, P.Q.
Tél.: 747-2444 poste 58.

Au printemps l'eau dégoutte...
Faites installer les
GOUTIÈRES "PRIMEAU"
Galvanisées • Cuivre • Aluminium
Estimation gratuite
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

FACULTÉ D'ÉDUCATION

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Cours d'été
(2 juillet au 12 août 1969)

Cours conduisant au M.Ed., M.A. (Ed.), Ph.D. (Ed.), dans le domaine des concentrations suivantes:

- A. Les fondements de l'éducation,
- B. Administration et supervision de l'éducation,
- C. Fondements psychologiques,
- D. Mesure et expérimentation,
- E. Orientation.

- 8.00 A.M.
• ED 0351 F. Fondements philosophiques de l'éduc. (2 cr.) 2 juil. - 23 juil.
• ED 0854 F. Philosophies contemporaines de l'éduc. (2 cr.) 24 juil. - 12 août.
• ED 0305 F. Hygiène mentale et dynamismes humains (4 cr.)
• PE 0403 F. La statistique II (4 cr.)
• PE 0122 F. Tests et mesures psychopédagogiques (4 cr.)
• ED 0321 F. Les principes d'orientation et l'adm. des services (2 cr.) 2 juil. - 23 juil.
• PE 0310 F. Le travail de groupe (2 cr.) 24 juil. - 12 août.

- 10.30 A.M.
• PE 0400 F. Théories et techniques du counselling (4 cr.)
• ED 0388 F. Éducation comparée (4 cr.)
• PE 0103 F. Statistique I (4 cr.)
• ED 0581 F. Les théories de l'administration scolaire (4 cr.)
• ED 0343 F. Théories de l'apprentissage et enseignement (4 cr.)
• PS 0530 F. L'enfance exceptionnelle (2 cr.) 2 juil. - 23 juil.
• ED 0285 F. Les difficultés d'apprentissage (2 cr.) 24 juil. - 12 août

- 1.30 P.M.
• PE 0409 F. Les tests d'aptitude (4 cr.)
• ED 0521 F. Psychologie de l'enfant d'âge scolaire (4 cr.)

- 4.30 P.M.
• ED 0390 F. Le leadership dans l'adm. scolaire (2 cr.) 2 juil. - 23 juil.
• ED 0579 F. Les relations humaines en adm. scolaire (2 cr.) 24 juil. - 12 août.
• ED 0353 F. Fondements social. de l'éduc. I (2 cr.) 2 juil. - 23 juil.
• ED 0853 F. Fondements social. de l'éduc. II (2 cr.) 24 juil. - 12 août.
• ED 0319 F. La personnalité (4 cr.) - (PS3434).

- 6.00 P.M.
• ED 0301 F. Recherche pédagogique (4 cr.)
• ED 0482 F. Théories modernes de supervision (4 cr.)
• PS 0530 F. Psychologie de l'adolescence sera donnée en français s'il y a vingt (20) inscriptions.
• Indique les demi-cours.
• Minimum de 12 étudiants est requis.

Pour renseignements supplémentaires s'adresser à:

Doyen, Faculté d'Éducation,
Université d'Ottawa,
Ottawa 2, Ontario, Canada.

COURS DE PROGRAMMATION
d'ordinateur IBM
316 heures
- Cobol 360 - Fortran IV -
Deg. d'études: 11e min.
CONSULTEZ
L'INSTITUT DE PROGRAMMATION
"Pres de l'Université de Montréal"
3333 Queen Mary Rd. Suite 292
739-3388

L'Institut de Formation Sociale du Québec
COURS DE FORMATION SOCIALE
par correspondance à domicile,
en cercle d'étude.
Études sociales, politiques, de formation générale.
Au-delà de 3700 adultes inscrits depuis 10 ans.
Pour renseignements:
Institut de Formation Sociale,
230 ouest, rue King, local 202,
Sherbrooke, P.Q.
Tél. Montréal: 351-6020

Librairie Le Carrefour
Station Berri-Demontigny
843-5033
20% SUR TOUS LES LIVRES

Le partage fiscal proposé par la Chambre de Commerce

La Chambre de commerce du district de Montréal vient de publier ce qu'elle appelle un essai de solution du partage fiscal au Canada. La formule proposée vise à l'exclusivité des champs d'imposition pour chacun des deux ordres de gouvernement. On laisserait au gouvernement fédéral tous les impôts sur le revenu en plus des droits de douane, tandis que les provinces auraient les impôts à la consommation et les impôts sur le capital; les provinces à leur tour remettraient l'impôt foncier aux municipalités à certaines conditions.

Un tel partage paraît fort simple à première vue, mais la proposition ne résiste guère à l'analyse, car appliquée telle quelle et dans toute sa rigoureuse simplicité, elle irait à l'encontre des besoins qui imposent un nouveau partage des ressources fiscales entre Ottawa et les provinces. C'est pourquoi la Chambre a jugé bon d'apporter à ce partage des atténuations qui risqueraient de compliquer les choses et de susciter de nouveaux conflits.

Le mémoire note que cette solution, l'exclusivité des champs d'imposition, a déjà été proposée à la Commission royale d'enquête de Québec sur la fiscalité (Commission Bélanger), mais cette commission ne l'a pas acceptée puisqu'elle a jugé au contraire que "le gouvernement du Québec ne devrait pas hésiter à recourir davantage à l'impôt sur le revenu des particuliers."

Pour justifier le partage fiscal proposé, la Chambre prend comme base la répartition des principales responsabilités des deux ordres de gouvernement. Elle estime avec raison que le gouvernement fédéral est le principal responsable de l'économie nationale et qu'il doit chercher à corriger les disparités régionales; d'autre part, elle juge que les principales responsabilités du gouvernement provincial sont la redistribution des richesses entre les individus et la promotion de l'économie provinciale. On voit mal comment cette répartition des responsabilités puisse justifier l'attribution des impôts sur le revenu au seul gouvernement fédéral, puisque la redistribution des richesses entre les individus, qui embrasse notamment toute la sécurité sociale, peut s'effectuer dans une large mesure par le régime d'impôt progressif sur le revenu qui mesure les contributions à la capacité de payer.

Ce serait sans doute plus commode de pouvoir répartir les champs d'imposition en exclusivité aux divers gouvernements. Mais cela ne colle pas à la réalité. La

Chambre juge nécessaire de préconiser deux exceptions majeures au partage qu'elle propose, et qu'elle présente comme des modalités d'application. La première est la péréquation, par laquelle le gouvernement fédéral continuerait de remettre aux provinces une partie de l'impôt sur le revenu pour corriger les disparités des ressources fiscales des provinces.

Mais en plus de cette disparité qui est due à l'inégalité du développement économique des régions et des provinces, il faut tenir compte d'un autre élément majeur du problème fiscal canadien; le mémoire rappelle que ce sont les besoins et les dépenses des provinces qui augmentent le plus rapidement au pays: éducation, bien-être social, santé; et que d'autre part l'impôt sur le revenu est plus dynamique que les impôts à la consommation, que son rendement grandit de façon plus rapide.

Ce devrait être une raison pour que les provinces obtiennent une plus forte part de cet impôt. Pour corriger l'illogisme du partage suggéré, la Chambre recourt à un moyen qui paraît fort compliqué: "des spécialistes peuvent mettre au point une formule qui permette aux provinces de participer à la croissance supérieure des rentrées fiscales dues à la plus grande élasticité de l'impôt sur le revenu."

Les experts pourraient sûrement trouver un tel mécanisme par lequel, en plus d'assurer la péréquation entre les provinces, le gouvernement central remettrait aux provinces une part des impôts sur le revenu; mais ce serait la source de nouveaux conflits entre les gouvernements. Ottawa garderait ainsi la haute main sur la fiscalité et pourrait imposer ses conditions comme il l'a fait à maintes reprises en instituant, de façon unilatérale, des programmes à frais partagés que les provinces ne peuvent pas refuser sans se priver de subventions financées par leurs citoyens.

Le projet soumis par la Chambre apporte un autre élément de confusion. Parce que l'impôt sur le revenu est un instrument essentiel de la politique économique, on veut l'attribuer exclusivement au gouvernement central. Mais l'impôt sur le revenu des particuliers a aussi une influence sur les politiques sociales, et à cause de cela on propose que chaque province puisse établir la progressivité des taux d'imposition qu'elle jugerait appropriée pour ses contribuables. Il faudrait toutefois que le total des recettes ne dépasse pas la somme totale

prévue selon les taux d'imposition fixés par le gouvernement fédéral. Et si le total est inférieur au montant prévu par Ottawa, la province devrait rembourser la différence.

L'on peut se demander de quelle utilité réelle serait ce pouvoir accordé aux provinces de répartir à leur gré un fardeau fiscal dont la somme globale serait déterminée par Ottawa. Mais les inconvénients sont évidents. La Commission Bélanger a formulé le souhait que la loi québécoise de l'impôt sur le revenu "soit révisée entièrement pour concorder avec la loi fédérale qui régit également l'impôt sur le revenu des particuliers levé par les autres gouvernements provinciaux".

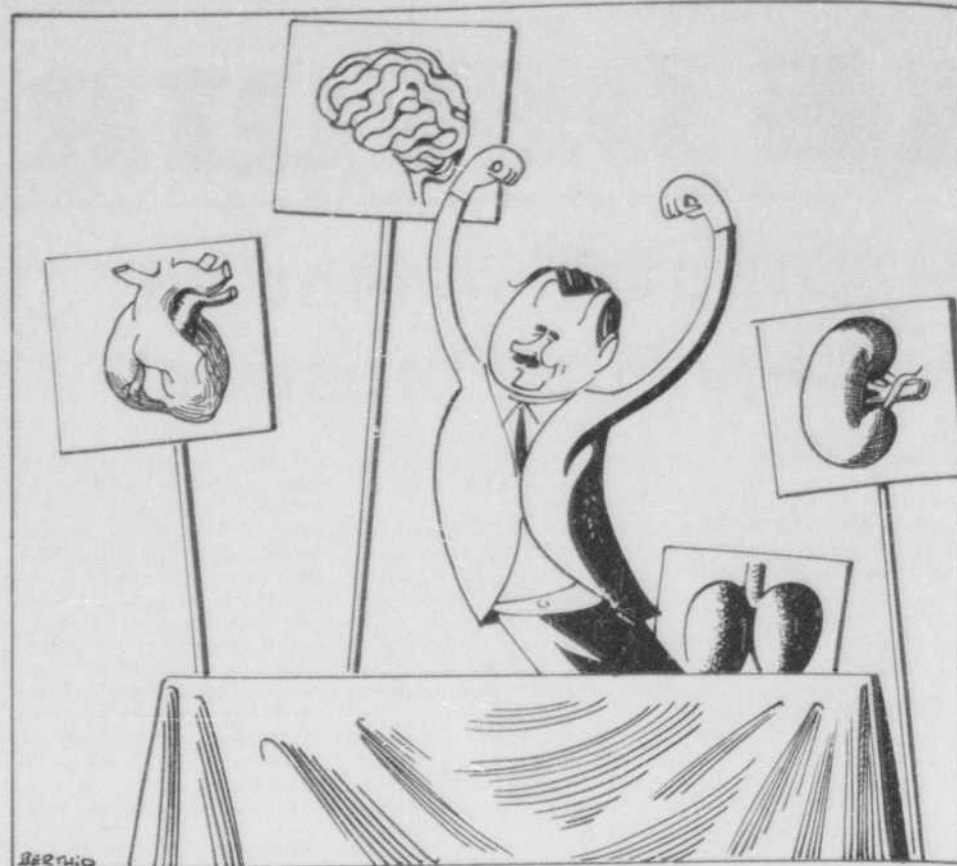
Deux attitudes sont possibles à ce sujet. On peut fort bien soutenir que le Québec doive établir sa propre répartition de l'impôt sur le revenu, ou au contraire qu'il vaut mieux que les barèmes soient uniformes autant que possible d'un bout à l'autre du pays. Mais pourquoi devrait-on attribuer les impôts sur le revenu en exclusivité à Ottawa si l'on permet ensuite à chaque province d'établir la progressivité des taux pour ses contribuables?

Cette formule paraît atténuer fortement les avantages qu'invoque la Chambre en faveur de son projet: réduction des tensions et conflits entre le pouvoir fédéral et les provinces; efficacité administrative par une seule perception et une seule conception de l'impôt sur le revenu; simplicité pour le contribuable grâce à un seul impôt, une seule déclaration, une seule procédure d'appel.

Le projet de la Chambre soulève donc plusieurs points d'interrogation quant aux avantages invoqués. Il présente de plus le grave danger d'un renversement complet du régime fiscal prévu par la constitution canadienne, puisqu'on attribuerait aux provinces uniquement les impôts indirects, alors que l'AANB ne leur donne accès qu'aux impôts directs en concurrence avec Ottawa.

Le mémoire de la Chambre prête flanc à une autre objection; c'est un document qui reste dans les généralités, qui pose des principes pour multiplier ensuite les exceptions; on n'y trouve pas de données ou de prévisions sur les résultats financiers et budgétaires d'un programme aussi révolutionnaire. La proposition d'un changement aussi radical devrait au moins être accompagnée d'une étude sur ses résultats probables.

Paul SAURIOL



-Fort des appuis que je reçois de tout mon organisme...

La presse devant la loi L'information peut-elle constituer une violation du droit à l'intimité?

par Normand Lépine

celui qui viole un droit qu'il a l'obligation de respecter selon l'article 1053 ou un autre est celle de compenser en argent le préjudice subi par la victime. Ce préjudice peut être moral.

Eléments du problème

Notre droit reconnaît déjà l'inviolabilité du domicile d'une personne. Ne peut-on pas inclure dans la notion traditionnelle de domicile — élément matériel — celle des attributs individuels et des qualités inhérentes à la personne: le nom, la physionomie, etc.?

Le conflit que soulève le problème de l'utilisation par la presse et la publicité des événements ou des éléments de la vie intime d'une personne est celui de la liberté de presse et de l'individu qui ne fait rien de positif ou d'explicite pour être l'objet d'une nouvelle, d'un reportage ou d'une publicité.

L'homme de la rue doit-il être considéré comme, prolongeant, dans la rue, sa vie intime? La personne, célèbre ou non, qui va faire son magasinage sur la rue Sainte-Catherine, s'expose-t-elle par le fait même à devenir l'objet de la presse ou de la publicité? Renonce-t-elle pour autant à son intimité? Parce que le domicile d'une famille est la proie du feu, le désarroi qui peut se lire sur la physionomie des victimes peut-il devenir l'objet d'une nouvelle? Cette physionomie est-elle d'intérêt public?

On peut évidemment tracer une ligne de démarcation entre l'exploitation induite d'un événement impliquant des personnes et le compte rendu loyal. Mais qu'est-ce qu'une exploitation induite? La réponse sera différente selon les individus.

On peut aussi faire une différence entre l'exploitation du nom ou de la physionomie d'une personne à des fins commerciales d'une part et à des fins, disons d'intérêt public, d'autre part (la presse en serait une). Mais où se situe la distinction nous mène-t-elle? On peut bien interdire le premier cas et permettre le second. Mais comment dire que la photographie d'une personne victime en lambeaux d'un accident publiée dans un journal à titre d'information constitue une utilisation à des fins d'intérêt public de la physionomie d'une personne? (Nos exemples supposent évidemment que la personne n'a pas donné explicitement son consentement). La victime d'un accident donne-t-elle implicitement son consentement à faire l'objet d'une manchette?

Le problème est posé. Car même si le droit de toute personne au respect de sa vie privée est explicitement ou tacitement consacré dans notre droit privé, il reste à déterminer les cas où une personne renonce à son intimité. C'est là le travail des tribunaux. Mais on pourra attendre encore longtemps si les Québécois continuent d'adopter une attitude passive devant l'exploitation parfois ignoble de leur intimité qui est faite par la presse.

Autre situation. Un magazine fait un reportage sur les taudis et la pauvreté à Montréal. Le photographe illustre le texte d'images montrant des personnes en haillons, assises sur le trottoir... etc. Y a-t-il vio-

Jusqu'à quel point les organes d'information et de publicité peuvent-ils envahir délibérément l'intimité des personnes, quelle que soit la fin poursuivie?

Au Québec, le problème semble ne s'être posé qu'une seule fois devant les tribunaux civils. Il s'agit de l'arrêt Robins c. CBC. Un honnête spectateur d'une émission du réseau anglais de Radio-Canada, Tabloid, exprime dans une lettre qu'il expédie aux animateurs le fond de sa pensée sur le contenu de l'émission. Irrité, les animateurs décident de lui répondre... sur les ondes! Le soir d'une émission, on lit la lettre du monsieur, on fait quelques commentaires assez acides à l'endroit du signataire, puis on demande aux spectateurs de "faire quelque chose pour remonter le moral" du monsieur insatisfait de l'émission. Pour faciliter la tâche des spectateurs, les animateurs de Tabloid révèlent le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du monsieur. On devine la suite! Résultat: le monsieur fait une dépression nerveuse, il est hospitalisé et perd une partie de sa clientèle (il est médecin dans un quartier huppé de Montréal). Il intente par la suite une action en dommages-intérêts contre la Société d'Etat et gagne. Son action était basée sur l'article 1053 du Code civil du Québec qui édicte une obligation de prudence et de diligence et impose à toute personne pouvant discerner le bien et le mal le fardeau de compenser "tout dommage" qu'elle peut causer à une autre personne par sa négligence, son inhabileté ou son imprudence. La Cour a reconnu que l'article 1053 protège, jusqu'à un certain point, l'intimité d'une personne. M. Robins avait droit à son intimité quand il a adressé ses reproches aux animateurs de l'émission et en agissant comme ils l'ont fait les animateurs ont violé ce droit.

Projet de loi

La place centrale qu'occupe la personne humaine en droit civil permet en effet de prétendre que notre droit privé reconnaît le droit de toute personne au respect de sa vie privée.

C'est dans cet esprit qu'un projet de déclaration des droits civils, élaboré par un comité de spécialistes de l'Office de révision du Code civil en 1968, inclut cet article: "Toute personne a droit au respect de sa vie privée." Les notes explicatives de l'article proposé déclarent que "ce principe, qu'on retrouve à l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, commence à recevoir son application dans la jurisprudence québécoise. Le droit à la vie privée étant plus menacé aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois, le comité juge opportun de l'affirmer de façon générale."

Nous sommes en droit civil et la sanction qui s'impose à

la personne humaine en droit civil permet en effet de prétendre que notre droit privé reconnaît le droit de toute personne au respect de sa vie privée.

Nous sommes en droit civil et la sanction qui s'impose à

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Treasury: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Bowin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, lévis et banlieues: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada, par la poste: 12 mois: \$25.00; 6 mois: \$13.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$25.00. Edition du samedi: 12 mois: \$9.00.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no-0858.

L'enjeu de la crise au collège de Maisonneuve

1) Le film des événements depuis l'ouverture de la deuxième session

par Gilbert Paquette

• M. Gilbert Paquette est chef du département de mathématiques au CEGEP de Maisonneuve et coordonnateur de l'enseignement de la mathématique pour le niveau collégial.

L'information diffusée jusqu'à ce jour sur les événements qui secouent le Collège de Maisonneuve depuis bientôt un mois ne permet pas de saisir le véritable enjeu de cette lutte: la démocratisation du fonctionnement du CEGEP telle que la favorise le Bill 21. Aussi faut-il restituer le non-réengagement de onze professeurs dans une perspective plus large si l'on veut comprendre l'action d'une majorité d'étudiants et d'un bon nombre de professeurs de ce collège.

Voici d'abord un résumé des événements depuis le début de la deuxième session.

1- À la suite de la fermeture du collège par la Direction les 23 et 24 janvier, une entente intervient entre les étudiants, les professeurs et la Direction afin d'instaurer un meilleur climat pour la deuxième session. La Direction des Services pédagogiques (DSP) annonce alors son intention de rencontrer plus souvent les professeurs dans leurs départements. Les étudiants décident de participer à la Commission pédagogique et au Conseil d'administration malgré des griefs importants qu'ils ont concernant ces organismes. Le Syndicat des professeurs forme un comité de sept membres afin d'étudier comment adapter les structures à une réelle participation des trois groupes — étudiants, professeurs, Direction — aux prises de décision qui les impliquent.

2- Du 25 janvier au 1er avril, les discussions se poursuivent dans l'ordre mais le fonctionnement est difficile. Le comité tripartite sur lequel on s'est entendu le 25 janvier, n'a pas l'occasion de fonctionner malgré son urgente nécessité aux yeux de tous à la suite des événements de janvier, malgré les demandes répétées du Syndicat des professeurs. Cependant, des comités bipartites administrateurs-étudiants et administrateurs-professeurs se réunis-

sent (2 fois pour le premier, 3 pour le deuxième). Du côté des étudiants, on discute surtout de la levée des mesures d'exception prises par l'administration depuis octobre. Avec les professeurs, la Direction parle principalement du droit de grève exclusif de l'administration et de l'esprit du CEGEP, elle affirme, entre autres, qu'elle seule peut décider du type d'enseignement qui doit travailler au CEGEP. Dans le cas de non-réengagement, le Syndicat des professeurs propose à la DSP, au début du mois de mars, de rencontrer les personnes concernées afin que celles-ci puissent être mises au courant des raisons qui motivent une telle décision. A cette même époque, plusieurs professeurs reçoivent des lettres de blâme pour leur participation aux activités étudiantes, ceci malgré la désescalade convenue entre les trois parties le 25 janvier. (Il s'avérera par la suite que parmi les 5 récipiendaires de ces lettres, 4 ne seront pas réengagés.)

La Commission pédagogique (CP) se réunit six fois en deux mois, mais le travail y est pénible. a) La CP crée différents comités pour étudier les statuts de la Commission, le régime pédagogique (10% d'absences), la norme ("un professeur / 15 étudiants") proposée par le gouvernement à la table de négociation provinciale, l'équipement audio-visuel du collège et le questionnaire élaboré par la DSP pour le réengagement des professeurs. Sur les trois premières questions, les rapports des comités ne sont pas acceptés par la DSP, les recommandations sur l'audio-visuel sont devancées par des décisions de la DSP et le questionnaire pour le réengagement ne peut être étudié à temps (soit avant le 1er avril) parce que la CP n'a pu s'en saisir qu'à la fin du mois de mars. b) La DSP ne soumet aucun projet pour étude sauf les grilles de cours pour l'an prochain; celles-ci sont d'ailleurs présentées en vitesse car la DSP n'accorde qu'un délai de deux jours pour recevoir des suggestions. C'est dans ce programme de cours pour 69-70 que la CP a pu découvrir les coupures importantes que la DSP entendait faire dans les sciences sociales et l'histoire de l'art surtout, mais aussi en

psychologie et en français. c) La DSP critique durement les professeurs et le travail de la CP d'une façon que les membres de la CP trouvent injustifiée. Ceux-ci votent un blâme à la DSP. À la suite de quoi, un comité DSP-professeurs-étudiants est mis sur pied pour faciliter les relations par une coordination des projets de la Direction des Services pédagogiques et de ceux de la Commission pédagogique.

3- Le vendredi 28 mars, la DSP convoque onze professeurs pour leur signifier leur non-réengagement. Ceci survient sans que ces personnes aient reçu d'avertissement préalable, sans que l'on tienne compte du questionnaire préparé par la DSP elle-même, auquel devaient répondre les chefs de département et dans lequel il y avait pour la plupart des professeurs concernés un très grand nombre de points positifs. Il faut également ajouter que la DSP n'indique à personne ni ses critères d'évaluation ni ses motifs, sauf aux onze professeurs non-réengagés auxquels elle confie, sans plus ni moins: "... insuffisance d'éléments positifs au dossier". A une question de l'exécutif du Syndicat des professeurs pour savoir si la DSP entend expliquer plus longuement sa décision, celle-ci répond que si un professeur demande par écrit les motifs de son non-réengagement, on lui écrira la phrase qui précède.

4- Toutes les démarches du Syndicat des professeurs se soldent par un échec. Dès le vendredi 28 mars, l'exécutif du Syndicat propose à la DSP de rouvrir les dossiers et d'allonger la période de probation d'un an pour les cas où sa décision aurait pu être déterminée par l'imminence de la permanence (accordée au bout de la deuxième année d'enseignement sous l'actuelle convention qui régit les professeurs du Collège de Maisonneuve). L'exécutif fonde sa démarche sur une affirmation plus ou moins répétée par le Père Arseneau, DSP et voulant que l'actuelle période de probation soit trop brève et n'accorde pas à la DSP un temps suffisant pour évaluer convenablement tous les nouveaux professeurs; également, l'exécutif s'appuyait sur un article de la prochaine convention déjà paraphé par les deux parties patronale et

syndicale. La DSP refuse la proposition syndicale et affirme qu'il y a un abécès à crever.

Le mardi 1er avril, à l'unanimité moins une abstention, le Syndicat des professeurs vote une proposition demandant la création d'un comité formé de trois professeurs et de trois administrateurs pour réétudier les dossiers des professeurs qui en feraient la demande. Cette proposition est refusée au niveau du comité exécutif du collège. Elle est alors présentée au Conseil d'administration qui, après une discussion de deux heures, juge inopportuniste de revenir sur la décision du comité exécutif par un vote à 12 pour, 5 contre; les membres du comité exécutif font valoir que reconsidérer la décision constituerait un vote de blâme contre eux, ce qui devrait amener leur démission. Par la suite, le Syndicat des professeurs se scinde en deux groupes presque égaux, une partie des professeurs estimant qu'il n'y a plus rien à faire et qu'il vaut mieux recommencer les cours.

5- Les étudiants réagissent aux diverses initiatives du Syndicat des professeurs et ne recourent à l'occupation pédagogique que devant le refus du Conseil d'administration. Ils invitent la DSP à une assemblée générale. Celle-ci affirme qu'il n'y a aucun recours possible dans le cas des onze professeurs. Les étudiants manifestent par la suite en circulant dans le collège. Ils demandent la tenue d'une journée d'étude sur la question. La Direction des Services aux étudiants (DSE) propose plutôt une journée d'étude pour l'autre semaine et qui ne devrait pas porter sur la question des non-réengagements. Les étudiants organisent quand même une telle journée. À une assemblée générale subséquente, les étudiants refusent l'occupation et optent pour un teach-in qui n'interrompt pas les cours (lundi 14 avril). Le lendemain, à la suite du refus du Conseil d'administration, ils décident l'occupation pédagogique (i.e. occupation des locaux sans interruption des cours) et diverses mesures destinées à attirer l'attention du public sur la question (dont le renvoi de l'actuel personnel de direction et l'établissement de procédures pour l'engagement d'une

nouvelle direction). L'occupation se déroule en ordre à partir de 23h00, le mardi 15 avril. L'administration délègue les étudiants et les professeurs à l'aide de l'escouade anti-émeute, vers 6h30 le 16 avril, et ferme le collège jusqu'au lundi 21 avril. Reunis en assemblée générale au Centre Paul Sauvé, le jeudi 17 avril, les étudiants votent la grève à 67% et entreprennent des démarches à Québec demandant la révision des dossiers des professeurs, ainsi que la levée des sanctions.

6- Le vendredi 18 avril, la DSP convoque les professeurs et leur signifie qu'ils devront être en classe lundi matin. En réponse à une question, M. Arseneau affirme que même s'il n'y avait que 200 étudiants dans le collège, celui-ci devrait fonctionner. L'après-midi, par un vote à 48 pour et 46 contre, les professeurs décident que malgré la conduite erratique de l'administration, ils sont prêts à rentrer. Cependant, 45 professeurs signent la pétition suivante, qui est remise à Québec:

"Nous soussignés croyons qu'une administration qui a refusé aux professeurs dont le contrat n'a pas été renouvelé, des recours auxquels ils avaient droit selon la convention collective provinciale négociée actuellement, a fait preuve d'un légalisme, d'une rigidité et au fond d'une faiblesse incompatibles avec l'exercice de ses fonctions."

7- Les démarches à Québec. Les demandes sont présentées, le dimanche 20 avril, à MM. Desbiens et Landry du Ministère de l'Éducation. Ceux-ci proposent des solutions qui permettraient de respecter l'autonomie des CEGEP tout en répondant à ces demandes. Le 21 avril, Monsieur Arseneau, un professeur et un étudiant sont convoqués au bureau du sous-ministre de l'Éducation, Monsieur Arthur Tremblay pour y discuter de solutions possibles. À cette rencontre, les représentants du ministère cherchent à démontrer que malgré l'importance du conflit, celui-ci ne peut intervenir dans la mesure où les CEGEP sont des corporations publiques autonomes.

8- Au cours de la dernière semaine, soit du 21 au 25 avril, le collège a été désorganisé. Suite à la page 2

des idées

des événements

des hommes

Le déclin relatif des investissements privés au Québec

Ottawa s'inquiète de la tendance révélée par les dernières statistiques

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA — On peut jongler à l'infini avec les chiffres des investissements privés publiés récemment à Ottawa par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Et on peut en tirer des conclusions diverses.

Même s'ils n'ont pas provoqué à Québec le débat auquel on eût pu s'attendre à cause de la situation qu'ils décrivent, les autorités du gouvernement fédéral les prennent avec beaucoup de sérieux et s'inquiètent des conséquences à long terme de l'évolution qu'ils illustrent.

On est particulièrement alarmé ici par la tendance récente des investissements privés dans la province. En isolant en effet les immobilisations des institutions et ministères gouvernementaux de l'ensemble des immobilisations, on se rend compte, comme en fait foi le tableau 1, qu'au cours des six dernières années le pourcentage des immobilisations du secteur privé au Québec n'a cessé de décroître (1% par année) par rapport à celles de l'ensemble du Canada.

Alors que les immobilisations du secteur privé s'étaient accrues au rythme de 4,5% par année dans la décennie 1958-68, elles ont, en 1968, réduit de 2,5% par rapport à l'année précédente. Ce sont des chiffres d'autant plus éloquentes que dans cette décennie, la croissance moyenne des immobilisations du secteur privé au Canada était d'environ 9,4% par année.

TABLEAU 1		
Immobilisations		
Au Québec	% du total	Can.
(millions \$)		
1964	2151	25
1965	2475	24
1966	2720	23
1967	2539	21
1968	2475	20
1969	2514	19

(Ces chiffres font abstraction des immobilisations des institutions et des ministères provinciaux.)

Cette tendance va se poursuivre. La croissance au Québec cette année sera de 1,6% comparativement à l'an dernier. C'est presque 12 fois moins que le taux de croissance en Ontario, et d'ailleurs, les immobilisations du sec-

teur privé au Québec ne représenteront plus cette année que 53% de ce qu'elles sont au même moment en Ontario. Comme l'indique le tableau 2, ce taux est également beaucoup plus faible que celui de la croissance moyenne au Canada durant la même période. Seules les provinces des prairies traînent derrière le Qué-

TABLEAU 2				
Immobilisations par province (millions \$)				
	1958	1968	1969	Accrois. annuelle 58-68
QUEBEC	1694	2475	2514	4,5
ONTARIO	2536	4218	5030	7,0
ATLANTIQUE	329	896	1035	16,6
PRAIRIES	1446	2859	2885	9,8
COLOMBIE	734	1730	1833	13,4
TOTAL	6739	12178	13297	8,3

(Les immobilisations des institutions et ministères gouvernementaux sont exclues.)

La comparaison avec l'Ontario et l'ensemble du Canada est encore plus révélatrice si on exclut, en plus des immo-

bilisations du secteur public, celles du secteur de la construction. On ne retient alors que les chiffres relativement

TABLEAU 3				
Immobilisations — machines et outillage — 1969 — millions \$				
	1968	1969	% de croissance	
QUEBEC	1075	1095	2	
ONTARIO	1948	2338	20	
CANADA	5132	5581	9	

Si les causes de ces phénomènes peuvent être diversement interprétées par des individus dont les opinions politiques varient, on estime à Ottawa qu'il est difficile de nier qu'ils puissent avoir des conséquences sérieuses non seulement sur les niveaux de revenu de la population du Québec mais encore sur l'évolution de l'emploi. Dans les deux cas, ils augmentent l'é-

cart entre l'Ontario et le Québec.

On notera, par exemple, en prenant connaissance des taux de chômage en Ontario et au Québec depuis le début des années 1960, qu'il y a eu d'a-

bord une tendance vers la réduction de l'écart entre l'Ontario et le Québec. Mais ce mouvement paraît devoir être renversé depuis 1967, l'écart étant revenu en deux ans à ce qu'il était au début de la présente décennie.

On notera, par exemple, en prenant connaissance des taux de chômage en Ontario et au Québec depuis le début des années 1960, qu'il y a eu d'a-

bord une tendance vers la réduction de l'écart entre l'Ontario et le Québec. Mais ce mouvement paraît devoir être renversé depuis 1967, l'écart étant revenu en deux ans à ce qu'il était au début de la présente décennie.

TABLEAU 4				
Taux de chômage				
	1961	1965	1967	1968 (jan. - fév.)
QUEBEC	9,2	5,4	5,3	6,6
ONTARIO	5,5	2,5	3,1	3,5
ECART	3,7	2,9	2,2	3,1

Tous ces chiffres indiquent que seuls des investissements publics massifs pourraient permettre au Québec d'enrayer la détérioration d'ordre économique qu'entraîne un taux décroissant d'investissements privés relativement à la province de l'Ontario et à l'ensemble du Canada. Et comme on le souligne dans différents

milieux de la capitale fédérale, le Québec est d'autant moins en mesure d'assumer ce rôle qu'il subit comme tous les autres gouvernements les difficiles conditions d'un marché qui ne fait que refléter une condition économique que les gouvernements tentent péniblement de corriger depuis plusieurs mois.

LE ROYAUME DIVISÉ CONTRE LUI-MÊME OU LES TRISTES CONSÉQUENCES DE NOTRE PAUVRETÉ LINGUISTIQUE

1) Petite histoire d'un texte juridique qui fait honte au Québec

par Jacques BOULAY

Le ministre de la Santé du Québec a rendu public, il y a quelques semaines, le texte des règlements découlant des articles 20 et 21 de la loi dite des hôpitaux de Québec. Ayant été mêlé de près, à son titre de secrétaire du comité d'étude des termes de médecine du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, le docteur Jacques Boulay raconte la manière dont on procéda à la rédaction du texte des règlements. Il procédera demain à un examen de la qualité linguistique du texte.

Chacun sait que le Gouvernement du Québec n'a pas de politique linguistique. Il n'en a pas pour l'ensemble du territoire. Il n'en a pas non plus pour lui-même. Ce qui veut dire qu'au sein de l'administration, les fonctionnaires jargonnent depuis toujours à leur aise et que les textes de toute

nature qui émanent des différents services gouvernementaux continuent à être rédigés pour la plupart en petit nègre. Si le mal n'atteignait que les fonctionnaires subalternes, on pourrait s'en consoler. Mais il suffit de lire et d'entendre certains cadres de l'administration québécoise pour se

rendre compte que, malgré l'Office de la langue française et les nombreux organismes privés qui oeuvrent dans ce domaine, le français administratif se porte presque plus mal à Québec qu'à Ottawa.

D'autre part, s'il s'agissait toujours d'ignorance, on serait enclin à passer l'éponge, bien que l'ignorance soit parfois coupable. Mais, dans certains cas, il y a une mauvaise volonté évidente et l'on s'aperçoit que certains fonctionnaires refusent de renoncer à leur "joual". Or il semble bien que ce soit là ce qui a été produit pour la préparation des règlements découlant des articles 20 et 21 de la "Loi des hôpitaux" que le ministère de la Santé a rendus publics il y a un mois environ.

Ayant été mêlé à plusieurs reprises à la préparation de ces règlements, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de faire connaître aux citoyens du Québec une tranchée édifiante de notre petite histoire administrative. Ils découvriront à la lecture de notre témoignage un certain nombre de raisons pour lesquelles le français chez nous est si malade, si malade qu'on se demande parfois, malgré l'optimisme beat de personnages aussi importants que le premier ministre, Monsieur Bertrand, s'il pourra jamais en guérir.

Historique

La "Loi des hôpitaux" (en bon français, il faudrait parler de Loi sur les hôpitaux) a été sanctionnée le 7 juillet 1962. Or l'article 20 de cette loi confiait au "Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec" (qui devrait s'appeler en français l'Ordre des médecins du Québec) la tâche de préparer des règlements concernant l'activité médicale dans les établissements hospitaliers, et ce avec le concours des deux associations d'hôpitaux de l'époque (qui ont fusionné en janvier 1966). Le texte mis au point par le "Collège" fut présenté au ministre de la Santé le 29 septembre 1964. Pour faire suite aux recommandations du Comité d'étude des termes de médecine, certains termes fautive employés dans la Loi avaient été remplacés dans les règlements par des équivalents en bon français. Ces termes étaient "bureau médical", "comité conjoint" et "patient", que le Comité d'étude des termes de médecine proposait de remplacer respectivement par conseil des médecins, comité mixte et malade. En effet, en français international, le mot bureau désigne les dirigeants d'une association ou d'un groupe et non l'ensemble des membres de cette association ou de ce groupe. Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier par-

fois de certains autres membres. Le bureau, c'est ce qu'on appelle en "joual" "les officiers" ou "l'exécutif" (G.T.M.H., I, p. 11). Quant à "comité conjoint", c'est un calque de l'anglais "joint committee", qui doit

se rendre en français par Comité mixte (G.T.M.H., I, p. 14). Pour ce qui est de "patient", c'est un mot bien français mais qui désigne traditionnellement le malade chirurgical, et le Comité d'étude des termes de médecine pensait qu'il valait mieux dans un texte juridique le remplacer par le terme général malade (G.T.M.H., I, p. 28).

Pour diverses raisons sur lesquelles il serait trop long de s'étendre ici, un deuxième texte fut présenté au ministre de la Santé le 27 juillet 1965. Ce deuxième texte, du point de vue terminologique, n'était pas différent du premier. Toutefois, même si une table de correspondants entre les termes utilisés dans la Loi et ceux qui les avaient remplacés dans les règlements avait été placée au début du texte, le conseiller juridique du ministère de la Santé, Me Jacques Morency, prit prétexte, entre autres choses, de ces changements pour déclarer que le texte était inacceptable (Le Devoir, 5 août 1965). Le 6 août, le gouvernement faisait modifier par l'Assemblée l'article 20 de la Loi sur les hôpitaux de manière à ce que le ministre de la Santé ait désormais le pouvoir de préparer lui-même les règlements concernant l'activité médicale au sein des hôpitaux, comme il l'avait par l'article 21 de la même loi dans le domaine de l'administration hospitalière. Toutefois, au moment de la chute du gouvernement Lesage, les fameux règlements n'existaient pas encore.

A l'automne de 1967, le "sous-ministre" de la Santé, le docteur Jacques Gélinas, me remettait à titre confidentiel, et parce que j'avais été quelques semaines plus tôt nommé membre du Comité de terminologie du ministère de la Santé, le texte de la version des règlements en application des articles 20 et 21 de la Loi sur les hôpitaux à laquelle Me Jacques Morency en était arrivé et il me demandait de lui donner mon avis sur la terminologie et le style de ce document. Je ne pus m'empêcher de lui dire quelques jours plus tard que l'un et l'autre étaient mauvais. Il me demanda alors si je voulais bien en faire la correction. Je lui répondis que je ferais le travail à la condition expresse qu'on me laissât utiliser la terminologie médico-hospitalière proposée par le Comité d'étude des termes de médecine et qu'on acceptât l'idée d'une table de correspondance au début du document pour les mots qui, dans celui-ci, ne seraient pas les mêmes que dans la Loi. A cause des réticences bien connues de Me Morency sur ce point, le docteur Gélinas me dit qu'il me rappellerait pour confirmer sa demande. Quelques jours plus tard, il me fit savoir que le projet qui m'avait été soumis avait été abandonné, qu'on en préparait un autre et que je serais consulté en temps et lieu.

Le 28 novembre, pendant une entrevue qu'il accordait au président du Comité de terminologie, le docteur Dominique Bedard, et à moi-

même, à son bureau du Parlement, Monsieur Jean-Paul Cloutier aborda la question du règlement en application de la Loi sur les hôpitaux et il nous annonça que le docteur Gélinas et Me Morency attendaient dans l'antichambre pour discuter avec lui de cette affaire. Ses messieurs vinrent alors se joindre à nous. Après un petit état de la question fait par le ministre, le docteur Gélinas prit la parole pour dire qu'effectivement les règlements étaient fort mal rédigés, qu'on ne s'était aucunement occupé de leur forme et qu'il fallait absolument les corriger. J'expliquai alors à Monsieur Cloutier que j'étais disposé à faire le travail, mais à deux conditions: la première, qu'on me donnât au moins une semaine pour accomplir la besogne; la deuxième, qu'on acceptât intégralement mon texte, quitte à placer au début de celui-ci une table de correspondance terminologique. Me Morency intervint alors pour dire qu'il doutait que la chose fût possible. Le docteur Bedard et moi rétorquâmes que Monsieur Daniel Johnson avait lui-même proposé cette façon de faire à l'Assemblée, le 30 mai 1968 (Journal des débats, 30 mai 1968), pour retranscrire nos lois sans les refondre de fond en comble. Monsieur Cloutier déclara alors que cette solution lui semblait acceptable et il demanda à Me Morency de me confier le texte pour correction dès que celui-ci serait au point quant au fond, après s'être assuré auprès de Me Julien Chouinard, secrétaire général du Conseil exécutif, et de Me Robert Normand, greffier en l'adjoint de l'Assemblée "nationale", de l'absence d'objection juridique ou constitutionnelle à la façon de faire préconisée par Monsieur Johnson.

Or ces deux hauts fonctionnaires m'ont affirmé l'un et l'autre, le second au début de décembre, le premier à son bureau le 18 mars, que le recours à une table de correspondance n'était pas illégal et ne pouvait pas soulever d'objection d'ordre constitutionnel. Malgré tout, ce fut le silence, à tel point que j'eus l'impression que le projet de règlement général était abandonné. Puis, brusquement, vers le milieu de janvier, j'apprenais que le projet était rendu chez l'imprimeur. Je remuai ciel et terre, mais en vain, et il s'avéra qu'il n'y avait plus rien à faire.

Le ressort de tout cela que certains hauts fonctionnaires du ministère de la Santé, en particulier Me Morency, ont délibérément agi de manière que le texte des règlements découlant des articles 20 et 21 de la Loi sur les hôpitaux ne soit pas mis en français convenable. Ils ont de propos délibéré fait fi des recommandations du Comité d'étude des termes de médecine, par conséquent de l'Office de la langue française, puisque les recommandations terminologiques du Comité d'étude des termes de médecine sont approuvées par l'Office. Le Conseil des ministres, lui, n'y a vu que du feu et l'on se trouve maintenant en présence d'un texte qui fait honte au Québec.



Quel est votre bon plaisir?



A chacun ses goûts, des vacances pour tous les goûts: Air France vous permet de vraiment choisir le type de vacances qui correspond le mieux à votre personnalité, à votre expérience de voyageur, à l'idée que vous vous faites de vacances bien réussies. Lugez-en vous-même!

Randonnées automobiles

Une formule pour vous qui aimez jouir de votre entière liberté, choisir votre propre itinéraire et la durée de votre séjour à chaque étape. Votre Renault (millage illimité) vous attend à Paris.

Résidence et voiture

Une formule idéale pour les amateurs de soleil et de détente. Vous séjournez dans l'appartement de votre choix sur la Costa del Sol (Espagne) ou l'Algarve (Portugal) et vous disposez d'une voiture pendant tout votre séjour.
ex.: 3 semaines en appartement sur la Costa del Sol à partir de \$414.00.
(Transport aérien Montréal-Málaga, en classe économique, G.T. inclus).
Variation: séjours sur la Côte d'Azur et en Corse (38 hôtels Castell), sur la Costa del Sol, Espagne (11 hôtels Melia), en Algarve, Portugal (7 hôtels) et à Palma aux Iles Baléares.

L'Europe en autocar

Pour une première visite de l'Europe, voilà la formule qui vous sera la plus utile. Grand choix d'itinéraires: France, Italie, Suisse, Espagne, Maroc, Portugal, etc. Groupes de langue française. Guides professionnels.
ex.: 3 semaines en France, Italie et Suisse à partir de \$720.00.*
Variation: tour en train (1ère classe - Eurailpass - millage illimité) permettant de voyager rapidement entre les étapes de l'itinéraire choisi.
ex.: 3 semaines à partir de \$600.00.*
(Transport aérien Montréal-Paris, classe économique, G.T. inclus).

Croisières aériennes

La formule économique par excellence. Tous les déplacements se font en avion afin de réserver le plus de temps possible à la visite de chacune des étapes de l'itinéraire sélectionné. Ces croisières sont organisées sur une base individuelle et les prix sont fournis sur demande en fonction des villes visitées.

Club Méditerranée

La fameuse formule "Vacances totales". Une ambiance détendue et amicale. Pratique de tous les sports, danse, spectacles, conférences, concerts, transport aérien et terrestre, pourboires... tout, vraiment tout est compris dans le prix!
Villages-hôtels Agadir (Maroc), Fort Royal (Guadeloupe), Tahiti (Pacific), Sidi, Cefalu (Italie), Corfu (Grèce), Palma (Baléares), Foca (Turquie) et Césaire (Israël).
2 semaines tout... tout compris de \$550. à \$820.
Consultez votre agent de voyage ou notre service "Vacances Air France": Montréal, tél. 861-9001 - Québec, tél. 692-0733 - Ottawa, tél. 236-0601.
*G.T. = tarif groupe 15 personnes ou plus.

AIR FRANCE

A VOTRE SERVICE DANS LE MONDE ENTIER

AIR FRANCE, Service "Vacances"
1, Place Ville-Marie, Montréal, P.Q.

Veuillez me faire parvenir les brochures "Formules de vacances" indiquées ci-dessous:

☐ Résidence et voiture	☐ Randonnées automobiles
☐ Croisières aériennes	☐ L'Europe en autocar
	☐ Club Méditerranée

Nom _____

Adresse _____

N° de téléphone _____

Nom de mon agent de voyage _____

à suivre

lettres au Devoir

Les médecins et l'hôpital

A deux reprises en moins d'une semaine le juge Trahan, membre des conseils d'administration de l'Hôpital du Sacré-Coeur et du Mont-Providence et président de la Commission qui enquête présentement à l'hôpital Charles LeMoine, a fait des déclarations à l'effet que la présence de médecins sur les conseils d'administration des hôpitaux était nuisible au traitement des malades. Je crois qu'il

Vers la fin des mirages

un contre deux, ni un contre cent. Nous voulons nous battre pour nous-mêmes et contre personne. Nous n'en voulons plus justement de ces batailles, de ces discussions et de ces affrontements non pas à un contre deux, mais à un contre dix comme actuellement. Se battre pour soi et se battre contre personne, c'est l'idéal des hommes libres et c'est ce que nous voulons être.

Dans le même ordre d'idée, vous me permettez aussi de relever un dernier cri du cœur de M. Marchand. Il vient de s'écrier: "Fuir le combat, c'est être séparatiste." Eh bien non, fuir le combat c'est faire comme Trudeau, Marchand et Pelletier. C'est renoncer à ses idées pour accepter la caisse électorale. Ça c'est fa-

cile et quand on accepte cette attitude, on ne peut faire autrement que d'engager des pseudo-batailles à un contre deux, à un contre dix, à un contre cent, à un contre mille, etc. (mettez-en tant que vous voulez!) Tout cela pour essayer de se faire croire qu'on lutte encore et pour tenter d'effrayer ceux qui voudraient changer ce fameux système où tout le monde tourne en rond, comme le chien qui joue avec sa queue.

René Lévesque et bien des nationalistes qui travaillent dans le Parti Québécois savent très bien qu'ils seraient reçus à bras ouverts par n'importe quel vieux parti politique. La voie qu'ils ont choisie n'est pas la plus facile, mais c'est la seule qui ne mène pas à un cul-de-sac. Pendant que nos croisés d'Ottawa continuent de se battre pour des moulins à vent, grassement payés et abondamment alimentés par les grosses caisses, les nationalistes se préparent à nous bâtir un pays bien à nous.

On n'est jamais si bien gouverné que par soi-même. Quand le Québec sera souverain nos taxes n'auront pas à aller faire un détour par Ottawa et nous pourrions, par exemple, aménager un parc en Gaspésie sans qu'un Chrétien nous oblige à gréver notre patrimoine par un bail de 99 ans; construire des centres culturels où on le veut et les subventionner à notre guise, sans qu'un Pelletier essaye de nous faire chanter; exiger notre système de télévision éducative, sans qu'on vienne nous mettre du bois dans les roues; entretenir nos propres relations extérieures, avec les pays de notre choix, sans qu'un Trudeau amène toute la presse anglaise du pays; conclure des accords financiers et commerciaux avec Toronto, Washington, etc., sans demander la permission à personne, etc. Exiger l'aéroport à notre bénéfice et non celui de l'Ontario.

Quoi qu'ils disent et quoi qu'ils fassent pour s'en donner l'illusion, nos ministres canadiens-français ne sont qu'une façade. C'est peut-être vrai qu'ils sont plus nombreux que jamais, mais même ce fait ne peut être qu'éphémère.

GEO. HENRI FORTIN,

25-4-69

21ème tirage en un mois: **40e mille**

SUR LE CHEMIN

la foi chrétienne présentée aux adultes

Auteur des textes: Yves-M. Côté, O.P.
Adaptation: Bernard Côté, C.S.C.
Denise Demers

Une publication du Centre de catéchèse du Diocèse de Montréal.

Un document indispensable à ceux qui veulent approfondir et repenser leur christianisme.

\$1.00

En vente dans toutes les librairies

FIDES 245 exl, boul. Dorchester, Montréal 129
861-9621 - Metro: Champ-de-Mars

informations

La presse soviétique fait l'éloge du général de Gaulle

MOSCOU (AFP) — Les "Izvestia" ont rendu hommage hier au général de Gaulle et à sa politique étrangère. L'organe du gouvernement soviétique estime que, dans ce domaine, le président démissionnaire "laisse derrière lui nombre de réalisations qui l'élèvent au rang d'homme d'état perspicace et de première grandeur".

Les résultats du référendum ne doivent pas être considérés comme un vote de méfiance à l'égard de la politique étrangère du général de Gaulle, ou de confiance à l'égard de l'atlantisme, mais "comme l'indice que la situation politique intérieure en France est complexe", ajoutent les "Izvestia".

Actuellement, les partisans de l'atlantisme en France comme hors de ses frontières — aux États-Unis, en Angleterre, en RFA — voudraient faire figure de triomphateurs, en déformant la signification de ce qui s'est passé en France.

"A Londres, on relance les plans d'adhésion au Marché commun. Certains parlent de réactiver la machine de guerre du bloc atlantique avec la participation de la France.

"Il reste cependant des commentateurs sobres, en Occident, pour faire remarquer que, dans le domaine de la politique étrangère, de Gaulle laisse derrière lui bon nombre de réalisations qui l'élèvent au rang d'homme d'état perspicace et de première grandeur.

"C'est sous de Gaulle qu'il fut mis un terme à la guerre coloniale de la France en Algérie. C'est sous lui que furent entreprises de remarquables initiatives pour développer une coopération d'affaires pan-européenne, que fut trouvée une solution au choix unique de l'atlantisme", solution qui a trouvé de nombreux partisans non seulement en France, mais encore dans d'autres pays de l'Europe occidentale.

Estimant que le référendum doit être replacé dans le cadre de la lutte menée depuis mai dernier entre le capital et les travailleurs, les "Izvestia" en déduisent que les résultats "ne peuvent en aucune façon être considérés comme un vote favorable à l'atlantisme, au contraire."

La presse internationale

La démission du général de Gaulle continue de faire l'objet de nombreux commentaires dans la presse internationale.

En Grande-Bretagne, le "Times" fait ressortir que "de Gaulle est parti, mais que le monde ne s'est pas arrêté de tourner" et souligne que la politique française à l'égard du Moyen-Orient, "exemple frappant du pouvoir de prestidigitateur du général", va être "en partie moins pro-arabe", mais que les Israéliens "auraient tort de se réjouir trop tôt". La presse britannique met aussi l'accent sur les répercussions du départ du général sur la politique européenne. Le "Guardian" estime que le retrait de de Gaulle "doit permettre aux 'Six' d'améliorer leurs relations" alors que le "Daily Mirror" pense que "la Grande-Bretagne a désormais des chances concernant ses relations avec la France". Le "Financial Times", enfin, se demande "si le nouveau gouvernement aura la force et la volonté de maintenir la parité du franc".

En Allemagne, la presse semble encore assez perplexe. Tout en exprimant l'espoir d'une "ère nouvelle pour l'avenir de l'Europe", les journaux s'interrogent sur la future politique de la France. Le grand quotidien "Die Welt"

observe que "l'Europe a perdu son printemps, l'Occident sa consistance" et souligne que la "5e République va devoir faire le point pour savoir où elle en est". Le journal économique "Handelsblatt", supputant l'hypothèse d'une élection de M. Georges Pompidou, estime que la politique étrangère de la France "ne variera alors peut-être que légèrement", mais que "le style de de Gaulle ne pourra survivre".

Le journal tunisien "La Presse" écrit de son côté: "Le général de Gaulle ne s'accommode pas de mandats éphémères. Il entend que la confiance qu'on lui accorde soit assortie des moyens de gouverner". C'est cette conception de l'efficacité qui, selon le journal tunisien, avait incité le général de Gaulle à mettre en jeu son mandat.

La première question qui se pose après le départ du général de Gaulle est de savoir si la France a suffisamment confiance en ses institutions pour lui désigner un successeur sans plonger la nation dans le chaos et le système monétaire dans le désordre, écrit hier le "Wall Street Journal", le principal quotidien économique américain, dans un éditorial. "Si la France effectue cette transition avec seulement une confusion normale, nous pourrions dire

Le Fonds monétaire va exercer un contrôle plus rigoureux sur l'économie de la Grande-Bretagne

WASHINGTON (AFP) — M. Roy Jenkins, chancelier de l'Échiquier britannique et M. Pierre-Paul Schweitzer, directeur général du Fonds monétaire international, ont discuté hier de l'ouverture prochaine d'un nouveau crédit à

Israël espère de meilleurs rapports avec la France

JERUSALEM (AFP) — M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères d'Israël, a publié hier soir le communiqué suivant:

"Dans toutes les déclarations sur les relations franco-israéliennes au cours des vingt-trois derniers mois, le gouvernement a insisté sur son souhait et son espoir de voir ces relations refléter à nouveau l'amitié loyale que les peuples israélien et français se portent mutuellement.

"Ce souhait et cet espoir, je les redis à présent avec une insistance particulière. Depuis sa naissance, l'État d'Israël a considéré le général de Gaulle comme l'un des plus fermes et des plus forts combattants du nazisme. Au cours de ses neuf premières années de responsabilité à la tête de la France, des relations positives se sont développées entre les deux nations sur la base d'une sympathie mutuelle profonde entre Israël et la France. C'est à cause de cela que la détérioration de nos rapports à partir du mois de mai 1967 nous est apparue regrettable, grave et contre nature. Regrettable, parce que nos deux nations ont investi beaucoup pour cette amitié. Contre nature, parce que cette détérioration était issue d'une préparation insuffisante pour apprécier la justesse de la lutte d'Israël pour son existence, sa sécurité, et ses droits vitaux. Israël n'a jamais abandonné l'espoir que ces relations reprendraient leur cours traditionnel, naturel et souhaitable.

"Je ne sais pas ce qui se prépare pour l'avenir, mais le temps est mûr pour exprimer le désir de voir la France renouer avec sa tradition de compréhension pour nos besoins et nos aspirations, et par là, contribuer au renforcement de la stabilité au Moyen-Orient."

que de Gaulle a rempli sa mission cardinale et qu'il était peut-être temps pour lui de partir", ajoute-t-il.

"L'aspect encourageant du changement est qu'il ouvrira la porte à l'unité (européenne), bien que cela ne doive nullement être considéré comme acquis, poursuit le journal. Même sans de Gaulle, les gaullistes continueront presque certainement à gouverner la France, et beaucoup d'entre eux partagent sa politique à l'égard de problèmes tels que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Même ainsi, cette politique n'a pas encore eu les effets prévus, et la France peut encore conclure qu'une Grande-Bretagne européenne ne peut être utile comme contre-poids économique aux États-Unis et comme contre-poids politique à l'Allemagne".

Le journal recommande cependant aux États-Unis de ne pas faire trop de pressions sur la France pour qu'elle se rallie à l'unité européenne. "Le changement offre une chance de pousser la France vers l'unité européenne, mais le meilleur moyen pour les États-Unis d'exploiter cette possibilité est probablement d'éviter les techniques de vente en puissance à la yankee et de s'appuyer sur une approche modeste", conclut-il.

Le Fonds monétaire va exercer un contrôle plus rigoureux sur l'économie de la Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne pour l'aider à défendre la livre.

La visite de M. Jenkins au directeur du F.M.I. n'a pas été provoquée par les nouvelles pressions qui s'exercent sur la livre sterling à la suite de la démission du général de Gaulle et des nouvelles spéculations sur la dévaluation du franc français. Le chancelier de l'Échiquier a passé le week-end à Washington pour prendre contact avec le nouveau secrétaire américain au trésor, M. David Kennedy. Mais il ne fait pas de doute que les incertitudes que la situation française fait peser sur le climat monétaire international ont donné aux entretiens de M. Jenkins à Washington une dimension nouvelle.

Selon un porte-parole du trésor, M. Jenkins n'aurait pas demandé à M. Kennedy l'ouverture d'un nouveau crédit "SWAP" américain à la Grande-Bretagne. Les milieux officiels américains estiment d'ailleurs que la France dispose de réserves et de crédits amplement suffisants pour faire face à une spéculation passagère sur le franc sans que la livre se trouve à son tour sérieusement menacée.

L'absence d'un appel direct aux États-Unis confirme l'impression que la Grande-Bretagne va prochainement recevoir du Fonds monétaire international un nouveau crédit pour lui permettre de faire face à ses obligations de remboursement de crédits antérieurs sans tirer trop dangereusement sur ses propres réserves aujourd'hui réduites à moins de 2,500 milliards de dollars.

Les conditions d'exercice de ce droit de tirage britannique font actuellement l'objet d'entretiens techniques à Londres où une mission du F.M.I., dirigée par M. Richard Goode, se trouve depuis deux semaines. La mission doit regagner Washington à la fin de la semaine et l'on s'attend à ce que les nouvelles mesures en faveur de la livre soient annoncées dans le courant du mois de mai.

La Grande-Bretagne doit rembourser au F.M.I. à partir du mois prochain une somme de 1 milliard de dollars en cinq versements de 200 millions de dollars. Le nouveau crédit stand-by pourrait donc être de l'ordre de 1 milliard de dollars, mais il serait soumis à des conditions plus rigoureuses que les crédits précédents, plaçant pratiquement la politique économique de la Grande-Bretagne sous le contrôle du Fonds monétaire.

Le Canada : mettre fin à la production de matières fissiles

GENÈVE (AFP) — Le représentant du Canada à la conférence des 17 sur le désarmement, M. George Ignatieff, s'est élevé hier contre "ceux qui s'opposent à l'interdiction de la production de matières fissiles sous prétexte qu'elle ne réduit pas les arsenaux existants, ni ne limite la production d'armes nucléaires".

"Ceux-là adoptent précisément, a-t-il dit, les arguments que les adversaires du traité de non-prolifération utilisent pour justifier leur refus de signer le traité."

Faisant allusion au rejet par les Soviétiques des propositions américaines sur la question, M. Ignatieff a ajouté: "On peut tout aussi bien employer ces arguments contre le traité sur l'espace extra-atmosphérique, le traité de l'Antarctique et le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, et même contre le projet de traité présenté par les Soviétiques sur la pacification des fonds marins".

Pour le représentant canadien, tout progrès vers l'arrêt de la course aux armements est conditionné par les entretiens américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques et par l'interdiction des essais souterrains et de la production de matières fissiles à des fins militaires.

Le représentant tchécoslovaque, M. Thomas Lahoda, a estimé pour sa part qu'il était opportun de commencer à négocier les termes d'un traité sur l'interdiction des essais souterrains, mais qu'il était nécessaire pour ce faire, que soit prise "la décision politique". A propos du contrôle, il s'est félicité de la volonté manifestée par l'URSS et la Grande-Bretagne de participer à un échange international de données sismologiques, et a appelé les États-Unis, dont la participation est d'une "grande importance", à préciser leur attitude.

Le Comité des 18 tiendra demain une séance "privée" supplémentaire, qu'il consacrera au problème de la pacification des lits des mers et des océans. En revanche, la séance normale de jeudi prochain 1er mai, n'aura pas lieu.

Les combats se poursuivent à Umuahia

IBIALA (BIAFRA) (AFP) — L'armée fédérale nigériane ne contrôle pas la ville d'Umuahia, capitale provisoire du Biafra, annonce-t-on de source officielle biafraise.

De violents combats se sont déroulés dans la ville même où les forces fédérales étaient parvenues à pénétrer et se poursuivent dans les environs de la ville, ajoute-t-on de même source.

Les dix avions du pont aérien de la Croix Rouge internationale vers le Biafra ont accompli 24 vols la nuit dernière, ce qui constitue un record, indique-t-on au siège du comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.), hier soir à Genève.

Ces vols ont permis de transporter 254 tonnes de vivres et de marchandises. Jusqu'à ce jour, les avions du C.I.C.R. ont réalisé 1,597 vols, acheminant près de 16,000 tonnes de secours au Biafra.

Evitant Pékin Nouvelle liaison aérienne entre Moscou et Hanoï

MOSCOU (AFP) — L'URSS a créé une nouvelle liaison aérienne Moscou-Hanoï qui évite le survol du territoire chinois et met Moscou à un jour de la capitale nord-vietnamienne. La ligne qui, apprend-on de bonne source n'a pas encore un caractère commercial régulier, ne comporte en effet que trois escales (Tachkent, Karachi, Calcutta), et a été inaugurée discrètement à la fin du mois de mars avant l'ouverture du neuvième congrès du PC chinois.

L'ancienne route aérienne passait en effet par Pékin, et la Chine centrale et les voyageurs socialistes, alliés de l'URSS qui avaient utilisé cette ligne au cours des derniers mois avaient été soumis, selon des sources bien informées, à de multiples vexations et brimades de la part des autorités chinoises. Trois voyageurs d'Europe centrale avaient même été internés récemment à l'escala de Wu Han, sur le Yang Tse Kiang. L'attente à Pékin dépassait d'autre part parfois une semaine.

internationales

Nixon: le contrôle des universités ne doit pas passer aux étudiants

WASHINGTON (AFP) — "Le contrôle des universités et des écoles américaines ne doit en aucun cas être livré aux étudiants", a déclaré hier le président Richard Nixon devant la chambre de commerce américaine, tandis qu'un groupe d'étudiants hostiles à la poursuite de la guerre au Vietnam était reçu à la Maison Blanche par les conseillers du chef de l'Exécutif.

Pretenant la parole au cours d'une séance solennelle de la réunion annuelle de la chambre de commerce, M. Nixon a dit que les divergences d'opinions étaient les bienvenues dans la mesure où elles se manifestaient pacifiquement. Le président a souligné l'existence d'un "esprit révolutionnaire" à travers les écoles et les universités américaines, ajoutant que lorsque les étudiants cherchent à semer le désordre au nom de leur désaccord soit avec l'Université, soit avec l'Etat, "il est temps que les directeurs et les administrateurs de ces universités réagissent avec énergie".

Peu après que M. Nixon eut parlé de l'agitation étudiante devant la chambre de commerce, deux de ses principaux conseillers, MM. Henry Kis-

singer (affaires étrangères) et John Ehrlichman (affaires légales), recevaient à la Maison Blanche huit étudiants membres de l'Association nationale des étudiants.

A leur sortie de cette réunion, les visiteurs ont déclaré qu'ils se refusaient à faire leur service militaire tant que durerait la guerre au Vietnam, sujet principal de cet entretien.

Roger Black, éditeur d'un journal étudiant à l'université de Chicago et porte-parole du groupe, a dit qu'il avait suggéré aux conseillers présidentiels l'adoption d'une législation qui exempterait du service militaire les objecteurs de conscience. Il a ajouté que MM. Kissinger et Ehrlichman ont écouté leurs divers points de vues, mais "nous ne sommes pas arrivés à nous mettre d'accord sur quoi que ce soit". Nos interlocuteurs, a-t-il ajouté en substance, nous ont dit de nous armer de patience et de faire confiance à l'Administration Nixon.

"Nous voulons des initiatives concrètes et non pas des promesses", ont déclaré en conclusion M. Roger Black et ses camarades, ajoutant que M. Henry Kissinger les avait invités à revenir à la Maison Blanche d'ici un an.

Moscou: le congrès chinois n'a réglé aucun problème

MOSCOU (AFP) — "Le neuvième congrès du parti communiste chinois n'a résolu aucun des problèmes qui se posent à la Chine", écrivent les "Izvestia", dans un commentaire consacré hier aux résultats de ce congrès.

Selon l'organe du gouvernement soviétique, la "clique" de Mao Tse-toung ne songeait nullement d'ailleurs à résoudre ces problèmes, son seul objectif étant le renforcement de la dictature bureaucratique et militaire confiée par le grand "pilote".

Les "Izvestia" soulignent qu'"il a fallu dix jours de consultations pour élire le comité central, dix jours pendant lesquels, sous couvert de discours dithyrambiques, les maoïstes se sont livrés à des marchandages".

"Le communiqué publié à l'issue du congrès a exigé la poursuite de la lutte contre Liou Chao chi", ajoute le journal qui estime que c'est là "une reconnaissance de la présence toujours menaçante de l'opposition". Il rappelle à ce propos que "la menace de restauration" capitaliste en Chine, dénoncée par Mao Tse-toung dès 1963, a servi et sert encore à justifier les innombrables purges au sein du PC chinois.

"La révolution culturelle, affirment les "Izvestia" n'a

jamais été un triomphe et le règlement de compte avec les adversaires de Mao Tse-toung, tant désiré par ce dernier, s'est révélé être en fin de compte un vulgaire mirage". Le congrès ne s'est pas terminé par la victoire escomptée et aucune issue n'a été trouvée.

"Mao Tse-toung et ses fidèles se sont lurrés", affirment encore les "Izvestia", en soulignant que les "problèmes économiques étaient à peine effleurés" dans le rapport de Lin Piao.

Le journal déclare d'autre part que "la presse de Pékin qui n'a pas pris la peine d'informer la population sur les péripéties du congrès, s'est permis, en revanche, de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie". Il fallait d'ailleurs s'y attendre, ajoutent les "Izvestia" car la propagande maoïste ne demande qu'à se joindre au chœur des ennemis du socialisme à tout propos et en toute occasion".

L'organe du gouvernement soviétique souligne enfin l'état d'isolement de "la clique de Mao" face aux autres partis communistes. Aucun délégué des PC étrangers, ni même des groupuscules maoïstes n'étaient présents au congrès et seul le PC albanais a envoyé un message de salutations, indique-t-il.

Wilson entend renforcer la discipline au sein du Labour

LONDRES (AFP) — Une légère modification de l'équipe gouvernementale a été annoncée hier après-midi par le premier ministre britannique, M. Harold Wilson.

M. John Silkin, jusqu'à présent chef de file du groupe parlementaire travailliste, chargé de la discipline a été nommé ministre des travaux publics, en remplacement de M. Robert Mellish. M. Mellish remplacé M. Silkin au poste de "chief whip" du parti majoritaire à la Chambre des communes.

Cet échange est considéré par les observateurs comme une tentative du premier ministre d'imposer une plus grande discipline dans les rangs des députés du "labour". M. Mellish, qui avant d'être ministre des travaux publics avait occupé plusieurs postes au sein du gouvernement comme secrétaire parlementaire, est un ancien syndicaliste. Ce quinquagénaire taciturne passe au "Labour" pour être plus énergique que M. Silkin et il sera chargé de ramener à la raison les quelque 40 députés travaillistes qui récemment n'ont pas observé la discipline de vote à propos de certaines dispositions du budget présenté le 15 avril dernier. La nomination de M. Mellish devrait aussi dans l'opinion du premier ministre, tenter d'apaiser l'hostilité de la gauche du parti à propos du projet de réforme syndicale. En effet, la gauche est comme les syndicats, violemment opposée à cette réforme et à la présentation devant le parlement du projet auquel M. Wilson a lié le sort de son gouvernement, se traduira certainement par une épreuve de force entre les "rebelles" hostiles et M. Mellish.

Deux nouveaux raids israéliens en Jordanie

AMMAN (AFP) — L'aviation israélienne a lancé hier un second raid contre deux villages jordaniens, dans la vallée du Jourdain.

Le porte-parole militaire jordanien qui a fait cette déclaration, a précisé que quatre avions israéliens du type "Skyhawk" ont mitraillé et bombardé aux roquettes les deux villages pendant dix minutes, tuant quatre civils et endommageant douze habitations.

Deux avions israéliens avaient bombardé dans la matinée les zones agricoles d'El-Mouchare et de Tel-Sucar, toujours dans la vallée du Jourdain, tuant un fermier jordanien. La D.C.A. jordanienne avait abattu l'un des deux avions.

Entre-temps, la sixième réunion au niveau des ambassadeurs aux Nations unies de la "concertation" des quatre grandes puissances membres permanents du conseil de sécurité sur le conflit du Moyen-Orient s'est tenue hier pendant trois heures environ à la présidence et sous la présidence du représentant permanent de l'Union soviétique, M. Jacob Malik. On indique que la réunion suivante aura lieu mardi prochain à la résidence du représentant du Royaume Uni, Lord Caradon.

Les participants à la concertation poursuivent, a-on pu apprendre, l'examen détaillé des clauses de la résolution du 22 novembre 1967 du conseil de sécurité sur les modalités d'un règlement du conflit palestinien pour déterminer les points sur lesquels un accord entre les quatre pour-

rait se négocier ou existe déjà. On croit savoir que, durant la sixième réunion, les quatre ambassadeurs en sont arrivés aux clauses de la résolution concernant les réfugiés. Aucun communiqué n'a été publié et l'on estime que cette "dissection" de la résolution du 22 novembre se poursuivra pendant plusieurs réunions encore.

Pour sa part, la Grande-Bretagne a effectué hier une démarche officielle auprès de la République arabe unie et d'Israël pour attirer leur attention sur le danger que comportent les duels d'artillerie continus dans la région du Canal de Suez et pour leur demander de "respecter le cessez-le-feu".

Cette démarche a été faite par le secrétaire au Foreign Office, M. Michael Stewart, auprès des ambassadeurs de la R. A. U. et d'Israël qu'il a reçus séparément hier après-midi.

Calme à Beyrouth

BEYROUTH (AFP) — La situation était calme hier à Beyrouth au Liban et aucun incident n'est signalé sur l'ensemble du territoire libanais. Le couvre-feu est, comme la veille, levé entre 7h et 21h. Toutes les administrations publiques et privées, les banques et le centre commercial de la capitale ont repris leurs activités normales.

Les efforts déployés par le chef de l'Etat, M. Charles Helou, pour résoudre la crise née de la démission du cabinet vendredi dernier vont se poursuivre ce matin.

Ils se sont intensifiés durant toute la journée et nuit d'hier, le président Helou recevant sans interruption les personnalités politiques et les représentants de toutes les tendances de pays.

A sa sortie du palais présidentiel tard dans la nuit, le chef du gouvernement, Rachid Karamé avait déclaré: "Il existe à présent un terrain d'entente entre les différentes parties en présence qui porte sur les principes généraux. Tout le monde est d'accord pour mettre au point la coordination".

D'autre part, la presse rapporte un accrochage qui aurait mis aux prises dans la journée d'hier des éléments de l'organisation de commandos palestiniens Al Fath et un groupe du mouvement Al Saika qui a des attaches étroites avec le parti BAAS syrien. L'incident aurait eu lieu dans la région sud du Liban et se serait soldé par quatre blessés graves.

Aucune précision n'est donnée de source officielle sur cette affaire.

Pourquoi ne pas rechercher la perfection?



SERVICE D'APPELS DE MONTREAL 878-4242

AEROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL, DORVAL, P.Q.
MAJORATION DES TAUX DE STATIONNEMENT

À compter de minuit, le 30 avril 1969, les taux suivants entreront en vigueur à l'Aéroport International de Montréal pour le stationnement des véhicules.

STATIONNEMENT DE COURTE DUREE:	
Première demi (15) heure ou en partie	\$0
Chaque demi (15) heure additionnelle ou en partie	\$25
Maximum par jour	\$6.00
STATIONNEMENT DE LONGUE DUREE:	
Premières deux (2) heures ou en partie	\$0
Chaque quatre (4) heures additionnelles ou en partie	\$50
Maximum par jour	\$2.50

Directeur de l'Aéroport International de Montréal,
Ministère des Transports du Canada.

LOUEZ

VOTRE AUTOMOBILE

où vous l'achèteriez en toute confiance...

à l'enseigne du

SERVICE INTEGRAL



GOCHETTE

Pontiac - Buick - Beaumont
Acadian - Firebird

Chambly
Téléphone: 861-0181
658-8723

CUISINE FRANÇAISE • LICENCE COMPLETE
RESTAURANT

Chez Son Père

M. François Bouyeux, prop.

DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES
A PARTIR DE 11 H 30
OUVERT JUSQU'À 2 H DU MATIN
FERME LE DIMANCHE

TOUJOURS A LA MEME ADRESSE:
907, boul. St-Laurent
TEL.: 861-5861

L'unique sait faire

\$100,000 d'assurance sur la vie pour aussi peu que \$185.00 par année

25 ans.....	PRIME ANNUELLE: \$185.00
30 ans.....	" \$222.00
35 ans.....	" \$309.00
40 ans.....	" \$464.00
45 ans.....	" \$724.00

Complétez ce coupon-réponse et adressez à

L'UNIQUE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social
2050, boul. St-Cyrille
Ste-Foy, Québec 10e

Je désire recevoir plus de renseignements sur votre plan d'assurance.

NOM.....

ADRESSE.....

TEL.....

L'UNIQUE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Québec 683-1934 — Montréal 382-2854 — Sherbrooke 569-8867
Drummondville 472-2022 — Sept-Îles 962-6713

Diefenbaker est favorable à l'abolition de la taxe de vente de 11%

NORWICH, Ont. (PC) — M. John Diefenbaker a déclaré lundi soir que le gouvernement devrait adopter la proposition de la commission Hellyer sur l'habitation visant à abolir la taxe de vente de 11 pour cent sur les matériaux de construction.

Cela réduirait le coût des habitations de 22 pour cent, a déclaré l'ancien premier ministre lors de la réunion annuelle des progressistes conservateurs du comté d'Oxford.

Cependant, M. Diefenbaker a prédit que le gouvernement Trudeau ne ferait que considérer superficiellement quelques-unes de ces recommandations, "et ensuite ce sera oublié".

Commentant la démission de M. Paul Hellyer de son poste de ministre des transports, la semaine dernière, M. Diefenbaker a déclaré qu'"après avoir fait un fiasco (à Hellyer of a mess) dans l'unification des forces armées, il s'est dirigé vers le domaine du logement".

"Et puis, Trudeau a dit: 'Sortez'. En fait, c'est ce qu'il a dit".

M. Diefenbaker a poursuivi en répétant son argument de prédilection, selon lequel le Canada est "une nation, un Canada".

Aux écoliers

Selon M. Diefenbaker, le projet de loi sur les langues officielles, préconisé par M. Trudeau, "va diviser cette nation comme jamais auparavant" s'il est adopté.

Il a également critiqué la commission sur le bilinguisme: "Plus ils discutent, plus ils sont divisés".

M. Diefenbaker a ensuite affirmé que les procédures parlementaires se sont détériorées sous l'égide de M. Trudeau qui, a-t-il ajouté, contrôle toute la pensée du parti libéral.

Au cours de la journée, M. Diefenbaker a visité l'école restaurée de Mildale, où son père, William Diefenbaker, enseigna en 1889-91. Il a rencontré Mme Ernest Jull, qui célébrera dimanche son 90e anniversaire de naissance, et qui fut autrefois une élève de son père.

Dans une allocution prononcée devant des écoliers à Woodstock, M. Diefenbaker a déclaré qu'il est nécessaire de développer le Nord davantage, et il a prédit qu'il y aurait des villes recouvertes de dômes de plastique, d'ici à ce que les étudiants aient atteint son âge actuel.

"J'aimerais voir le Canada que vous verrez", a dit l'ancien premier ministre. M. Diefenbaker a encouragé les jeunes à résister à l'attrait de gains plus élevés aux États-Unis et à rester ici pour aider à construire le Canada de demain.

"Le jeu de la démocratie"

L'UN des Deux-Montagnes est favorable au choix de Sainte-Scholastique pour l'aéroport

L'association de l'Union nationale du comté des Deux-Montagnes est favorable au choix de Sainte-Scholastique comme emplacement du futur aéroport international de Montréal et elle demande au gouvernement provincial "d'apporter sa collaboration la plus entière" pour ce qui regarde les travaux de voirie, d'aménagement du territoire, des facilités d'accès et le reste.

Dans la résolution qu'elle a adoptée à ses dernières assemblées au sujet de l'aéroport de Sainte-Scholastique, l'association déclare qu'elle "respecte les opinions émises par le premier ministre du Québec, mais ne les partage pas; cela fait partie du jeu de la démocratie".

La construction et la mise en service d'un aéroport international à Sainte-Scholastique, lit-on dans les attendus de la



Marlene McSpadden s'est empressée de réclamer la signature de M. John Diefenbaker lors de l'ancien premier ministre du Canada à la maison des McSpadden près de Norwich, en Ontario. Cette maison était une école autrefois et le père de M. Diefenbaker y a enseigné.

(Téléphoto PC)

Les Indiens du Manitoba veulent rédiger eux-mêmes le projet de loi

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA (PC) — Les Indiens du Manitoba considèrent que les consultations actuelles sur la future Loi des Indiens ne répondent pas aux espoirs des différentes bandes du pays et estiment que le fédéral devrait accorder autant d'importance à leur avenir qu'à la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Ils soutiennent qu'au train où vont les consultations, la future loi sera plutôt une interprétation fédérale des aspirations des Indiens que l'expression même de ces aspirations.

En conséquence, les Indiens du Manitoba soutiennent que les bandes devraient pouvoir, par leurs organisations, faire une vaste consultation à travers le Canada afin de rédiger elles-mêmes une ébauche de ce que devrait être la future législation, laquelle serait par la suite soumise aux autorités gouvernementales pour considération.

Pour cela, ils réclament des crédits d'environ \$532.000.

Voilà les grandes lignes d'un document déposé, hier, par le Manitoba à la conférence nationale des représentants des Indiens, qui a débuté lundi à Ottawa et qui doit se poursuivre jusqu'à vendredi.

Le document, lu par M. Dave Courchène, président de la Fraternité indienne du Ma-

nitoba, devait faire l'objet d'une séance spéciale hier.

Les Indiens du Manitoba espèrent que la Conférence qui groupe des délégués de toutes les régions du pays l'adoptera.

Il a été généralement bien accueilli par les participants à la rencontre et certains délégués ont, dès le début de son étude avant l'ajournement pour le déjeuner, suggéré certains amendements mineurs.

Le chef Andrew Delisle, président de l'Association des Indiens du Québec, a suggéré, par exemple, que l'on précise dans le mémoire qui devrait être endossé, après amendements, par la Conférence et la Fraternité canadienne des Indiens, que la future législation devra garantir les droits actuels et futurs des Indiens.

Il a dit également que le document devra faire état des droits miniers des Indiens.

Certains ont suggéré que le document soit étudié par les présidents des différentes délégations à la Conférence. Toutefois, on a plutôt décidé qu'il serait étudié en profondeur par l'ensemble des participants à la Conférence, étant donné que plusieurs personnes désiraient discuter de certains points traités.

La Conférence n'a pas pris de décision quant à la période de temps qu'elle consacrerait à l'étude du document. Il est probable que les discussions se poursuivront aujourd'hui.

résolution, "apporteront nécessairement un développement économique extraordinaire à notre comté; pensons seulement à la création de très nombreux emplois, au développement industriel, commercial et résidentiel dans notre région".

Prenant pour acquis que l'aéroport sera implanté à Sainte-Scholastique, l'association demande au ministère des affaires municipales de déléguer le plus rapidement possible un représentant "dans le but de rencontrer les maires des municipalités affectées par l'aéroport afin de statuer, d'éclaircir la situation quant à l'existence légale actuelle des conseils municipaux et aussi pour que le renseignement sur la situation confuse dans laquelle ils se trouvent actuellement".

L'association demande en

outre au gouvernement provincial de "nommer dans le plus bref délai possible un comité d'information formé d'évaluateurs, avocats, notaires, etc., afin que les résidents du comté des Deux-Montagnes affectés par l'aéroport puissent trouver les informations nécessaires concernant les problèmes auxquels ils ont à faire face. Que ce comité soit mis gratuitement à la disposition des gens concernés".

L'association n'a pas oublié les cultivateurs dont "les terres sont prises par l'aéroport". Elle demande pour eux que "aussi longtemps qu'ils ne seront pas obligés d'évacuer les lieux" ils continuent à recevoir des subventions et à bénéficier des travaux mécanisés et de l'assurance-récolte et qu'ils reçoivent des cours de recyclage et de métiers.

Détenu à l'institut Leclerc

Serge Demers se dit victime de "manoeuvres douteuses"

par Normand Lépine

Dans une lettre datée du 25 mars dernier, Serge Demers, témoin de la Couronne au procès de Charles Gagnon pendant environ une semaine et présentement détenu à l'institut Leclerc à Saint-Vincent de Paul, en rapport avec ses activités au sein du FLQ en 1966, se plaint de "certaines manoeuvres douteuses" dont il aurait été victime à la prison de Montréal à Bordeaux durant les quinze jours qui ont précédé son témoignage devant la Cour.

Les faits allégués dans la lettre se seraient produits entre le 19 février et le 11 mars dernier. Voici un extrait de la lettre, rendue publique par le Comité d'aide au groupe "Valières-Gagnon".

"1. Le 19 février 1969, sur présentation du mandat (lui intimant de demeurer à la disposition de la Cour qui entendait l'affaire Gagnon), je quittais l'institution Leclerc où je purge présentement une sentence de 8 ans et 10 mois, pour le Palais de justice de Montréal.

"2. A la suite d'une enten-

te entre les deux procureurs de la Couronne précités (Mes Maurice Bourassa et Paul Bélanger), les lieutenants-détectives Julien Giguère et Marcel Allard de la sûreté de Montréal d'une part, et le gouverneur de la prison de Montréal d'autre part, à la suite de cette entente donc, on m'a transféré au 800 boulevard Gouin ouest, et détenu au secret à cet endroit jusqu'au 11 mars 1969.

"3. Durant les quinze premiers jours de cette séquestration à la prison de Montréal, l'on m'a refusé:

a) Une entrevue avec le juge Maurice Archambault, président le procès de Gagnon, entrevue réclamée par l'entremise du caporal de la sûreté du Québec en fonction au 2e étage du Palais de justice de Montréal le 20 février 1969;

b) Tout contact avec mon procureur;

c) Tout contact avec ma famille, (ma mère devant à cette époque subir une intervention chirurgicale grave);

d) Le droit à la visite et à la correspondance;

e) Des vêtements de rechange;

f) La continuation du traitement médical que je suis présentement à l'institution Leclerc;

g) Toute marche de santé à l'extérieur;

h) Tout journal et la radio;

i) Tout article de cantine, sauf du tabac;

j) La possibilité de me procurer, par l'entremise de ma famille, de l'argent nécessaire à l'achat de cantine et d'articles de toilette nécessaires tels une brosse à dents, etc.

"L'on m'a aussi confisqué un stylo à bille de marque Paper-Mate (\$2.95). Ce stylo est disparu et je n'ai pu le récupérer à ce jour.

"4. Compte tenu du salaire des agents de la Sûreté du Québec affectés à ma garde, des frais de transport et de logement, du salaire des gardes de la prison de Montréal

placés devant ma cellule 24 heures sur 24, ces 20 jours ont coûté aux contribuables environ \$3.000. Si je regarde l'état financier du gouvernement, je ne crois pas exagérer en affirmant que cette somme aurait pu être utilisée à meilleure fin. Ce gaspillage éhonté démontre bien le peu de respect qu'ont les politiciens en place pour les contribuables".

"Ces faits, continue la lettre, reflètent objectivement un abus de pouvoir de la part des procureurs de la Couronne et des policiers. Car ce n'est que le 15e jour qu'on m'a appelé à témoigner. Or ce n'est qu'au cours d'un témoignage que l'on peut maintenir un témoin "incommunicado". Le juge Maurice Archambault ayant d'ailleurs spécifié que les témoins ne devaient pas se rencontrer durant leur témoignage".

En terminant, Serge Demers demande justice. Il précise aussi qu'il n'acceptera plus d'être "manipulé" en aucune manière.

En outre, Demers "attire l'attention" du ministre de la justice sur le fait qu'il attend son procès pour parjure. "Ce délai inexcusable me cause d'énormes préjudices, dit-il, car il constitue un empêchement majeur à l'obtention de ma libération conditionnelle; comme je suis admissible pour une telle libération en mai 1970, je vous demande de prendre les mesures nécessaires de façon à me faire subir mon procès au prochain terme".

L'auteur dit aussi qu'il a expédié copie de la lettre au Commissaire des Pénitenciers à Ottawa, qui a juridiction sur l'institution Leclerc à Saint-Vincent de Paul.

Il nous a été impossible, malgré nos démarches, pour le moment, de vérifier auprès des autorités du ministère de la justice du Québec si la lettre adressée à M. Jean-Jacques Bertrand avait été reçue; et si oui, si les faits allégués constituaient des irrégularités dans la détention de Demers; et si oui, si des mesures seraient prises.

En Ontario :

Le coût de l'assistance judiciaire est inquiétant

(NL) — Le coût de l'assistance judiciaire en Ontario peut devenir inquiétant. Tel est le sentiment d'un comité d'étude chargé par le procureur général de cette province, M. Arthur Wishart, d'analyser les modalités d'application du système de sécurité judiciaire tel qu'il existe présentement en Ontario.

Le rapport du comité a été remis à M. Wishart en décembre dernier; il a été rendu public cette semaine.

Le comité recommande une surveillance continue de la méthode suivant laquelle la capacité d'une personne de participer aux coûts des procédures judiciaires est déterminée.

Il suggère également aux membres du Barreau de décourager ceux qui auraient tendance à abuser de l'assistance judiciaire. Il semble toutefois que les recommandations formulées par le comité n'ont pas pour but d'apporter des modifications profondes au système d'assistance judiciaire ontarien; ses remarques touchent surtout l'aspect administratif du système.

En outre, le procureur général a déposé devant la législature ontarienne le 17 avril dernier un projet d'amendement à la loi de l'assistance judiciaire tendant à donner plus de pouvoirs aux avocats pour faire payer en partie ceux qui le peuvent; les amendements proposés ne disent pas cependant quelle proportion un client de l'assistance judiciaire pourrait être appelé à contribuer.

Le comité d'étude, présidé par le juge John Brooke de la Cour d'appel de l'Ontario, recommande aussi que le ministère du bien-être établisse des barèmes pouvant servir à établir la capacité d'une personne à contribuer aux coûts de l'assistance judiciaire qu'elle reçoit.

Le rapport du comité note cependant que 86% des personnes faisant appel à l'assistance judiciaire étaient incapables de contribuer.

En 1968, le système d'assistance judiciaire a coûté aux contribuables ontariens \$2,8 millions et seulement 5% de ce coût a été récupéré auprès de ceux qui ont bénéficié de l'aide, soit \$140.950.

Les membres du comité d'étude craignent cependant pour l'avenir; ils estiment qu'on peut prévoir une augmentation sensible non seulement des honoraires d'avocats mais aussi des coûts de l'administration du système d'assistance judiciaire lui-même.

Les commissaires de la Commission Prévoist, dans le rapport qu'ils viennent de remettre au gouvernement du Québec, estiment qu'un système de sécurité judiciaire au Québec pourrait coûter près de 2 millions par année. En outre, ils ont expliqué qu'ils rejettent le système ontarien d'assistance judiciaire parce qu'il se révélerait trop coûteux; ils ont choisi le système du "procureur du citoyen" parce qu'il permet un meilleur contrôle des dépenses que doit encourir l'Etat.

On sait en effet qu'en Ontario c'est le client lui-même qui choisit son avocat; celui-ci expédie ensuite son compte au gouvernement. Le système ontarien d'assistance judiciaire est comparable au régime québécois de l'assurance hospitalisation.

La commission Prévoist préfère la formule du "public defender" car c'est l'Etat lui-même qui embauche et paie les avocats chargés de donner gratuitement leurs services aux économiquement faibles. La formule ontarienne, disent les commissaires, peut donner lieu à des abus non seulement de la part des avocats eux-mêmes mais aussi des clients qui bénéficient de l'aide judiciaire.

obtenez le plus

6%

sur vos épargnes

Pourquoi vous contenteriez-vous de moins? Cette importante compagnie de fiducie canadienne, constituée en vertu des lois du gouvernement fédéral et placée sous la surveillance de ce dernier, verse le maximum d'intérêt sur les épargnes. Votre compte s'accroît plus rapidement chez Guaranty.

COMPAGNIE
GUARANTY TRUST
DU CANADA
Capital et réserves \$33,000,000

427 ouest, St-Jacques
849-5705

UT-29-7P

ALTITUDE

737

Faites un peu de sport à l'heure du lunch. Faites l'ascension de la Place Ville-Marie jusqu'à l'Altitude 737. Arrivé au but, 45 étages plus haut, servez-vous au plus somptueux des buffets en ville pour \$4.50 seulement. Réservation: 861-3511

Laissez le reste du monde à vos pieds.



Au premier de cordée: vous trouverez l'ascenseur d'Altitude 737 dans le hall central de la P.V.M.

CE SOIR, RÉUNION POPULAIRE

À LA SALLE DU PLATEAU - 3700 CALIXA - LAVALLÉE

"Montréal, métropole des taudis, du chômage et des mal assistés"

19h. 30 LE DOSSIER NOIR DE MONTRÉAL, film d'Arthur Lamothe

Du comique au tragique en passant par l'illogisme du système actuel

21h. THEME: CONFRONTATION - SYNDICALISME, ACTION POLITIQUE, CONTESTATION LIBRE

Sous la présidence de M. Lionel Sorel, Président de l'U.C.C.

DISCUSSION LIBRE

- Point de vue des SYNDICALISTES
- Point de vue des COMITÉS de CITOYENS
- Point de vue des ÉTUDIANTS

Entrée gratuite - Bienvenue à tous!

Organisée par le Conseil central de Montréal de la C.S.N.

Ulster: dernier

appel de O'Neill

LONDRES (AFP) — Le premier ministre démissionnaire d'Irlande du nord, M. Terence O'Neill, a affirmé hier soir qu'aucune solution au problème de l'Ulster ne pouvait se fonder sur la suprématie d'un secteur de la population sur l'autre.

Dans sa dernière allocution comme chef de gouvernement à la télévision d'Irlande du nord, il a exhorté ses partisans à ne pas désespérer: "ce que nous avons tenté de faire ensemble était et reste juste moralement et politiquement. Il est bien plus important de proclamer la justice, l'égalité et la générosité que d'hésiter entre un camp et l'autre, en attendant une conjoncture favorable".

Vers le nord, l'est et l'ouest

Québec aidera Montréal à prolonger son métro

QUEBEC (DNC) — Le gouvernement du Québec aidera financièrement la ville de Montréal à prolonger son métro en direction de l'est, en direction du nord pour se rendre à Laval et en direction de l'ouest pour desservir les parties les plus peuplées de cette région de l'île. Il prendra à sa charge les intérêts et le remboursement des emprunts pour la construction des tunnels et des stations.

Telle est l'une des principales mesures annoncées dans le discours sur le budget de M. Dozois, hier soir, en vue de venir en aide aux municipalités.

Les dépenses d'aménagement, d'équipement et de matériel roulant seront toutefois à la charge de la Commission de transport de Montréal.

Les modalités de la contribution gouvernementale feront l'objet d'un projet d'entente qui sera bientôt soumis à Montréal.

Il s'agit là, comme l'a souligné M. Dozois, de la réalisation d'une promesse électorale de l'Union nationale en 1966.

D'autre part, le gouvernement accroit substantiellement son aide financière aux municipalités.

Ainsi, les municipalités rurales recevront une plus forte tranche du produit de la taxe de vente, le minimum étant porté de \$2,50 à \$5,00 par personne. Le minimum était inchangé depuis 1964. On s'appuiera sur le recensement de 1966 plutôt que sur celui de 1961. La modification profitera à plus de 300 municipalités, estime le ministre des finances.

Pour leur part, les municipalités de 50.000 à 100.000 âmes auront droit à une subvention spéciale annuelle équivalant à cinq pour cent de la part municipale de la taxe de vente perçue dans leur propre territoire au cours de l'exercice précédent. Pour les municipalités de plus de 100.000 âmes, la subvention correspondra à dix pour cent de la part municipale.

Le ministre a indiqué ce que cette aide aurait été en 1968-69, si elle avait existé alors, pour quelques-unes des principales villes du Québec:

Montréal: \$3.780.000; Québec: \$618.000; Laval: \$314.000; Saint-Laurent: \$188.000; Sherbrooke: \$88.000; Trois-Rivières: \$71.000; Montréal-Nord: \$60.000; Verdun: \$57.000; Hull: \$45.000; Jacques-Cartier: \$34.000.

Cette subvention spéciale, a dit M. Dozois, permettra soit d'améliorer ou d'augmenter les services, soit d'alléger le fardeau des contribuables municipaux.

Une autre mesure vise à venir en aide à la région de Québec: le gouvernement assumera 50 pour cent de l'intérêt et du remboursement du capital des emprunts contractés en vue de doter la région métropolitaine de Québec d'un système unifié de transport en commun.

M. Dozois a souligné qu'il faudra nécessairement faire l'acquisition des réseaux existants en vue d'intégrer les différentes compagnies de transport en commun.

Il a ajouté que le gouvernement ne veut pas que cette initiative indispensable au progrès de toute la région de Québec constitue un fardeau trop onéreux pour ses contribuables.

points saillants

QUEBEC (Le Devoir) — Voici les points saillants du discours sur le budget de M. Paul Dozois, hier soir:

- Pas de hausse d'impôts.
- Maintien de la surtaxe de six pour cent.
- Le Québec réclame d'Ottawa l'abstention avec équivalence fiscale, ainsi que la récupération de l'impôt dit du "progrès social", afin de faciliter le financement du régime d'assurance-maladie qu'il projette d'établir d'ici le premier juillet 1970.
- Exemption des droits successoraux pour les successions, en ligne directe de \$75.000 et moins.
- Aide financière à la ville de Montréal pour prolonger le métro en direction de l'est, du nord et de l'ouest.
- Une plus grande part de la taxe de vente cédée aux municipalités rurales.
- Subventions spéciales aux villes de 50.000 âmes et plus.
- Québec assumera 50 pour cent de l'intérêt et du remboursement du capital des emprunts contractés en vue de doter la région de Québec d'un système unifié de transport en commun.
- Coordination des travaux visant à resserrer les contrôles financiers et à atteindre une meilleure utilisation des deniers publics.
- Le Québec est privé de \$24 millions parce qu'Ottawa viole une entente sur les immobilisations pour la formation technique et professionnelle.
- Si Ottawa s'obstine, Québec devra emprunter ou imposer une taxe spéciale.
- La grève de la Régie des alcools a coûté \$39 millions au Québec.
- Le gouvernement et l'Hydro-Québec ont emprunté \$564 millions en 1968-69; ils emprunteront \$488 millions en 1969-70.
- M. Dozois prévoit pour le Québec une expansion économique à peu près du même ordre que celle du Canada dans son ensemble.

Québec réclame d'Ottawa \$165 millions pour financer son propre régime d'assurance-maladie

QUEBEC (Le Devoir) — Le gouvernement du Québec a décidé d'offrir à la population un régime d'assurance-maladie, universel et public; et pour faciliter le financement du projet, M. Paul Dozois, ministre des finances, demande à Ottawa l'abstention (opting out) avec équivalence fiscale.

Jusqu'au 1er juillet 1970, date limite fixée pour la mise en vigueur du régime d'assurance-maladie, M. Dozois réclame d'Ottawa un total de \$165 millions, soit \$110 millions que, sous forme d'impôt dit du progrès social, les autorités fédérales recevront des Québécois en 1969, et \$55 millions qu'elles retourneront du Québec pendant les six premiers mois de 1970.

Actuellement 64 pour cent des 6.000.000 de Québécois sont protégés dans une certaine mesure, contre le risque "maladie", par des polices d'assurance: mais ces polices sont fort disparates et

prévoient des indemnités souvent insuffisantes.

C'est pourquoi le ministre des finances présentera incessamment à l'approbation de l'Assemblée nationale un projet de loi visant à constituer une régie autonome qui sera chargée d'instaurer un régime d'assurance-maladie.

Cette régie sera placée sous l'autorité d'un directeur général qui sera également président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration sera composé de médecins, d'ouvriers, de patrons et de représentants des ministères intéressés.

La loi créant la régie fixera au 1er juillet 1970, au plus tard, la mise en vigueur du régime d'assurance-maladie, car la mise en place du mécanisme administratif nécessaire à un tel régime — (en particulier les systèmes et les contrôles mécanographiques) — est une tâche des plus

complexes demandant plusieurs mois de travail.

Le ministre de la santé sera chargé de négocier avec les médecins pour trouver une solution aux problèmes de leur participation et de leurs honoraires.

Coût de \$285 millions

Un actuair-conseil a évalué le coût probable du régime universel d'assurance-maladie que le gouvernement québécois veut instituer, à un minimum de \$285.000.000, dont \$150.000.000 seraient à la charge du seul Québec.

La plupart des provinces ont choisi pour mode de financement soit la perception de primes, soit le produit des impôts.

Les autorités québécoises ont opté pour une formule de contribution des particuliers et des employeurs. La régie recevra:

1) De chaque contribuable dont le revenu annuel est supérieur à \$4.000 s'il est marié,

ou à \$2.000 s'il est célibataire, une contribution de 8/10 de 1 pour cent de son revenu net, et ce jusqu'à concurrence de \$125 au maximum;

2) Des employeurs une contribution de 8/10 de 1 pour cent des salaires payés.

Les gens à faible revenu n'auront donc rien à payer, mais ils bénéficieront cependant des mêmes avantages que les autres Québécois.

Les contributions se monteront au total à \$150 millions, dont la moitié proviendra des employeurs, et l'autre moitié des particuliers.

Récupération des sommes perçues par Ottawa

Depuis le 1er janvier 1969, Ottawa lève l'impôt du progrès social pour le régime des soins médicaux. Les Québécois ont payé et paient cet impôt comme les autres Canadiens, mais sans en profiter pour l'instant. Cette situation est injuste pour les Québécois, a dit le ministre.

C'est pourquoi M. Dozois cherche à récupérer l'argent qu'Ottawa a perçu et percevra encore au Québec sous forme d'"impôt du progrès social" (\$110 millions par année) — sans que les Québécois en bénéficient sous forme d'assurance-maladie. C'est-à-dire jusqu'au 1er juillet 1970.

A partir de la date d'entrée en vigueur de l'assurance-maladie au Québec, M. Dozois réclame l'abstention facultative avec équivalence fiscale.

"Je redis à M. Benson et à ses collègues que cet argent appartient au Québec... Nous ne voyons pas comment le gouvernement fédéral pourrait refuser d'accéder à notre demande puisqu'Ottawa reconnaît le principe du retrait pour 1973".

M. Dozois a souligné le fait que, jusqu'à ce jour, les autorités fédérales ont toujours répondu par un refus aux réclamations du Québec à ce sujet.

Mais, a noté le ministre des finances qui prononçait son discours sur le budget devant l'Assemblée nationale, un régime partiel d'assurance-maladie devrait être entièrement financé par le Québec et en viendrait facilement à coûter presque aussi cher qu'un régime universel, sans que toute la population en bénéficie.

C'est ainsi que le gouvernement québécois a rejeté l'idée d'instituer un régime partiel d'assurance-maladie qui devrait être entièrement financé par le Québec et en viendrait facilement à coûter presque aussi cher qu'un régime universel, sans que toute la population en bénéficie.

C'est ainsi que le gouvernement québécois a rejeté l'idée d'instituer un régime partiel d'assurance-maladie et a opté pour un régime universel.

cet acte anticonstitutionnel et contre l'attitude arrogante du gouvernement fédéral.

"Les autorités fédérales doivent avoir le sens de l'honnêteté et de la justice, a conclu le ministre, et arriver à la conclusion d'accepter nos demandes".

M. Dozois a rappelé que la commission Castonguay avait recommandé l'adhésion du Québec au régime fédéral d'assurance-maladie ou recommandé au moins, en attendant, de procéder par étapes en limitant au départ le nombre des personnes assurées — (en commençant par les plus démunies).

Mais, a noté le ministre des finances qui prononçait son discours sur le budget devant l'Assemblée nationale, un régime partiel d'assurance-maladie devrait être entièrement financé par le Québec et en viendrait facilement à coûter presque aussi cher qu'un régime universel, sans que toute la population en bénéficie.

C'est ainsi que le gouvernement québécois a rejeté l'idée d'instituer un régime partiel d'assurance-maladie et a opté pour un régime universel.

M. Dozois a souligné le fait que, jusqu'à ce jour, les autorités fédérales ont toujours répondu par un refus aux réclamations du Québec à ce sujet.

Mais, a noté le ministre des finances qui prononçait son discours sur le budget devant l'Assemblée nationale, un régime partiel d'assurance-maladie devrait être entièrement financé par le Québec et en viendrait facilement à coûter presque aussi cher qu'un régime universel, sans que toute la population en bénéficie.

C'est ainsi que le gouvernement québécois a rejeté l'idée d'instituer un régime partiel d'assurance-maladie et a opté pour un régime universel.

La grève de la RAQ a coûté \$39 millions

QUEBEC (Le Devoir) — M. Paul Dozois a évalué hier soir à \$39 millions les pertes de l'Etat du Québec, durant l'été 1968, par suite de la grève de cinq mois des employés de la Régie des alcools. Il a dit pourquoi le gouvernement avait accepté une si forte brèche dans ses revenus.

Le ministre des finances a fait un bref plaidoyer en faveur du maintien de la politique salariale du gouvernement.

Ses paroles laissent entendre que les enseignants, dont les revendications d'ordre syndical occupent les manchettes de l'actualité, doivent s'attendre à une stricte fermeté de la part du gouvernement.

Certains, a dit M. Dozois en évoquant la grève de l'an dernier, sont peut-être tentés de se demander pourquoi le gouvernement du Québec s'est placé dans la situation de perdre \$39 millions de revenus pour épargner quelques millions de dollars sur les augmentations de salaires et autres avantages que réclamaient les employés de la régie.

Il faut bien se rendre compte, a expliqué le ministre des finances, que si le gouvernement avait cédé, ce n'est pas seulement \$39 millions qu'il

lui en aurait coûté, mais certainement des sommes beaucoup plus considérables puisque la politique salariale du gouvernement touche plus de 250.000 employés.

"Un règlement qui aurait ignoré cela aurait eu, on le comprendra facilement, des répercussions désastreuses. C'est donc le prix que nous avons payé pour protéger l'économie de la province".

Après avoir dit aussi qu'il fallait de toute nécessité être ferme, M. Dozois a continué son discours du budget en abordant d'autres questions. Le ministre devait toutefois revenir à la politique salariale en traitant, plus tard, des coûts de l'éducation au Québec.

M. Dozois a dit que les subventions d'équilibre budgétaire, que le ministère de l'éducation accordera durant le présent exercice financier, seront plus élevées de près de 70 pour cent en comparaison de celles de l'an dernier.

L'augmentation est de 120 millions et elle ne suffira peut-être pas. On le saura, dit M. Dozois, lorsqu'après le 30 juin seront connus les résultats financiers définitifs des commissions scolaires pour le dernier exercice.

La majorité des successions seront exemptées de l'impôt

QUEBEC, (Le Devoir) — M. Paul Dozois, ministre des finances, a annoncé hier soir à l'Assemblée nationale que la très grande majorité des successions seront désormais exemptes de l'impôt successoral québécois et qu'en ce qui concerne les autres successions, l'acquiescement des droits successoraux sera maintenant plus facile.

Dans son discours sur le budget, M. Dozois a précisé que, dans le cas des décès qui surviendront après minuit ce soir:

1) Toute succession en ligne directe de \$75.000, et moins sera exempte de tous droits successoraux;

2) Aucun droit ne sera perçu sur la valeur capitalisée des rentes provenant des fonds de pension ou de plans d'épargne-retraite approuvés, lorsqu'elles sont léguées à des héritiers en ligne directe.

Dans le cas où les deux tiers d'une succession se composent d'immeubles et d'actions de compagnies, le paiement des droits successoraux pourra s'étendre sur une période de quatre ans.

M. Dozois a révélé qu'en plus de prendre toutes ces mesures, le gouvernement du Québec a chargé un groupe de travail d'étudier tout le problème des droits successoraux en vue d'une réforme. Le groupe se compose de hauts fonctionnaires des ministères des finances et du revenu ainsi que d'experts de l'extérieur.

M. Dozois a souligné les avantages des mesures prises par le gouvernement. Ainsi jusqu'à présent, pour une succession en ligne directe, dont la valeur n'excédait pas \$75.000, il y avait une exemption de l'impôt successoral québécois sur une tranche de \$20.000; la décision du gouvernement, en exemptant de cet impôt toutes les successions en ligne directe de \$75.000 et

moins épargnera des sommes appréciables à l'héritier en ligne directe: \$320 pour une succession de \$30.000; \$720 pour une succession de \$40.000; \$1.200 pour une succession de \$50.000; \$2.240 pour une succession de \$60.000; \$3.575 pour une succession de \$75.000.

L'autre décision gouvernementale majeure, qui consiste à ne plus prélever de droits sur la valeur capitalisée des rentes, se traduit dans la pratique par des économies appréciables pour les bénéficiaires. M. Dozois a donné l'exemple d'une rente annuelle de \$3.000 et d'un héritier de 60 ans: les droits à payer au Québec s'élevaient jusqu'ici à \$2.932, \$6.422 et \$9.352 selon que la valeur du reste de la succession était de \$30.000, \$50.000

ou \$75.000; dorénavant l'héritier n'aura plus rien à payer.

M. Dozois a fait allusion à la réforme proposée dernièrement, dans le domaine des successions, par le ministre fédéral des finances.

M. Dozois s'est élevé contre la façon de procéder d'Ottawa.

La plus élémentaire convenance aurait été de discuter préalablement avec les provinces, vu qu'elles partagent ce champ d'imposition dans la proportion de 75 pour cent, a dit M. Dozois. Cela est d'autant plus grave, que le Québec a toujours soutenu qu'il s'agit là d'un domaine qui devrait relever de la compétence exclusive des provinces.

Selon M. Dozois

Ottawa viole une entente et prive Québec de \$24 millions

QUEBEC (Le Devoir) — Répudiant un engagement contractuel, signé en son nom par M. Jean Marchand, le gouvernement fédéral refuse \$24.4 millions au Québec. Le ministre québécois des finances a déposé hier soir à l'Assemblée nationale le texte de l'accord violé.

Alors qu'il prononçait son discours du budget, M. Paul Dozois a réclame en termes énergiques que le gouvernement fédéral respecte sa signature et il s'est dit prêt à continuer des démarches dans ce but.

Advenant toutefois une obstination d'Ottawa, il restera comme solution ou bien d'emprunter l'argent, ou bien de demander à l'Assemblée nationale d'étudier l'imposition d'une taxe spéciale destinée à prélever l'équivalent de ce que le gouvernement fédéral doit et refuse.

Des explications

Pour bien comprendre la question, il faut remonter à une entente fédérale-provinciale sur les immobilisations pour la formation technique et professionnelle. Le Québec a signé le 15 septembre 1961 ce document qui venait à échéance le 31 mars 1967.

A la suite toutefois de négociations fédérales-provinciales, en octobre 1966, elle fut renouvelée et élargie de manière à ce que les coûts d'immobilisation soient remboursés par le gouvernement fédéral à 75 pour cent jusqu'à concurrence de \$480 par enfant de 5 à 15 ans, et à 50 pour cent au-delà de \$480 jusqu'à concurrence de \$800 par enfant.

Cette fois, l'arrangement "n'était soumis à aucune li-

mite de temps"; il devait être en vigueur aussi longtemps qu'on n'aurait pas atteint le plafond de \$800 par enfant. Le solde des contributions fédérales ainsi disponibles pour le Québec s'établit encore à \$148.7 millions au 31 mars 1969.

Le calcul de la tranche due au Québec durant l'exercice financier 1969-1970 donnait \$59 millions. Or en décembre dernier, le ministre fédéral des finances (M. Benson) écrivait au gouvernement du Québec afin de l'aviser que le montant fédéral, pour l'exercice, se limiterait à \$34.6 millions.

Décision unilatérale

M. Dozois a dit hier soir qu'il avait aussitôt protesté contre une telle attitude et

qu'il protestait "de nouveau avec énergie contre le manquement non pas à une vague promesse, mais à l'accord formel du 28 novembre 1967, dûment signé pour le gouvernement fédéral par l'honorable Jean Marchand".

Le ministre québécois des finances a ajouté:

"Je dépose le texte de l'accord en question. On pourra voir qu'il ne contient rien qui puisse permettre au gouvernement fédéral de limiter sa contribution annuelle à tel ou tel montant fixé unilatéralement et de façon arbitraire. Même du strict point de vue juridique, le gouvernement n'a pas le droit de répudier unilatéralement ses engagements contractuels".

Un meilleur contrôle des deniers publics

QUEBEC (DNC) — Le gouvernement a décidé de coordonner la multitude des travaux qui ont pour but de resserrer les contrôles financiers et de mieux utiliser les deniers publics.

Cette tâche a été confiée à M. Richard Mineau, a annoncé hier soir le ministre des finances, M. Dozois.

Le gouvernement cherche ainsi, dit-il, à éviter la dispersion des efforts et un manque de cohésion. Il veut aussi mettre en application les recommandations découlant du travail, au fur et à mesure de leur acceptation, par le conseil des ministres.

Pour assister M. Mineau, le conseil exécutif a formé un comité de cinq hauts fonctionnaires sous la présidence de M. Marcel Cazavan, sous-ministre des finances.

M. Dozois a rappelé que le gouvernement avait maintenu tous les contrôles mis en place par l'ancienne administration, les avait même accentués et a instauré des mesures plus sévères pour éviter le gaspillage.

Le ministre des finances a énuméré et commenté cinq principaux projets en cours aux ministères de la famille et du bien-être social; au revenu; à la fonction publique; aux finances.

ASSURANCE INCENDIE

L.M. DESILETS INC.

Montréal 861-5395
St-Hilaire 467-9311

Café-Thé Confiture

ADOPTEZ LES PRODUITS
DESJARDINS
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESJARDINS
MONTRÉAL
521-1104

PREMIERE VEND. 2 MAI 18 ANS
Valérie
A la suite toutefois de négociations fédérales-provinciales, en octobre 1966, elle fut renouvelée et élargie de manière à ce que les coûts d'immobilisation soient remboursés par le gouvernement fédéral à 75 pour cent jusqu'à concurrence de \$480 par enfant de 5 à 15 ans, et à 50 pour cent au-delà de \$480 jusqu'à concurrence de \$800 par enfant.
Cette fois, l'arrangement "n'était soumis à aucune li-



BANQUE ROYALE
La banque des hommes d'affaires

Oui, avec la Banque Royale, vous êtes en affaires, vous faites une bonne affaire, vous avez choisi la banque à tout faire! Pourquoi? Mais à cause des si nombreux services qu'elle peut vous offrir! Vous voulez des exemples? Qu'à cela ne tienne! Information sur le commerce extérieur de n'importe quel pays et de n'importe quelle firme importante établie dans ce pays; acquisition ou fusionnement de compagnies; recherches d'un site industriel; négociation de financement à l'étranger; renseignement sur le crédit mondial, etc.

La Banque Royale est indispensable pour toutes entreprises de tous genres. Après tout, elle aussi est en affaires! C'est dire qu'elle s'y connaît. Elle se met au service de la plus petite à la plus grande entreprise en sachant non seulement s'y intéresser mais s'en sentir responsable. Elle est votre meilleure conseillère. Celle qui peut le plus vous faciliter la tâche et vous faire brasser des affaires d'or.

Rendez nous donc visite. Nous nous entendrons bien. Vous verrez! Après tout, nous aussi nous sommes des hommes d'affaires!

L'opposition est unanime

Un budget électoral et truqué

QUEBEC (DNC) — Les porte-parole de l'opposition ont qualifié d'électoral et de "truqué" le discours sur le budget présenté hier soir par M. Dozois.

Un discours du budget qui laisse présager des élections à assez brève échéance, ont commenté tour à tour MM. Jean Lesage, chef de l'opposition, René Lévesque, leader du parti québécois et Robert Bourassa, critique du parti libéral en matière de finances.

Le gouvernement, a dit M. Lesage, veut montrer "patte blanche", et, pour boucler son budget, il a soufflé les prévisions des revenus fiscaux.

Le ministre des finances, selon lui, s'est servi de "trucs" pour annoncer un surplus au compte ordinaire, notamment en annonçant des garanties et des versements additionnels aux municipalités, alors que de telles dépenses ne sont pas prévues au budget.

Au sujet de l'assurance-maladie, M. Lesage a souligné qu'elle n'entrera en vigueur qu'en 1970 et que le Québec aura ainsi perdu deux années complètes de contributions fédérales, soit \$220 millions.

Enfin, dit-il, le discours du budget ne comporte pas de mesures nouvelles aptes à favoriser le développement industriel au Québec.

Pour M. Lévesque, d'autre part, il est évident que le gouvernement fait "des efforts désespérés" pour s'ouvrir des portes en vue d'un appel au peuple à l'automne. C'est, dit-il, le budget d'un "gouvernement aux abois", qui tente de camoufler son inertie par quelques mesures pour donner bonne bouche aux électeurs.

Le député souverainiste de Laurier a qualifié de "fraude incommensurable" le projet d'assurance-maladie tel qu'annoncé par M. Dozois: "Le système tel que défini est pauvre", a-t-il lancé, et venant après trois ans d'inertie. M. Lévesque en a en particulier contre le mode de finan-

cement contributaire, plafonné, selon ses calculs rapides, à un revenu d'environ \$12.500.

Le président du PQ estime que le financement d'un tel régime devrait se rapprocher le plus qui soit du mode de financement général, ou alors qu'il n'y ait pas de plafond dans les contributions, de sorte que ceux qui ont les moyens paient plus.

Tel que c'est, dit-il, c'est une promesse électorale pour la deuxième fois.

"C'est une injustice sociale flagrante", a encore dit M. Lévesque.

Quant à M. Robert Bourassa, député libéral de Mercier et critique financier de l'opposition, il a dit que c'était un budget "truqué", qui laissait présager un autre budget à l'automne, après des élections générales qu'il prévoit pour le mois de septembre.

"C'est un budget trompe-l'oeil, dit-il, à cause des manipulations de dépenses et de revenus qu'il comporte, notamment au chapitre des emprunts".

M. Bourassa donnera la réplique officielle à M. Dozois en Chambre.

Dans de brefs commentaires, en fin de soirée, il a dit que la population ne serait pas dupe de trucs budgétaires.

L'an dernier, M. Dozois avait dit qu'il n'était pas acceptable de soustraire des dépenses de \$50 millions sur les prévisions; cette année, il le fait en disant qu'elles ne seront pas utilisées.

Le ministre sous-estime les dépenses en assistance sociale, prévoyant une augmentation de sept pour cent seulement, alors que le chômage augmente.

Le discours annonce des dépenses qui ne sont pas prévues au budget.

Pour M. Bourassa, il ne fait aucun doute que c'est un budget à saveur électorale.

La première des priorités : l'éducation \$1,400 millions

QUEBEC (DNC) — Le ministre des finances a déclaré hier soir qu'en 1969-70, l'effort que le gouvernement du Québec fera pour activer l'essor économique de la province se traduira par des investissements qui dépasseront le milliard de dollars.

Il inclut dans ce total les dépenses des ministères à vocation économique, les dépenses brutes en immobilisation de \$290,7 millions, de même que :

- Les dépenses d'équipement de l'Hydro-Québec de l'ordre de \$250 millions;

- La construction et l'aménagement de nouvelles écoles au coût de \$175 millions;

- Quelque \$107 millions qui seront consacrés aux immobilisations des hôpitaux, des universités et des CEGEP;

- Les \$250 millions que la Société d'habitation du Québec affectera à la rénovation urbaine et à la construction de logements à prix modiques, de maisons d'étudiants, de foyers pour personnes âgées et pour l'enfance exceptionnelle, ainsi

qu'à la mise en œuvre d'un programme spécial de construction de 10.000 logements dont la grande majorité consistera en logements non subventionnés.

L'éducation

L'éducation, première des priorités du Québec, coûte maintenant \$1,400 millions par année en fonds publics, dont près de \$900 millions proviennent du seul ministère de l'éducation.

A elles seules, les subventions d'équilibre budgétaire passent de \$175 millions l'an dernier à \$295 millions en 1969-70. M. Dozois a souligné que, malgré cette hausse de près de 70 pour cent, il est possible que ces crédits soient insuffisants. On le saura après le 30 juin, dit-il, alors que les résultats définitifs de l'exercice financier des commissions scolaires seront arrêtés.

Le ministre attribue la hausse rapide des subventions

d'équilibre au fait que le taux normalisé d'imposition est atteint dans la presque totalité des commissions scolaires. En conséquence, l'augmentation de leurs dépenses est entièrement à la charge du gouvernement.

M. Dozois a dit que l'augmentation prévue à ce titre ne sera peut-être pas suffisante si le gouvernement devait ajouter les dizaines de millions de dollars d'augmentation découlant des demandes des enseignants, "dont les conditions de travail et les salaires se comparent avantageusement à ceux qui prévalent non seulement au Canada, mais partout ailleurs en Amérique".

Les emprunts

Durant l'année 1969-70, le gouvernement du Québec doit emprunter pour ses besoins une somme de \$288 millions, et l'Hydro-Québec \$200 millions, pour un total de \$488 millions.

M. Dozois estime "réaliste" ce programme, compte tenu de la situation actuelle. Il est d'ailleurs déjà en voie de réalisation :

- Le Québec a déjà emprunté 120 millions de marks, soit \$31,7 millions, pour une période de quatre ans, renouvelable pour quatre autres années, emprunt contracté aux conditions suivantes : payé à 99 1/5, taux d'intérêt de 6 1/2 pour cent; rendement de 7 pour cent pour l'acheteur;

- Les démarches préliminaires ont été faites en vue de conclure un emprunt de \$50 millions d'ici quelques jours.

Maintien de la surtaxe

Le budget présenté, hier, ne comporte pas de hausse des impôts, mais il maintient la surtaxe de six pour cent imposée l'an dernier. C'est, a dit le ministre, en raison de l'attitude négative et intransigente du gouvernement fédéral devant les demandes légitimes des provinces. "Nous continuerons nos discussions en vue d'un meilleur partage des ressources fiscales", a ajouté M. Dozois.

Un surplus de \$47,3 millions au compte ordinaire, des dépenses nettes de \$3,176,3 millions, des revenus de \$2,957,8 millions, des emprunts de \$288 millions, telles sont les principales caractéristiques du budget de 1969-70, dont les prévisions ont été dévoilées il y a un mois.

Pour l'exercice financier en cours, M. Dozois prévoit une expansion économique à peu près du même ordre que celle du Canada dans son ensemble, laquelle devrait être d'au moins quatre pour cent en volume du produit national brut.

Le ministre croit que les programmes d'investissements du secteur public exerceront "une influence appréciable sur le marché de la main-d'œuvre".

Le gouvernement consacrera cette année \$6 millions à la construction du complexe scientifique à Sainte-Foy, complexe dont la réalisation nécessitera des investissements d'environ \$60 millions.

Dozois: les investisseurs ont encore confiance dans les titres du Québec

QUEBEC (DNC) — Les revenus du gouvernement québécois ont été de \$2,879,3 millions en 1968-69, soit \$10,2 millions de moins qu'il avait été prévu en mars 1968.

Pourtant, les sommes versées par Ottawa au Québec comme compensation fiscale et financière pour certains programmes ont été supérieures aux prévisions. Mais les revenus fiscaux du Québec ont été moindres qu'il avait été espéré; en particulier, la grève de cinq mois du personnel de la Régie des alcools a fait perdre au gouvernement \$39 millions.

Par contre, des dépenses plus élevées qu'il était prévu, soit \$2,565,9 millions (avec le service de la dette et l'amortissement) ont réduit le surplus au compte ordinaire à \$113,4 millions, au lieu de \$199,7 millions.

Les dépenses en immobilisations ont été approximativement de \$230,2 millions, soit moins que les prévisions de mars 1968, qui étaient de \$265,8 millions.

Les emprunts ont atteint \$321 millions au cours du dernier exercice, et ceux de l'Hydro-Québec, \$243 millions, pour un total de \$564 millions.

M. Dozois a commenté: "En somme, nous avons pu, au cours de l'exercice 1968-69, emprunter plus que nous ne l'avions prévu. Cela est attribuable non seulement à la confiance que placent les investisseurs dans les titres du Québec, mais également à l'heureuse initiative que nous avons prise de recourir aux marchés européens."

Le ministre des finances a souligné que les marchés européens sont très intéressants: ils ne remplacent pas les traditionnels marchés canadiens et américains, mais ils s'y ajoutent et offrent des possibilités nouvelles pour des sommes appréciables avec des taux d'intérêt plus avantageux.

M. Dozois a signalé que la caisse de dépôt et placement du Québec a fourni \$142 millions, soit 25 pour cent des emprunts en 1968-69.

Mise en garde contre un fédéralisme "rigide et niveleur"

QUEBEC (PC) — Le ministre des finances, M. Paul Dozois, a reproché au gouvernement central, hier soir, d'avoir une conception plutôt curieuse de la coopération et du fédéralisme.

Ce qu'il y a de plus dangereux pour l'avenir de ce pays, a-t-il dit en conclusion de son discours du budget à l'Assemblée nationale, c'est un fédéralisme rigide, niveleur, intransigeant qui n'admettrait plus qu'il puisse y avoir différentes façons d'être Canadiens.

M. Dozois a souligné que les sujets de désaccord ou d'irri-

tation entre Ottawa et Québec se sont multipliés ces dernières années, et particulièrement au cours des derniers mois.

Les attitudes du Québec, a dit M. Dozois, même celles qui semblent les plus raisonnables et les plus modérées, sont non seulement accueillies avec raideur mais sont souvent déformées et caricaturées.

"Est-ce ainsi que l'on entend construire un fédéralisme nouveau?"

M. Dozois s'est demandé si les accusations voulant que le Québec veut détruire le Ca-

nada correspondent bien à la réalité "ce pays, a-t-il dit, que nos pères ont été les premiers à explorer en tous sens, à humaniser et à défendre".

Le ministre a affirmé que les Québécois sont des Canadiens autant et depuis plus longtemps que quiconque et ils ont été des nationalistes canadiens avant de devenir des nationalistes québécois.

M. Dozois s'est ensuite demandé si de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, en passant par le Québec et l'Ontario, il y a des provinces semblables. On constate de l'une à l'autre des différences énormes.

artisans et que seulement 1,000 d'entre eux sont membres de l'association, M. Lizotte a demandé pourquoi un si grand nombre de camionneurs au Québec préfèrent faire cavalier seul plutôt que de se joindre à l'association.

M. Lizotte a déclaré ensuite: "Je conçois mal qu'une industrie née du principe de la libre entreprise, veuille maintenant se faire administrer par le gouvernement." Il a affirmé sa conviction que l'entreprise est libre et qu'aujourd'hui elle se détruit elle-même parce qu'elle n'a pas su se structurer.

Fernand Lizotte

"Il y a surabondance de camionneurs au Québec"

Aux membres de l'Association nationale des camionneurs-artisans indépendants qui réclamaient une régie, le ministre des transports et des communications, M. Fernand Lizotte, a dit: "J'ai l'impression que le noeud du problème ce n'est pas l'absence d'une régie, mais plutôt une surabondance de camionneurs

pour les travaux à exécuter." Et M. Lizotte de demander s'il y a un autre Etat fédéré que le Québec "où se trouvent tant de camionneurs et où un si grand nombre d'entre eux contournent la loi, soit pour déjouer un concurrent soit pour survivre".

Notant qu'il existe au Québec 3,000 à 4,000 camionneurs-



10% de rabais aux familles

Le train est le mode de transport idéal pour voyager en famille! Voilà pourquoi le CN offre 10% de rabais aux familles, partout au Canada, pour les trajets où le tarif Rouge est d'au moins \$6.00. Les enfants de 5 à 11 ans reçoivent toujours le rabais habituel!

Holà! les adolescents! 25% de rabais!

Si vous avez 21 ans ou moins, vous avez droit dans la plupart des cas à 25% de rabais, les jours de tarif Rouge et Blanc!

Consultez votre agent de voyages ou le bureau des Ventes Voyageurs du CN.



Billet simple de chambrette les jours de tarif Rouge:

\$18.90

Bon voyage et bonsoir!

Vous dormirez en toute quiétude dans le **cavalier** entre **montréal** et **toronto**.

Dormir dans un vrai lit... entre deux bons draps. Dormir dans une chambrette bien à soi, dans la plus stricte intimité... même en voyage... Est-ce possible? Certainement! Dans le Cavalier entre Montréal et Toronto. Le Cavalier offre un choix complet de places couchées, un bar, le café au réveil.

Départ tous les soirs de la gare Centrale: 23h 55. (Vous pouvez monter dans le train dès 23h)

Traversez le Canada à 4 pieds d'altitude dans le Super Continental

Départ quotidien — gare Centrale — 17h 05.

Le Canada est un beau pays! Il mérite qu'on le voie à 4 pieds d'altitude. Le Super Continental le traverse de part en part en vous offrant une véritable vie de palais: voiture-restaurant luxueuse, choix complet de places couchées, salon-bar, jeux et passe-temps pour les enfants et les adultes!

vous tenez à ce qu'elle vous accompagne en voyage?

Vous l'avez faite vôtre, parce que vous la trouvez si jolie! Et puis, vous connaissez bien son caractère... elle vous obéit au doigt et à l'oeil. Bref, vous ne pouvez vraiment pas vous passer d'elle. Alors amenez-la. Faites prendre le train à votre voiture. Elle voyagera dans un wagon bien à elle... Le CN la dorlote. Si vous devez voyager ou déménager dans une autre ville, utilisez le service TRAIN-AUTO du CN. Le service TRAIN-AUTO du CN transportera votre auto de Montréal à Halifax, Moncton, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver.



P.S. Quant à vous, vous voyagerez libre de tout souci, à 4 pieds d'altitude.



Service Train-Auto du CN
Bureau des Ventes Voyageurs
Case postale 8100, Montréal 101, Québec

Veillez m'envoyer tous les renseignements et le tarif du service Train-Auto du CN.

de _____

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____

EN TOUTE QUIÉTUDE, À 4 PIEDS D'ALTITUDE

Réservez vos places d'avance. Consultez votre agent de voyage ou un bureau des Ventes Voyageurs du



Le projet de développement Concordia

Le comité Milton-Parc affirme détenir une partie des plans

par Normand Lépine

Le comité de citoyens Milton-Parc affirme avoir mis la main, grâce à des "sources fiables", sur une partie des plans des grandes transformations projetées pour leur quartier (situé entre des Pins, Milton, Hutchison et Ste-Famille) par la Cie Concordia.

Formé durant l'été 1968, le Comité Milton-Parc s'est fixé trois objectifs:

- Éviter la dislocation physique et communautaire du quartier en développant une contre-proposition au plan Concordia; celle-ci favorise la conservation et la réhabilitation de la majorité des résidences.

- Développer des ressources communautaires essentielles, telles des garderies d'enfants, des coopératives, etc., en accordant toujours priorité aux besoins des économiquement faibles.

- Protéger les locataires contre les abus et les injustices de la compagnie Concordia: mauvais entretien des propriétés, délais dans les réparations majeures, irrespect des droits, etc., faits confirmés par l'enquête faite dans le quartier durant l'été 1968, et par les plaintes faites au Comité depuis son existence.

Ce qui mit la puce à l'oreille du comité, c'est la vigueur avec laquelle la compagnie se porta à la défense de la procédure d'expropriation, pouvoir que la ville de Montréal s'est fait donner par l'Assemblée nationale du Québec, et par lequel la compagnie pourrait, grâce à la ville, acquérir des immeubles qu'elle ne possède pas encore dans le quartier.

La compagnie Concordia est déjà propriétaire de 85% du secteur. Elle voudrait transformer le quartier en y érigeant des tours d'habitation de luxe.

La population actuelle du quartier comprend deux groupes principaux: l'un à revenu modique, composé de familles et d'étudiants de McGill ou de l'école d'architecture, l'autre, à revenu moyen ou élevé, composé de familles et de ménages, sans enfants, de personnes seules, dont plusieurs professionnels des environs et plusieurs commerçants du quartier.

Le comité souligne en particulier que le pouvoir d'expropriation de la ville de Montréal peut "permettre la destruction complète d'une communauté par l'entreprise privée", à l'aide des deniers publics, les citoyens étant amenés ainsi à contribuer financièrement à leur propre destruction au

bénéfice d'un autre groupe social.

Les plans de Concordia

Dans un communiqué remis à la presse hier soir au cours d'une assemblée publique, le comité révèle ainsi la teneur d'une partie du plan d'"urbanisation" du quartier:

"Les projets de réaménagements que Concordia élabore depuis dix ans sans en glisser un mot aux citoyens concernés, prévoient trois étapes de développement qui s'étendront sur une dizaine d'années. La première étape commencera au printemps 1970 et comporte deux conciergeries en hauteur (les règlements du quartier établissent à 25 pieds la hauteur maximum), l'une entre les rues Jeanne-Mance et Parc au nord de Prince-Arthur, et l'autre entre ces mêmes rues, mais au sud de Prince-Arthur.

"Entre ces deux tours, il est prévu un autre édifice, situé en plein milieu de l'actuelle rue Prince-Arthur. Un nombre élevé de ces appartements (près de 70%) seront des studios pour célibataires. Ceux qui habitent actuellement les maisons sises sur ces futurs emplacements seront délogés et plusieurs d'entre eux ne pourront se reloger dans ces nouveaux édifices qui seront à loyer élevé.

Les citoyens à faibles revenus subiront encore une fois le contre-coup du progrès réalisé par l'entreprise privée, qui

s'intéresse beaucoup plus à ses propres profits qu'aux victimes qu'elle fait.

"Ces nouvelles tours formeront un mur au coeur du quartier et amorceront la dislocation de la communauté présente, en plus d'entraîner la démolition de plusieurs grands logements à loyer modique et ayant une valeur historique et architecturale.

"Les directeurs de Concordia ont cependant dit aux citoyens lors d'une rencontre en mars dernier, qu'ils s'intéressaient grandement à la préservation des édifices actuels. Ont-ils oublié ces paroles?"

"Les parcs que Concordia prévoit aménager pour le 1er juin 1969 apparaissent maintenant à la lumière de ces projets, comme étant étroitement reliés à la première étape de démolition de Concordia."

Le comité soutient que sous prétexte de progrès et développement, on laisse dégrader des maisons à loyer modique, qui sont ensuite détruites pour faire place à des appartements en hauteur dont le luxe est inaccessible à la plupart des résidents actuels du secteur.

L'enquête faite par le comité révèle non seulement que les locataires réclament des réparations et des mesures d'embellissement qui empêcheraient le secteur de passer dans la zone des taudis, mais surtout que les citoyens refusent massivement d'être refoulés dans un autre quartier.

Opération "Gazette Check"

Après l'"Opération crime check", c'est l'opération "Gazette Check". Grâce à un tract sur lequel nous avons par hasard mis la main, il semble qu'il se soit formé tout récemment un comité, auquel prend part M. David Dent, ancien correspondant de The Gazette à Québec, qui organise une manifestation en face des locaux qui abritent le quotidien anglophone de Montréal au 1,000 rue Saint-Antoine. Cette manifestation doit, selon le tract, se dérouler le lundi 5 mai à 18.00 heures.

Le tract est de couleur orange. À gauche, dans le haut, on peut lire: "Comité Gazette Check". Un peu plus bas: "Venez devant la Gazette!". Puis à droite, vers le haut, un texte encadré, intitulé "Opération crime check" et signé par David Dent. Le texte se lit ainsi:

"The Gazette, journal d'optique anti-français, agit comme porte-parole des forces de répression au Québec.

"Avec ses amis le maire Drapeau et le chef de police Gilbert, The Gazette essaie de faire oublier la réalité et encourage les pires aspects de la société. (Par exemple l'Opération Crime Check).

"A ses lecteurs, dont 28% sont de langue française, ce journal décrit non pas la réalité actuelle, mais ce que la rue Saint-Jacques et les privilèges de Westmount souhaitent voir comme réalité."

(signé) David Dent, ancien correspondant de The Gazette, à Québec.

On ignore cependant si ce tract est présentement distribué dans la population. Sa na-

Radio-Québec

Le départ possible du juge Guérin inquiète les employés

Le départ possible de l'hon. juge Guy Guérin de son poste de président de Radio-Québec inquiète les employés de cet organisme gouvernemental. Tel est le sens d'un communiqué de presse émis par l'Association des employés de Radio-Québec récemment formée.

L'Association rend publics trois documents qui tendent à exprimer le malaise qui existe au sein des employés depuis qu'ils ont appris que le juge Guérin ne songeait pas à demander le renouvellement de son mandat.

Le premier document est une lettre datée du 18 avril courant adressée au premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand. Signée par 190 employés, la lettre souligne que "monsieur le juge Guérin préside fort habilement à l'activité de gens professionnels dont la compétence et l'expérience sont reconnues. Il a su communiquer, précise les signataires, son but qui était d'œuvrer pour le bien de la collectivité québécoise. Ayant fait cette même option, le personnel

de Radio-Québec ne peut produire avec efficacité que dans un système qui favorise la créativité et sous une direction qui possède, hors de tout doute, l'intelligence, la compétence et l'intégrité nécessaires au maintien de l'idéal que les employés partagent avec leur président actuel."

Le deuxième document est une lettre datée du 16 avril adressée au juge Guérin lui-même.

"Votre présidence à Radio-Québec, lui disent les employés, offrait aux employés l'assurance de collaborer avec intégrité à la culture du peuple québécois; de participer avec enthousiasme à l'élaboration et à la production d'émissions éducatives, sans qu'aucune influence extérieure ne vienne altérer l'objectivité et la valeur pédagogique de la production. Ils pouvaient, grâce à vous, exercer un métier dans sa plus grande plénitude et concentrer leurs efforts dans le but de réaliser un produit de la plus haute qualité."

Le troisième document est également une lettre adressée cette fois au Conseil d'administration et à la direction de l'Office de la Radio du Québec; dans cette lettre, les employés de Radio-Québec informent les membres de l'Office qu'ils se sont groupés en association afin de faire valoir par une seule voie leurs opinions à qui de droit.

"Nous désirons que soient respectés les objectifs communiqués et les promesses faites lors de notre embauche, disent les employés, à savoir que Radio-Québec serait à l'abri de toutes influences politiques ou autres et que nous ne tomberions pas sous le coup de la loi de la Fonction publique." Les employés estiment en outre que le Bill 11 qui vient d'être déposé à l'Assemblée nationale est en contradiction avec l'acte de foi en Radio-Québec qu'ils disent avoir posé en acceptant d'y travailler.

Stanfield

et de Gaulle

TORONTO (PC) — La démission du président de Gaulle ne va pas, à elle seule, entraîner une amélioration des relations entre le gouvernement fédéral et celui du Québec, a déclaré lundi M. Robert Stanfield, chef du parti progressiste conservateur, au cours d'une conférence de presse.

"Nous ne devons pas croire que sa démission va résoudre pour nous nos problèmes, dit-il. Nous devons nous en occuper nous-mêmes. Le général de Gaulle ne les a pas créés et sa démission ne les résoudra pas."

Au CEGEP Maisonneuve

Le comité des "six" veut faire appel à un arbitre

par Clément Trudel

Le comité des six du CEGEP Maisonneuve a rencontré de nouvelles autorités du CEGEP, hier matin, pour constater que le dialogue n'était plus possible et que deux formes de logique étaient en train de s'établir, barrant la route à une entente au niveau local. Le comité des six se dit prêt à confier un, plusieurs ou tous les dossiers des professeurs dont on a refusé le réengagement à un "arbitre impartial".

Entre-temps, la direction des services pédagogiques du CEGEP a fait circuler un message, hier, avertissant que les étudiants qui ne seront pas rentrés aujourd'hui aux cours de biologie, chimie, anglais, français, nursing, espagnol et philosophie seront désormais comptés "comme ayant abandonné définitivement leurs cours". Ce geste pourrait briser la résistance d'un certain nombre d'étudiants qui n'ont pas voulu revenir sur leur décision tant que ne seront pas reconsidérés les dossiers des onze professeurs congédiés.

Ce soir, au Centre Paul Sauvé, étudiants, parents et professeurs sont conviés à une réunion pour faire le point; à noter que 250 parents ont déjà signé une pétition demandant de révoquer les suspensions dans le cas de 115 étudiants contestataires. Le comité a rencontré les journalistes en fin de journée, hier, pour faire part des derniers développements; trois étudiants ont été suspendus par les autorités du CEGEP, soit pour avoir distribué des tracts

ou pour avoir convoqué une assemblée non autorisée.

Selon les calculs des contestataires eux-mêmes, peut-être les deux tiers des élèves avaient réintégré le collège, hier, mais "pour nous il n'est pas question d'abandonner" et "le ministère ne peut rester indifférent au problème de base, même s'il veut respecter l'autonomie des CEGEP".

Parmi les étudiants qui rentreraient aujourd'hui au CEGEP, tous ne sont pas assurés d'être admis aux examens; les professeurs devront, dans certains cas, autoriser tel ou tel élève à se présenter aux examens (de philo, notamment).

"Puisque nous n'avons plus rien à nous dire sur le plan local, nous espérons que le recours à un arbitre sera accepté", ont dit les porte-parole du comité, hier. La direction du CEGEP aurait eu, pensent-ils, l'impression de se trahir elle-même si elle revenait sur sa décision. Petit à petit, l'ordre règne à Maisonneuve, au prix de multiples vérifications d'identité (un surveillant à chaque porte) et maintes défenses d'attroupement. La direction exigeait que la délégation prouvât qu'il y avait eu arbitraire ou vice de procédure dans les congédiements — tout en excluant les références à des cas particuliers et en sachant que la convention ne dit mot sur ces procédures, ce qui équivaut donc à une fin de non-recevoir.

Le principal porte-parole des six (trois professeurs et trois étudiants) est M. Gilbert Paquets, chef du département de mathématiques au CEGEP Maisonneuve.

L'Amérique est en train de perdre la bataille de la liberté de presse

EDMONTON (PC) — L'Amérique du Nord est en train de perdre la bataille de la liberté de presse.

C'est ce qu'a affirmé dans un discours prononcé au congrès annuel de l'Association canadienne des radiodiffuseurs M. John Tebbel, professeur de journalisme à l'université de New York.

Cette menace provient aussi bien des gouvernements que du public, soutient le professeur Tebbel.

"Des sondages spécialisés ont permis de constater le nombre inquiétant d'étudiants d'écoles secondaires qui ne sentent n'ont aucune confiance dans la presse et la radiodiffusion, mais se déclarent hostiles à la liberté de la presse et invoquent des contrôles stricts.

De l'avis du prof. Tebbel, "il n'existe pas de pays au monde où la radiodiffusion soit entièrement libre de tout contrôle gouvernemental quel qu'il soit." Ce qui reste de liberté, est en train d'être rogné tous les jours un peu plus.

La presse, dit-il, dont la liberté aurait dû être défendue par le public, suscite, au contraire, une hostilité croissante et irrationnelle chez les gens, qui sont de plus en plus con-

vaincus que les journaux mentent.

Parce que des journaux accordent une certaine diffusion aux protestations de minorités, on les accuse — par ignorance — d'encourager ces minorités à l'activisme et à la violence.

L'art de lire

En réalité, les gens ne savent tout simplement pas comment lire un journal et ils se sentent donc frustrés devant ce monde qu'ils ne saisissent pas.

Les journalistes de l'Amérique du Nord, a dit M. Tebbel, ne sont peut-être pas aussi conscients des dangers qui pèsent sur leur liberté, que leurs confrères d'Europe occidentale, qui sont eux, plus proches des Etats autoritaires. Mais, cette menace n'en est pas, pour autant, moins "nette et présente", et les journalistes feraient mieux d'agir dans le sens d'un plus grand rapprochement avec le public. Dans l'immédiat, le journalisme devrait veiller à remédier aux défaillances institutionnelles dont la profession souffre encore et les journalistes devraient faire leur autocritique.

A plus long terme, dit-il, il faudrait enseigner aux enfants des écoles l'art de lire un journal ou de suivre les émissions télédiffusées.

Carrières et Professions

En deux semaines vous êtes le directeur, votre secrétaire prend vos messages, votre personnel travaille, vos clients vous recherchent et votre revenu dépasse \$18,000.

Nous installerons votre commerce, nous fournirons un personnel qualifié, nous entraînerons le directeur et nous assurerons votre succès.

QUALIFICATIONS:

Âgé de plus de 26 ans. Bonne instruction générale, belle personnalité, être ambitieux et avoir \$2,500.

Informations sur références:

Téléphoner pour entrevue: 735-0660

La Commission Scolaire Régionale du Saguenay demande les services d'un SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Fonctions:

Le secrétaire général agit comme adjoint et conseiller du Directeur général; il assume particulièrement les responsabilités suivantes:

- Enregistre les délibérations de l'assemblée.
- Est responsable de la publicité et de l'information.
- Évalue et engage le personnel.
- Veille à l'application des conventions collectives et aux relations avec le personnel.

Qualifications:

Le candidat doit posséder une scolarité équivalente à 16 ans en administration ou sciences commerciales ou sciences sociales ou autre discipline pertinente. Il doit posséder une expérience administrative reconnue particulièrement dans la gestion du personnel.

Traitement:

Salaire attaché à la fonction.

Bénéfices marginaux usuels.

Les réponses doivent parvenir avant le 15 mai 1969, à l'adresse suivante:

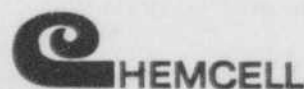
Le Directeur Général,
Commission Scolaire Régionale du Saguenay,
36 est, Jacques-Cartier,
Chicoutimi.

DÉPARTEMENT DE LA LOI DES CORPORATIONS

Un groupe d'Investissements et d'Assurances, situé à Toronto, demande un solliciteur bilingue agressif, diplômé en Loi Civile. Un minimum de deux années de pratique ou expérience dans le domaine des corporations, est souhaitable.

Le résumé devra inclure les qualifications académiques, l'historique des emplois ainsi que le salaire actuel et celui désiré. Toutes les réponses seront traitées confidentiellement.

C.P. 327
Terminal A.
Toronto, Ontario.



- Analystes financiers
- Comptables
- Vérificateurs

Chemcell Limitée, le fabricant le plus diversifié de produits chimiques et de fibres synthétiques au Canada, offre des possibilités d'emploi dans le domaine financier.

Les candidats devront posséder plusieurs années d'expérience industrielle dans ce domaine et un diplôme universitaire. Le salaire sera déterminé selon la formation académique et le nombre d'années d'expérience.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae et mentionner le salaire désiré à l'adresse suivante:

Chemcell Limitée,
Bureau du personnel,
800 ouest, Boul. Dorchester,
Montréal, Québec.

La Commission Scolaire régionale du Saguenay demande les services d'un DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services pédagogiques a la responsabilité des services d'enseignement; il assume particulièrement les responsabilités suivantes:

- Coordination de tous les services pédagogiques.
- Planification du développement de l'enseignement.
- Organisation de l'enseignement.

Le directeur des services pédagogiques est membre du conseil d'administration.

Qualifications:

Posséder une licence ou l'équivalent et expérience pertinente dans le domaine de l'enseignement.

Traitement:

Salaire attaché à la fonction.

Bénéfices sociaux usuels.

Les réponses doivent parvenir avant le 15 mai 1969, à l'adresse suivante:

Le Directeur général,
Commission Scolaire Régionale du Saguenay,
36 est, Jacques-Cartier,
Chicoutimi.

La Commission Scolaire de Salaberry-de-Valleyfield demande un COORDONNATEUR EN EDUCATION PHYSIQUE

Curriculum vitae exigé pour lundi le 12 mai 1969 avant 5h. p.m.

Adresser le tout à:

Directeur Général,
Commission Scolaire Locale,
87, rue Ste-Cécile,
Valleyfield, P.Q.

FACULTÉ D'ÉDUCATION UNIVERSITÉ D'OTTAWA PROFESSEUR DEMANDÉ

La Faculté recherche un professeur qui serait chargé de l'enseignement.

- 1) de la statistique appliquée à la recherche pédagogique
 - 2) du développement (Design) et de l'analyse de la recherche expérimentale et quasi-expérimentale en éducation.
 - 3) de la théorie de la construction de tests.
- Le candidat ferait également partie de comités de direction de thèses.

S'adresser: Doyen,
Faculté d'Éducation,
Université d'Ottawa.

Une importante compagnie d'assurance-vie recherche un

Directeur Général

Fonctions:

Sous la responsabilité immédiate du conseil d'administration de la compagnie:

- Planifier l'action administrative de la compagnie et déterminer les objectifs à atteindre.
- Organiser les services de la compagnie de façon à ce qu'ils soient le plus efficaces possible.
- Diriger et surveiller l'exécution des plans élaborés.
- Contrôler les résultats obtenus et prendre les actions qui s'imposent pour corriger les déviations observées.
- Suggérer au conseil d'administration les modifications de politique qui peuvent s'imposer afin de rencontrer les objectifs fixés.
- Présider le comité de Régie interne de la compagnie.

Qualifications:

Le candidat possède les qualifications suivantes:

- Capacité d'élaborer et de mettre en application les plans et la politique de la compagnie.
- Expérience administrative reconnue.
- Degré universitaire dans l'une ou l'autre des sciences de l'homme.
- Un sens aigu de ses responsabilités.
- Une capacité de jugement et de décision peu commune.
- Une préférence sera accordée à quiconque possède une très grande connaissance du domaine de l'assurance-vie.

Traitement basé sur l'expérience et les qualifications du candidat.

Discretion assurée à ceux qui écrivent et transmettent leur "curriculum vitae" à

Le Secrétaire,
C.P. 651,
Haute-Ville,
Québec, (4e).

C'est une question de solidarité!

IL FAUT ATTEINDRE L'OBJECTIF DE LA CAMPAGNE DES FÉDÉRATIONS DU GRAND MONTRÉAL

PARTAGEONS.

UNE

FOIS

POUR

TOUS.



* SEPT CAMPAGNES RÉUNIES EN UNE

Il ne reste plus que quelques jours pour répondre généreusement au seul appel de la Campagne des Fédérations du Grand Montréal. Et n'oubliez pas qu'un seul don se multiplie par tout le Grand Montréal. Car la campagne unifiée réunit sept organismes importants qui viennent en aide à 120 œuvres de bien-être et de santé du Grand Montréal. Le mois d'avril, c'est le temps où l'on doit partager. Une fois, mais pour tous. Partageons. Une fois pour tous. Objectif: \$10,800,000. Jusqu'au 30 avril.



la campagne des fédérations du grand montréal

* Association des œuvres de santé du Grand Montréal • Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises • Fédération et le conseil de bien-être de la rive sud • "Federation of Catholic Charities" • Services de bien-être juifs de Montréal • Services unis de la Plume-Rouge • Société canadienne de la Croix-Rouge

400 ouest, boul. de Maisonneuve, Montréal 111 • 288-1261



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

Exécuteurs testamentaires et fiduciaires

385 est, rue Sherbrooke

844-2050



L'ÉCONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

385 est, rue Sherbrooke

844-2050



Société NATIONALE d'Assurances

Assurances générales

385 est, rue Sherbrooke

844-2050



RENÉ T. LECLERC

COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES INCORPORÉES



TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

L. J. Forget & Cie Limitée

MEMBRES:

Bourse de Montréal — Bourse Canadienne

Suite 250, Place du Canada, Mtl.

Tél.: 878-3871

LES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

affiliées à

*L'Union Régionale de Montréal
des Caisses populaires Desjardins*

LES CAISSES POPULAIRES

affiliées à la

FÉDÉRATION de MONTRÉAL

des

CAISSES DESJARDINS

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE

Comptables agréés

F. Fredette, C.A. C. Charette, C.A.
R. Poupart, C.A. M. Lajeunesse, C.A.
H. Mercier, C.A. J.-C. Racette, C.A.
Louis Bellefleur, C.A. Gilles Fausse, C.A.
Honoré Mercier, C.A. J.P. Berti, C.A.

842-8621 507 Place d'Armes Montréal

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS

Chas.-A. Gouveau, C.A. • Fernand Rheault, C.A.

COMPTABLES AGRÉÉS

210 OUEST, RUE CRÉMAZIE

DU. 8-9251

L.-GASTON LEBLANC

COURTIER D'ASSURANCE AGRÉÉ

Associé de

MURPHY, VIENS, LEBLANC, ROLLAND INC.

Tous genres d'assurances

3600, Van Horne

Montréal

739-1771

Canada Dactylographe Inc

Distributeur des fameuses machines de bureau

OLIVETTI

et de machines à dicter, duplicateurs,

horloges de temps, etc.

7035 ave du Parc

270-1141

LA SOCIÉTÉ

DOMINION TEXTILE

FABRICANTE
DES PRODUITS

TEXMADE

OMER DESERRES

1406, SAINT-DENIS

AV. 8-0251

LEFEBVRE FRÈRES

Atelier mécanique

BUREAU-CHEF DIVISION DES MOTEURS
970, De Bullion, Tél.: 861-7471 10,301 PELLETIER, Tél.: 321-2220
MONTREAL MONTREAL-NORD

Quincaillerie

J.R. Grégoire Enrg.

3605 est, rue Ontario

524-1167

I. NANTÉL Inc.

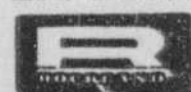
Bois de construction et contre-plaques

1717 est, boul. de Maisonneuve

LA-2-1300

LA-2-3652

LA. 1-2161



Jolicoeur
Depuis 1907

gracieuseté de



CHARPENTES

MÉTALLIQUES

4700 rue Iberville

LORD & CIE LTÉE

MONTRÉAL

J.H. LORD, Ing.

président

Tél.: 527-3111

condition féminine

Besoin de plus en plus grand d'aides familiales et de ménagères visiteuses

OTTAWA — Mme Douglas Allen, présidente du comité consultatif du Conseil canadien du bien-être ainsi que du comité national du conseil sur le service domestique, considère que la multiplication de services de travaux domestiques profiterait à bien des gens.

"Il ne s'agit pas d'un service de nettoyage ou de ménage, tient-elle à préciser. La ménagère visiteuse a été formée pour affronter les petits problèmes de la tenue d'un foyer."

"Elle doit s'attaquer à ce qui presse le plus, quitte à fermer les yeux sur la saleté et le désordre pour s'occuper du bien-être des enfants."

L'aide-familiale est payée selon un taux horaire. Certaines agences accordent aussi des bénéfices marginaux, tels que vacances payées, congé de maladie, compensation pour les accidents de travail et uniformes.

L'aide-familiale travaille à temps plein ou partiel. Les méthodes de formation varient d'une ville à une autre.

A Ottawa, par exemple, le

centre de recyclage du collège Algonquin donne un cours de trois mois menant à un diplôme en services domestiques.

"Pour être éligible au cours, la femme doit avoir été sur le marché du travail durant trois ans, à cause d'un règlement du ministère de la Main-d'œuvre, qui exclut souvent de très bonnes candidates."

"Les meilleures ménagères sont généralement les femmes d'âge moyen qui ont élevé leur famille, si ce n'était de l'obstacle précité."

"Nous nous préoccupons beaucoup de cet état de choses et espérons que dans un proche avenir, on amènera la loi."

L'aide-familiale peut s'adapter à bien des situations, dit Mme Allen. Il se produit cependant que, souvent, jusqu'à 35 pour cent des services ménagers mensuels s'accomplissent dans des foyers dont la mère est sous traitement psychiatrique.

L'aide-familiale sert aussi les vieillards, contribuant ainsi à éviter aux citoyens

âgés d'être confiés à des asiles.

Outre une présence pour meubler la solitude du vieillard, la ménagère à l'emploi accompagne le client aux emplettes, le conduira à la clinique ou chez le médecin et s'assurera qu'il dispose de bons aliments dans sa chambre ou son appartement.

Certaines agences assurent des services dans le cadre d'un programme de soins à domicile.

"Ainsi, un convalescent peut quitter l'hôpital beaucoup plus tôt si quelqu'un peut prendre soin de lui à domicile."

Services d'urgence

On assure aussi un service aux familles, souvent en cas d'urgence, à la suite de problèmes causés par des querelles de ménage, l'alcoolisme, la désertion d'un conjoint, la séparation ou la situation d'une mère de famille aux prises avec un enfant arriéré.

Ces services peuvent être utiles dans le cas de parents qui doivent travailler pour élever leurs enfants, à cause de l'absence du conjoint.

"Les demandes de services proviennent de bien des sources, dit Mme Allen, notamment des services municipaux de bien-être, l'Ordre victorien des infirmières, la Société d'aide à l'enfance ou une agence familiale, les écoles, hôpitaux, cours juvéniles ou individus."

"Inutile de préciser qu'il nous faut établir des priorités à cause du faible nombre d'aide-familiale."

Mme Allen dit que le service de ménagères peut obtenir des fonds de divers organismes municipaux ou privés, ou de clients qui paient les frais de service.

La section des subsides de bien-être du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social assume le coût d'une étude sur les services ménagers à domicile.

L'étude d'un an, qui devrait coûter plus de \$28.000, est dirigée par Douglas Tate et Mme Mary Sayons, de la division de la recherche du Conseil national du bien-être.

Une jeune femme, Louise Tardif à la direction d'un Syndicat de 700 employés

par Renée Rowan

C'est à une jeune femme de 35 ans que les quelque huit cents employés de la production-télévision de Montréal ont confié la tâche de diriger leur syndicat. La chose est d'autant plus inusitée que ce groupe d'employés est composé aux trois-quarts d'hommes.

Mme Louise Tardif, script-assistante à Radio-Canada, a en effet été élue présidente de la section locale 660 du syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) au cours d'un vote secret tenu ces jours derniers.

Elle devient ainsi la dirigeante de la section locale la plus importante au Canada.

— Quelle est la raison qui vous a fait élire? demandons-nous à Mme Tardif au cours d'une brève entrevue téléphonique.

— Probablement mon dynamisme et mon acharnement au travail, nous répond-elle. Je m'occupe activement du syndicalisme depuis cinq ou six ans. Je suis une femme pratique; je n'aime pas les idées que l'on note simplement dans les procès-verbaux et qui demeurent par la suite lettres mortes. J'aime l'action. C'est sûrement pour cette raison que les membres de notre local m'ont fait confiance. Ça n'a rien à voir avec le fait d'être une femme ou un homme. Ce qui compte, c'est le rendement.

Le local 660 du SCFP regroupe les machinistes, les script-assistants, les peintres et menuisiers qui fabriquent les décors, les designers, etc., passés au SCFP il y a un peu plus d'un an, après de nombreux démêlés.

— Être présidente d'une telle section n'est pas un mince travail, commente Mme Tardif. Il y a beaucoup de pain sur la planche, comme de chercher des aujourd'hui un local où installer notre secrétariat.



Comme présidente, ses objectifs immédiats sont de structurer le local et de mettre sur pied une machinerie qui fonctionne sans grincement.

Les employés de ce local ont conclu une première entente collective en mars dernier.

Le contrat, d'une durée d'un an, avait des effets monétaires rétroactifs du 1er janvier 1968: une augmentation de 7 p.c. en 1968, une autre également de 7 p.c. en 1969.

C'est là un gain appréciable, a affirmé M. Fernand Daoust, directeur québécois du SCFP et négociateur en chef pour ce groupe d'employés, surtout si l'on considère qu'au 1er janvier 1968, le SCFP n'avait pas encore reçu de certificat d'accréditation.

Au cours du récent vote tenu à Montréal, M. Guy Bertrand, Mlle Lise Gravel et M. Jean-Paul Trépanier ont été respectivement élus vice-président, secrétaire et trésorier.

Mlle J. Champoux est élue présidente des diététistes

Mlle Jeannine Champoux, diététiste au ministère de la Santé du Québec, a été élue présidente de la Corporation des diététistes du Québec à l'occasion de la 13e assemblée annuelle de cet organisme qui a eu lieu récemment à l'hôpital Royal Victoria.

Cette assemblée a été placée sous la présidence de Mme Agnès Higgins, directrice du Montreal Diet Dispensary.

Parmi les rapports présentés à l'assemblée, on a souligné l'étude du statut de diététiste-directeur dans les hôpitaux.

Les résultats de cette étude firent l'objet d'un mémoire présenté au ministre de la Santé.

On a souligné en outre que le diététiste est appelé à jouer un rôle important dans



l'enseignement de la nutrition et de la diététique, sujets qui sont inclus au programme d'étude de certaines options au niveau du CEGEP. La Corporation a étudié ces cours et a présenté ses recommandations au ministère de l'éducation.

Le nouvel exécutif de la Corporation pour l'année 69-70 se compose comme suit: Mlle Champoux, présidente, Mlles Hazel Bennett, future présidente; Céline Kirouac, 1ère vice-présidente; Marcelle Pelletier, 2e vice-présidente; Isabelle Giroux, conseillère et Agathe Demers, trésorière.



Grand succès au Bal du Club "A.B.F.C." (Amicitie Belgo-Franco-Canadiennes) qui s'est déroulé à l'hôtel Sonesta, Salle Louis 14 sous la Haute Présidence de L'Honorable Gabriel Loubier, Ministre du Tourisme de la province du Québec. De gauche à droite: Madame Vannier, Madame R. Théoret, Monsieur R. Théoret, député comté Papineau, Monsieur A. Vannier, Président Club "A.B.F.C.", Madame G. Loubier, et L'Honorable Gabriel Loubier, Ministre du Tourisme du Québec.

À toutes celles qui passent de longues heures debout

LES SANDALES EXERCICES DU DR. SCHOLL

sont spécialement destinées

Faites-en l'essai. Le soulagement que vous en ressentirez vous étonnera. Et les journées vous paraîtront tellement plus courtes. Accordez-le confort à vos pieds et vous goûterez davantage la joie de vivre.

Visitez sans tarder notre clinique. Nos experts vous conseilleront gratuitement sur les soins à donner à vos pieds et les chaussures appropriées à votre cas.

Des traitements et massages de notre service de pédicure auront tôt fait de soulager vos pieds endoloris et sensibles.

Examen gratuit sans rendez-vous. Assortiment complet de chaussures du Dr. Scholl.

HEURES DE BUREAU

Tous les jours de 9 h. à 5 h. p.m.
Vendredi de 9 h. à 8 p.m.
Le lundi ferme toute la journée.

Wolfe Street Foot Clinic

1410 rue Wolfe

Coin Ste-Catherine

521-0580

A proximité de la Station de Métro Beaudry

Malgré des loisirs accrus, les femmes ne participent pas plus à la société

Malgré quelques changements timides, les femmes en général, qu'elles travaillent ou non, sont trop peu préoccupées des rôles nouveaux qu'elles pourraient jouer dans le domaine social, civique, politique. Le temps qu'elles ont de plus, parce que la vie moderne et la technologie ont simplifié les tâches domestiques, elles l'utilisent souvent pour des activités anodines qui ne rapportent rien, ni à elles, ni à la société.

C'est ce que déclarait, ces jours derniers, Mme Rita Cadieux, présidente de la Fédération des femmes du Québec, prenant la parole devant la section Ville-Marie de l'Association nationale des secrétaires à l'occasion de la semaine des secrétaires.

Cet état de fait, a poursuivi Mme Cadieux, n'est pas du tout unique aux femmes, mais au conditionnement dont elles ont été l'objet dans notre société et aussi à la publicité qui ne rend intéressante que la femme "gâtée", capricieuse, objet de luxe. "Je ne blâme pas ici les auteurs de cette publi-

cité, a-t-elle dit, mais plutôt les femmes qui ne font rien pour transformer cette image."

Parmi les femmes qui ont opté pour les rôles traditionnels, un petit nombre seulement a commencé de jouer un rôle hors du foyer, même si elles ont de plus en plus de loisirs. Bien peu de femmes acceptent de prendre des responsabilités dans le domaine de l'éducation, dans les domaines culturels, sociaux et politiques.

Félicitant les secrétaires de langue française de la région de Montréal de s'être groupées en association, Mme Cadieux les a toutefois engagées à ne pas se limiter à leurs seuls intérêts. "Il y a d'autres femmes qui n'ont pas les mêmes avantages que vous comme celles, par exemple, qui veulent revenir sur le marché du travail et qui ont besoin d'une période de recyclage. Que faites-vous pour elles? Celles qui sont victimes de discrimination dans leur

saire, leur promotion? Il y a aussi les hommes comme les femmes qui sont écartés dans cette société technologique qui est la nôtre. Il y a des enfants qui n'ont pas les mêmes chances que les autres parce qu'ils sont de milieux défavorisés."

Pour Rita Cadieux, les nouveaux rôles de la femme, qu'elle travaille ou non à l'extérieur, sont dans un engagement social et politique. "Ne laissons pas les hommes organiser seuls notre société, a-t-elle poursuivi. Nous n'avons pas si mal fait, après tout, lorsque notre rôle se limitait à la famille. Nous avons beaucoup appris et nous avons beaucoup à contribuer."

Sur le plan social, la conférencière reproche surtout aux femmes leur passivité. Nous n'avons guère été aidées, dit-elle, mais nous ne nous sommes pas beaucoup aidées nous-mêmes. Nous avons sous-estimé nos possibilités et nous nous sommes mésestimées. C'est pourquoi les femmes sont presque totalement absentes, comme groupe, des conseils d'administration, des centres importants de décision, des postes de responsabilités tant dans l'industrie que dans le monde des affaires. Elles sont aussi absentes de certains métiers, de certaines professions comme elles sont absentes de la scène politique.

"Ne nous attendons pas à ce que l'autre moitié de la société nous fasse des cadeaux. Nous aurons, nous-mêmes, par nos préoccupations, notre travail, à nous créer une place. De grâce, cependant, utilisons nos méthodes à nous, inventions en si nous n'en avons pas. Les femmes, à mon avis, ont trop souvent tendance à utiliser les méthodes masculines pour se créer une place. Peut-être n'était-ce pas possible autrement. Mais, croyez-moi, nous pouvons être inventives et des méthodes bien à nous auraient l'avantage de dérouter les hommes et peut-être de nous faire respecter davantage."

LA COUTURE CHEZ SOI



Petite ouverture pour une meilleure circulation...

Patron No. 9487

Le patron imprimé no. 9487 est offert pour les tailles 10-12-14. Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement, avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

arts et spectacles

Télé-chronique

Adieu, mon Général

J'en ferai sursauter plusieurs en disant que j'ai vu — de mes yeux vu — sur les lèvres de cette pauvre Donaldia un sourire qui frisait presque l'ironie en écoutant son Séraphin de mari parler du grand péché d'impureté. Depuis tant d'années qu'elle joue la martyre, qu'elle se résigne et nous désespère à force de soumission bête, ce sourire avait la force d'un soleil d'août. Lundi soir, c'était un morceau de bravoure que nous présentait Grignon: un conseiller dont j'oublie le nom, l'âme damnée de monsieur le maire, s'opposait avec une emphase qui date d'un autre siècle à la construction de baignoires publiques. Quand on compare la morale du début du siècle à celle qui est la nôtre, on a l'impression de plonger dans la préhistoire. Mais il paraît que les Belles Histoires ont un très important public. Ce n'est pas les commanditaires qui s'en plaignent ni l'auteur. L'autre public, celui qui ne marche pas, peut, durant au moins une heure, piquer un somme ou lire Stendhal qui, lui, n'est pas encore démodé, chose curieuse quand même.

Il n'y a pas eu de Dossier, lundi soir. C'est dommage, mais le document qu'on nous a présenté sur de Gaulle valait d'être vu, même s'il était, par la force des choses, improvisé. C'est Pierre Nadeau qui animait cette émission d'une heure construite comme une sorte de drame historique. D'abord, nous avons entendu des hommes politiques (Mendes, Mitterrand, Malraux, de Gaulle lui-même, Giscard d'Estaing) dire ce qu'ils pensaient du référendum, qui prenait une grande importance puisque c'est de lui que dépendait l'avenir politique du président de la République. Et puis le drame s'est déroulé logiquement: le non du peuple signifiait à de Gaulle qu'on acceptait son départ, sa démission. Sa lettre de démission comptait dix-sept mots; on ne peut pas être plus laconique. Le correspondant de Radio-Canada à Paris, M. Poliquin, a dégagé le sens de cet événement en nous donnant une image de ce qui pourrait se passer prochainement en France. Les professeurs Boily et Torrelli s'accordent avec le correspondant pour affirmer que désormais l'accent sera mis sur les problèmes d'ordre social, que les rapports entre la France, le Québec et Ottawa n'auront plus le style personnel que le Général leur avait imprimé. Mais en ce qui concerne la coopération France-Québec, rien ne devrait changer puisqu'elle repose sur des structures déjà établies.

D'Ottawa, Lucien Millet nous a appris que le gouvernement fédéral n'avait pas eu de réaction officielle. Mais comme on l'a fait remarquer au Téléjournal, M. Sharp a employé deux langages pour commenter la démission du Général. En français, il était plus onctueux qu'acide. Quant à Judith Jasmin, elle fait remarquer que les hommes politiques américains ont été consternés en apprenant la nouvelle, et Yvon Turcot, de même, nous a dit que les délégués des Nations-Unies voient partir le Général avec un peu de nostalgie.

On a profité de l'occasion pour retracer les grandes lignes de la carrière du Général. Tout compte fait, c'est un chapitre de l'Histoire de France qui s'est terminé devant nos yeux. Un autre chapitre commence, mais on doute que ce soit un seul homme qui l'écrive.

André MAJOR

Un concours pour un beau voyage

Le concours BEAU VOYAGE, organisé chaque année par la Communauté radiophonique des programmes de langue française aura lieu ce soir à 19 h 15, à la radio de Radio-Canada.

Ce concours permettra à deux jeunes Canadiens d'aller, cette année, visiter la Belgique. On sait que d'une année à l'autre, six gagnants représentant trois des pays membres de la Communauté radiophonique (France, Belgique, Suisse, Canada) sont reçus par six jeunes représentants du quatrième pays. En 1967, le Canada recevait les gagnants du concours.

Cette année, c'est au tour de la Belgique d'inviter deux jeunes du Canada, de la France et de la Suisse.

Comment participer au concours BEAU VOYAGE? D'abord, écouter l'émission spéciale LE BEAU VOYAGE EN BELGIQUE qui sera diffusée à l'antenne de la radio de Radio-Canada, à 19 h 15, ce soir. Il faut de plus être âgé de plus de 11 ans et de moins de 15 ans. Enfin, les jeunes auditeurs concurrents doivent répondre par écrit aux questions qui seront posées à la fin de l'émission.

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CFT 2	12.45 Dernière édition
8.35 Aujourd'hui à CBFT	12.50 Fermeture
9.30 La grande aventure	
10.00 Math-vision	
10.30 En mouvement	
10.45 Monnaie Surprise présente	
11.00 La soirée verte	
11.15 Cinéma	
"Écoute ma chanson", mélodrame (Espagne, 1959)	
1.00 Cinéma	
"Deux lettres anonymes" (Italie)	
2.30 Qui se moque	
3.00 Femme d'aujourd'hui	
4.00 Boléro	
4.30 Fantaisie	
5.00 L'agent sans secret	
5.30 Richard Cœur de Lion	
6.00 Tour à tour	
6.15 Téléjournal	
6.25 Nouvelles du sport	
6.30 24 heures	
6.45 Aujourd'hui	
7.30 Cinéma: "Docteur Hall", mélodrame (Allemagne, 1952)	
9.00 Rue des pignons	
9.30 Ma et l'autre	
10.00 Les Martin	
10.30 Vivre en ce pays (les Rocheuses)	
11.00 Téléjournal	
11.25 Nouvelles du sport	
11.30 Cinéma	
"Le respect", drame psychologique (Russie)	
1.00 Téléjournal	
CFTM 10	12.45 Dernière édition
7.15 Mire et Musique	12.50 Fermeture
7.30 Les P'tits Bonhommes	
7.45 Métro-matin	
8.45 36-24-36	
9.00 Toast et café	
10.00 Voie de femmes	
10.30 L'agence de beauté	
10.45 École du bonheur	
11.00 Voie de femmes	
11.30 Éternel amour	
"Passerport pour Rio (2e)"	
12.30 Les récits du Capitaine	
12.10 Les manchets	
12.15 Cinéma-roman	
"Action immédiate" (7e)	
12.30 Cinéma-roman	
"L'Étude desper" western (E.U.)	
2.00 Cinéma-roman	
"Pas de vacances pour M. le Maire", comédie (France)	
3.30 Madame s'amuse	
4.00 La cabane à Midas	
4.30 Super bolide	
5.00 Le 5 à 6	
6.00 Télé-miroir	
6.40 Sports-Images	
6.50 Télé-miroir	
7.00 Dernière heure	
7.30 Les grandes productions: "Le divan de l'infidélité", comédie (E.U.)	
9.30 Real Cigarsse illimité	
10.45 Dernière heure et météo	
11.00 La ronde des sports	
11.15 Cinéma: "Hassan l'orphelin de la jungle", aventures (Turquie)	
CBMT 13	12.45 Dernière édition
7.45 Test Pattern et Music	12.50 Fermeture
8.07 Stand-by-Six	
8.30 That Morning Show	
9.15 Québec School Telecast	
9.30 Québec School Telecast	
10.00 Québec School Telecast	
10.30 Friendly Giant	
10.45 Chas Hélie	
11.00 Mr. Dress-Up	
11.25 Trick of the Week	
11.30 CBC TV News	
12.00 Andy of Mayberry	
12.30 Search for tomorrow	
1.00 Luncheon Date	
1.30 As the World Turns	
2.00 Strategy	
2.30 The Coronation Street	
3.00 Take 30	
3.30 Edge of the Night	
4.00 The Gallipoli Gourmet	
4.30 A Place of Your Own	
5.00 Huckleberry Finn	
5.30 Bugs Bunny	
6.00 The Ghost and Mrs. Muir	
6.30 Hour - Glass	
7.00 The Mothers-in-law	
7.30 Mission Impossible	
8.00 Public Eye	
8.30 Four Concerts from Europe	
9.00 New Film Makers	
10.00 CBC National News	
11.10 View point	
11.25 Night Report	
11.40 Ciné-Six	
"Court-Martial"	
1.00 Final Report	
CFCE 19	12.45 Dernière édition
7.30 Sound of 12	12.50 Fermeture
7.45 News and Sign-On	
8.00 The Voice of the Air	
8.30 Ed Allen Time	
9.00 Romper Room	
9.30 Magic Ten	
10.00 Identical	
10.30 The Newsworld Game	
11.00 The Mike Douglas Show	
11.30 Gomer Pyle U.S.M.C.	
12.00 The Town	
12.30 Peyton Place	
2.00 Marriage Confidential	
2.30 Perry's Probe	
3.00 People in Conflict	
3.30 Doctor's Diary	
4.00 Family Theatre	
"Wild Heritage", drame	
5.30 The Pierre Berton Show	
6.00 Pulse	
7.00 Special: Pollution: The Price of Progress	
7.30 The Flimstone	
8.00 Wednesday Night Movie: "Gerry", drame	
8.30 River Inn	
11.00 National News	
11.15 Pulse	
11.45 Pajama Playhouse: "Gang War", drame	
Suite de Newsroom 12	

arts et spectacles

Au Centre National des Arts d'Ottawa

Les arts décoratifs s'intègrent à l'architecture

Le Centre national des Arts d'Ottawa, qui sera inauguré le 31 mai prochain, renferme pour plus de \$500,000 d'œuvres d'art décoratif réalisées par des artistes canadiens et étrangers.

Toutes les sculptures, les œuvres d'art graphique et les tapisseries qui ornent les nouveaux théâtres ont été réalisées sur commande, et le comité consultatif qui avait été chargé de choisir les artistes avait décidé, dès le début de ses travaux, qu'indépendamment de leurs qualités artistiques intrinsèques, les œuvres devraient absolument pouvoir s'intégrer dans la "trame" même de l'architecture du Centre, de sorte que les deux se complètent mutuellement. C'est pourquoi de toutes ces œuvres seules deux sculptures ne font pas corps avec les bâtiments.

Le sculpteur montréalais Charles Daudelin a réalisé l'imposant bronze abstrait, long de 25 pieds et haut de 10 1/2 pieds, qui agrément la terrasse surplombant les rues Albert et Elgin. De dimensions plus modestes, le bronze des "Trois Grâces", œuvre du sculpteur regretté Ossip Zadkine, se dresse au centre du foyer classique de l'entrée principale.

L'œuvre la plus grande et peut-être la plus impressionnante de tout le Centre n'est pas qu'une sculpture comme telle mais deux gigantesques portes en aluminium moulé; ces portes donnent accès au petit Salon ou seront de nombreux récitals de musique de chambre, des présentations de poèmes et des réceptions. Monumentales, elles ont 22 pieds de haut; elles ont été créées par l'artiste montréalais

Jordi Bonet. Une très légère poussée suffit à les faire pivoter sur les gongs à roulement à billes.

Le gris froid de l'aluminium a été choisi pour contraster avec les chaudes nuances des boiseries du salon. Dans le même esprit, le métal rugueux, brut de fonderie, tranche de façon saisissante sur les parois lisses de la pièce. En franchissant ces portes on apercevra sur le mur opposé, une grande tapisserie réalisée en France aux ateliers Plasse Le Caisne d'après un carton d'Alfred Manesier sur le thème des lacs canadiens. Et pour baigner de lumière cette splendide pièce on l'a couronnée d'un magnifique lustre Orrefors de Suède.

Le Salon peut accueillir une centaine de personnes; c'est la plus petite salle du Centre. La plus vaste est la salle d'opéra; celle-ci contient 2300 places et sa scène est, quant à ses dimensions, la deuxième d'Amérique.

Le plafond de la salle d'opéra est une création de Julien Hébert. L'ensemble, en panneaux de fibre de verre perforés ressemble à une immense lustré à l'esthétique hardie, qui dissimule des passerelles et divers accessoires. Un panneau mural en aluminium anodisé, réalisé par Norman Slater, contribue à parfaire l'acoustique de la salle.

La scène de la salle d'opéra est fermée par un rideau réalisé par la Montréalaise Micheline Beauchemin en collaboration avec la maison japonaise Kawashima de Kyoto. Le motif principal de ce rideau se compose de différentes nuances de rouge, rehaussées d'ornements métalliques.

Ses ondulations chatoyantes et ses innombrables rubans, lui donnent l'aspect d'une cascade.

Quant au rideau de scène du Théâtre de 800 places, Mariette Rousseau-Vermette l'a réalisé en grosse laine texturée. On y reconnaît la chaude ambiance d'une œuvre authentiquement québécoise.

La communauté polonaise du Canada a tenu à marquer le Centenaire de la confédération canadienne et pour ce faire a fait don au Centre national des Arts de deux tapisseries de Jolanta Owidzka que la Pologne compte comme l'un de ses grands artistes. De forme horizontale ces deux tapisseries seront posées aux murs du foyer du Théâtre.

L'architecture du Centre national des Arts n'incorpore qu'une seule peinture: c'est la fresque qui orne le vestibule du Studio de 300 places. Elle est due à la palette de William Ronald, un Torontois. Cette œuvre crée une saisissante ambiance contemporaine, tout à fait en harmonie avec la vocation expérimentale du Studio.

Parmi les autres heureux mariages de l'art et de l'architecture, on trouve encore le panneau mural à l'entrée du Théâtre, réalisé en aluminium par Gino Lorcini, la fontaine à étages de Julien Hébert et l'harmonieux ensemble de lustres et d'escaliers, œuvre de William Martin.

Le Centre national des Arts d'Ottawa, qui a coûté \$46 millions, sera officiellement inauguré le 31 mai 1969. Il s'ouvrira par un festival de deux semaines (du 2 au 14 juin), au cours duquel se produiront de brillants artistes canadiens.

Décès du pianiste Julius Katchen

PARIS (AFP) — Le pianiste Julius Katchen vient de mourir à Paris, à l'âge de 42 ans.

Originaire d'une famille de musiciens russes, Julius Katchen était né en 1926 à Long Branch, dans l'Etat du New Jersey, aux Etats-Unis.

Il fit ses débuts officiels de soliste à 11 ans avec l'Orchestre de Philadelphie. Sa carrière d'enfant prodige fut interrompue pour lui permettre de poursuivre ses études de philosophie au collège d'Haverford.

Il reçut ensuite une bourse du gouvernement français, qui le conduisit en 1946 à Paris, où il était établi depuis, avec sa famille.

Depuis ses débuts en Europe, en 1946, il s'était produit dans 45 pays sur tous les continents. Sa renommée s'était étendue à Paris grâce à son répertoire varié et à ses nombreux concerts en soliste avec presque tous les grands orchestres.

En 1966, Julius Katchen avait révélé à Paris, sa ville adoptive, l'œuvre intégrale pour piano seul de Brahms, dont il était considéré comme un des plus grands interprètes. Il avait également interprété des œuvres de Britten, Copland et Katchatourian, en collaboration avec des chefs d'orchestre comme Otto Klemperer, Monteux, Ernest Ansermet, Eugene Ormandy, Karl Böhm, Raphael Kubelik... Il était également spécialiste de Bartok et de Prokofiev.

Julius Katchen avait obtenu en 1967 le grand prix de l'Académie Charles Cros, pour son enregistrement des œuvres de Brahms.

Son inhumation aura lieu aux Etats-Unis; un service commémoratif aura lieu à Paris.

Nouvelles parutions

LE LOUP-GAROU, roman, par Bruce Lowery, Deleu, "Mais heureusement, ce cauchemar de sadisme instinctif est ici vécu par un enfant de quatorze ans et il garde, de l'enfance, la fraîcheur." — R.-M. Albères, Les Nouvelles littéraires.

LE VERTIGE, roman, par Alexandre Kaid, Albin Michel. "Reportage par les thèmes, confession par le style, 'le Vertige' est un des livres les plus significatifs de l'année qui commence." — R.-M. Albères, Les Nouvelles littéraires.

DIFFERENCE ET REPETITION, essai, par Gilles Deleuze, Presses Universitaires de France, 416 pages. "De tous les livres qui ont été écrits depuis bien longtemps, le plus singulier, le plus différent, et celui qui répète le mieux les différences qui nous traversent et nous dispersent. Théâtre de maintenant." — Michel Foucault, Le Nouvel Observateur.

Horaires des théâtres

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI: "La Baye" — du mardi au dimanche à 20h30.
COMEDIE CANADIENNE: Hugues Aubrey à 20h30.
LA FOURMIERIE: "A Wife in the Hand" — du mardi au dimanche à 20h30, le samedi à 18h30 et 21h30.
THEATRE VERT: "Hedda Gabler" — mardi à samedi à 20h30, dimanche à 18h30.

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ARLEQUIN — "Rosemary's Baby" et "Les Filles du code secret".
BLOU — "Le Plus vieux métier du monde".
CANADIEN — "Du sang sur la terre" et "Le Franciscain de Bourges".
CINEMA V — "Alexandre le bienheureux".
IDEAUVER — "Hedda Gabler" — mardi à samedi à 20h30, dimanche à 18h30.

EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE — "Gone with the Wind" 2:00-8:00.
ART — "Khartoum" 12:15-2:30-4:45-7:00-9:15.
ATWATER — "Salomon et Sheba" 1:00-3:45-6:25-9:00.
AVENUE — "Charly" 1:00-3:00-5:05-7:15-9:25.
BONAVENTURE — "My Side of the Mountain".
CAPITOL — "Hud".
CINEMA COTE DES NEIGES — "Oliver".
CINEMA THEATRE IMPERIAL — "Ben Hur".
CINEMA WESTMOUNT SQUARE — "The Prime of Miss Brodie" 12:50-5:00-7:10-9:00.
GUY — "Marco, the Magnificent" 10:45-12:50-4:00-6:40-9:40-11:15.
KENT — "What's in a Name" 12:40-4:20-8:00.
KENT — "Lion in Winter" soirée 8:15-11:00.
LIDO — "Here We Go" 10:00-12:15-2:30-4:45-6:40-8:50-11:00.
LOUVE — "Where Eagle Dare" 10:00-12:15-2:30-4:45-6:40-8:50-11:00.
MONTKLAND — "Only When I Hurt".
PALACE — "House of Cards" 10:25-12:25-2:50-5:00-7:15-9:25.
PLACE DU CANADA — "Penny Girl" 2:00-8:15.
PLACE VILLE-MARIE — "Petite sœur".
PLAZA — "The Graduate" 12:30-2:30-4:30-6:30-8:30-10:30.
SEVILLE — "Mayerling" 1:25-3:55-6:20-8:50-11:00.
SNOODON — "The Touchables" 1:15-3:45-6:15-8:45-11:15.
VENOMIE — "Faces et Ulisses".
WESTMOUNT — "The Love Bug" 12:50-5:00-7:10-9:20.
YORK — "The Magnificent Seven" 1:00-3:05-5:10-7:15-9:25.

ET AUTRES LANGUES

Japonais, a. angl.
VAN HORNE — "School for Sex".
ONE-WEEKEND — "I'm a Tired Man" 8:30-10:45 dim. 8:30.
Télécinéma — "The Firemen's Ball" 8:00-10:00 dim. 2:00-4:00-6:00-8:00-10:00.

Anglais, a. angl.
FESTIVAL — "Jeu de Nuï" 7:30-9:30-11:30-1:30-3:30-5:30-7:30-9:30-11:30.

Anglais, a. angl.
CINEMA THEATRE IMPERIAL — (1700 rue St. Denis, 7:30, programme d'animation polonaise, 9:30, "Rozce, ville ouverte").



"LA BAYE" de Philippe Debrieu est actuellement à l'affiche du Centre du Théâtre d'aujourd'hui. Sur notre photo dans l'ordre habituel, André Caron, Frédérique Collin, Louis Racicot, Madeleine Arseneault (debout), Emmanuelle Colin et Solange Collin (assis).

Qui visitera la Russie?

Canadian Concerts & Artists sont heureux d'annoncer que toute personne présente à l'un des quatre spectacles supplémentaires du Grand Festival de musique et de danse russe, à l'Aréna Maurice Richard, les 21, 22, 23 ou 24 mai, aura l'occasion de se mériter un voyage pour deux à Moscou sur la ligne "Air Canada", et deux billets pour une soirée de ballet au Théâtre Bolshoi. Les personnes assistant à l'une des représentations du Festival Russe soit à Toronto, Ottawa, Sherbrooke ou Québec, seront également éligibles à ce concours et le gagnant sera proclamé lors du spectacle final de la tournée, à l'Aréna Maurice Richard le 24 mai prochain.

Colin Low à la Cinémathèque

Dans le cadre des "Jeuvis" de la Cinémathèque, le cinéaste canadien Colin Low viendra présenter à la séance du 1er mai, quelques-uns des films qui ont été réalisés dans le cadre de la série "Challenge for Change" à l'O.N.F.

La série "Challenge for Change" a été créée par l'O.N.F. dans le but d'améliorer les moyens de communication entre les individus, et de ce fait, provoquer et accélérer des changements sociaux. Cette expérience a débuté à Terre-Neuve dans la région de Fogo Island, il y a environ un an.

CE SOIR À SAMEDI
4 JOURS seulement
V.O. S.-E. FRANÇAIS
FALSTAFF
HARRY SAWYER PRÉSENTE AN ORSON WELLES FILM
JEANNE MOREAU-JOHN GIELGUD
2 spectacles: 7:30 et 9:30
PRIX D'ENTRÉE: 99¢

dès DIMANCHE
"L'Heure du loup" et "Persona"
verdi
5380, ST-LAURENT — 377-4141

Blue Bonnets
TOUS LES SOIRS À 7h.45
EXCEPTÉ LE JEUDI
LE DIMANCHE À 2h.00

PIERRE ET PAUL
un film de RENÉ ALLIO
SALLE RESNAIS
3e SEM. 14 ANS
"À VOIR ABSOLUMENT"
UN FILM AUSSI PHYSIQUE AUSSI FACILE D'ACCÈS QU'UN HOMME ET UNE FEMME
de J. Ferrer, LA PRESSE
Pierre MONDY
Bulle OGIER
POUR TOUS
SALLE EISENSTEIN
les voitures d'eau
un film de PIERRE PERRAUD

BEN-HUR
HORAIRE: 8 h. LUN. ou SAM. — 7 h 30 DIM.
2 h. MER. SAM. DIM.
en 70 MM. sur écran super-géant CINERAMA
Son stéréophonique et technicolor
FAUTEUILS RÉSERVÉS EN VENTE — par poste ou au théâtre MORGAN
(C. d'achats Boulevard et Dorval) HICKLE PHARMACIE (C. d'achats)
Laval PINEAULT LIBRAIRIE, 3320 Ontario est.
3e MOIS POUR TOUS
IMPERIAL CINERAMA
1430 Bleury, Mt. AV. 8-7102 ou 5603

OMAR SHARIF 14 ANS
CATHERINE DENEUVE
JAMES MASON
AVA GARDNER
EN COULEURS
Mayerling
Le CINEMA
715-663 2687-480-Québec St.-CATHERINE

Commençant demain
"LES LIAISONS DANGEREUSES"
Une semaine seulement
18 ANS
JEANNE MOREAU
et GÉRARD PHILIPPE dans
"LES LIAISONS DANGEREUSES"
Le film de VODON
2e film avec
JEANNE MOREAU
dans le film de LOUIS BALLE
LES AMANTS
CINEMA DE REPERTOIRE
Dernier jour: "I'll never forget what's in name Marco the Magnificent"

théâtre du rideau vert
Dès le 7 mai
Denise Pelletier
André Gailloz
Janine Sutto
Guy Hoffmann
Kay Tremblay
Jacques Lévesque
José Barrio
Victor Olay
Mise en scène: Guy Hoffmann
un fil à la patte
de FEYDEAU
VENTE DE BILLETS: Rideau Vert, 844-1793 - Service Contour, 878-1184
4664, rue Saint-Denis — Métro Laurier, sortie Gifford

L'ASTRAGALE
d'après le roman d'ALBERTINE SARRAZIN
Marlene Jobert Horst Bucchoiz
Horaire: 7:30 - 9:30
BEAUDRY PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sally McLean
L'ASTRAGALE
UN FILM DE FRANCES TRUFFAUT
14 ANS
L'ASTRAGALE
LE DAUPHIN 2e MOIS

A L'AFFICHE
JEUNES APHRODITES
EXOTIQUE! ÉROTIQUE! MAGNIFIQUE!
LE VICE-LAVOIR
CATHERINE DENEUVE
ROBERT HOSSAIN
ANNIE GIRARDOT
Le Vice? Le Vero?
AU PAROXYSMES DES PASSIONS
UNE DANSE D'EMPER

QUOAT-QUOAT
La Place des Arts en collaboration avec Jean de Rigault présente Quaat-Quaat d'Audiberti
"Si vous voulez vous réconcilier avec le théâtre, il n'y a pas de problème: il faut aller voir 'Quaat-Quaat'. C'est l'accord idéal. Celui d'un public et d'un théâtre."
PARIS PRESSE — 27 février 1968
"Hourra! voici la vraie résurrection d'Audiberti, athlète complet du théâtre et de la littérature, aussi passionnant que James Bond, aussi profond que Paul Claudel, voici une pièce tous terrains, tous publics, tous plaisirs."
EXPRESS — 4 mars 1968
"Une histoire merveilleuse et pleine de symboles lumineux comme des pierres de soleil. Une histoire d'amour et de mort, un conte romanesque, mais d'abord un festin de mots et d'images, un lyrisme ponctué d'humour, une joie d'écrire semblable à la joie d'aimer."
LE PARISIEN — 27 février 1968

Représentations en soirée seulement, les 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9 et 10 mai à 20 h 30.
Mise en scène de Georges Vitaly
Décors et costumes de Jacques Marillier
Distribution: Jacques Dumesnil, J. Pierre Leroux, Jacqueline Coust, Antoinette Moya, Michel Fortin, Jacqueline Duc et Eric Burnell.
Billets: \$4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00
lesamedis: \$4.50, 4.00, 3.50, 3.00, 2.50
En vente à la Place des Arts, renseignements 842-2112
Au Service de billets Centaur, (Instant Theatre, Place Ville-Marie) renseignements 878-1184

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

JEUX DE NUIT
V.O. SUEDOISE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS
INGRID THULIN • RÉALISÉ PAR MAI ZETTERLING
"MAI ZETTERLING NE MANQUE CERTES PAS DE TALENT!" Le figure 5:30 — 7:30 — 9:30
FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE STATION BEAUDRY — 525-8600

HELGa
UN FILM SUR L'ÉDUCATION SEXUELLE
LES PROBLÈMES SEXUELS
LA CONCEPTION
LA NAISSANCE
COMPLÈMENT DE PROGRAMME (COULEURS)
JEAN-TALON MAISONNEUVE
JEAN TALON, A L'EST DE PIERRE — 725-7000 3019 E. SHERBOURGE — 525-3174

LOUIS DE FUNÈS
Le 8e SEMAINE
Le GENDARME SE MARIE
UN TORRENT DE RIRE...
EN COULEURS
HORAIRE: 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30
CINEMA DE PARIS FLEUR DE LYS
900 QUÉBEC, STE-CATHERINE TEL. 861-2996 858 1ST, STE-CATHERINE TEL. 788-3303

alexandre le bienheureux
COULEURS
PHILIPPE NOIRET
FRANÇOISE BRION
MARLENE JOBERT
CINEMA V
EN SEMAINE: 7:30-9:30
DIMANCHE: 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30
469-5559-5550 QUÉBEC, SHERBOURGE

2 Belles histoires D'AMOUR 2 Drame vécus!
DU SANG sur la TERRE
le FRANCISCAIN de BOURGES
COULEURS
CANADIAN PLAZA
STATION BEAUDRY TEL. 514-174-2222 CATHÉDRALE TEL. 514-270-0000

INSCRIPTION CE MATIN SUR LA BOURSE DE MONTRÉAL DES ACTIONS DE POPULAR INDUSTRIES

potins financiers

Les vedettes marquaient une tendance au repli, hier sur la Bourse de Londres. Le léger mouvement de hausse, amorcé lundi, s'est accentué, hier, sur la Bourse de N.Y. et l'indice des industriels de DJ clôturait 9,02 points plus haut à 934,10. Les mines d'or souffraient de pression des ventes hier sur la Bourse de Toronto. Il y eut certain ralliement hier sur la Bourse de Montréal.

Les virements furent beaucoup plus considérables hier sur les marchés américains et canadiens; ce qui fait bien ressortir le désir des spéculateurs de transiger.

Le comportement de Wall Street, en face de la démission de de Gaulle (un facteur défavorable, en soi semble avoir ravivé la confiance des spéculateurs depuis le début de la semaine. Ces derniers sont d'avis que le marché reposera sur des bases encore solides.

Après avoir haussé de 9 points lundi, l'indice des mines d'or perdait, hier, plus de la moitié de ses avances sur le marché de la Ville Reine. Les spéculateurs anticipaient une forte pression sur les monnaies au lendemain de la résignation du président de la France et comme il n'en fut pas ainsi, ils perdirent leur confiance en une avance accentuée du prix de l'or.

L'indice des industriels sur la Bourse de Toronto a touché hier un sommet à 194,36. Les valeurs sur ce marché ont accusé hier une plus-value de \$889.000.000, en 5,30 heures.

Dans les milieux financiers internationaux, on semble satisfait du climat politique et social actuel en France. Espérons qu'il ne surviendra pas de brusques changements dans l'atmosphère, apparemment serein.

La C.S.C. de Ste-Anne-des-

Plaines, celle de Chibougamau, celle de Dollard-des-Ormeaux, celle de Nicolet et celle de Joliette emprunteront sous peu.

Les soumissions pour une émission de \$1.500.000 obligations de la ville d'Halifax, N.E., comportant un taux d'intérêt de 8 1/4% et n'étant pas rachetables par anticipation seront reçues demain après-midi à 5.00 p.m. Ces obligations seront datées du 1er mai 1969 et elles écherront de 1970 à 1979.

Les institutions et les gros spéculateurs, qui se tenaient sur la clôture depuis quelque temps, étaient acheteurs hier. Ils considèrent un bon signe la manière dont le marché s'est comporté en face des derniers événements en France. Point de foi emballément, à moins que ce pays soit assuré d'une stabilité politique; ce qui avait pas lieu avant l'avènement de de Gaulle.

Canadian Hydro Carbons Ltd a vu son profit augmenter de 20% en 1968 vs 1967.

Bethlehem Steel Corp. n'a gagné que \$32.953.000 durant les 3 premiers mois de cette année, comparativement à \$43.881.000 durant la même période l'an dernier; ce qui démontre que l'industrie américaine de l'acier vient de traverser un mauvais trimestre, car, maints autres rapports publiés étaient aussi défavorables.

Algoma Steel Corp. a gagné 34 cts l'action durant les mêmes 3 mois l'an dernier. En somme, notre industrie sidérurgique tient le coup.

Xerox Corp. vient de hausser le taux de son dividende trimestriel de 40 cts à 45 cts l'action, payable le 1er juillet aux actionnaires immatriculés le 16 mai.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

White, Weld & Co, membres de la Bourse de N.Y., ouvre un bureau dans notre ville

Il y eut réception, au début de cette semaine, chez White, Weld & Co, à l'occasion de l'ouverture, par cette firme membre de la Bourse de N.Y., d'un bureau dans notre ville. Comme on sait, cette maison de valeurs de placements est véritablement "internationale", car, en plus de son siège social à N.Y., et de son bureau local, elle possède des succursales à Boston, Chicago, Atlanta, Hagerstown, Hartford, Los Angeles, Minneapolis, New Haven, Philadelphie, San Francisco, Santa Barbara, Londres, Paris, Zurich, Genève, Caracas et Hong Kong.

Une visite de ses bureaux, hier, nous a montré que rien n'a été négligé pour assurer à la clientèle et au personnel le maximum de confort et de services. Incidemment, cette maison de N.Y. n'est pas inconnue, car, elle est en relations d'affaires depuis 25 ans avec la firme de placement Belanger Inc. comptant plus de 40 années d'opérations. Comme on sait, c'est un ex-québécois, M. D. Miles Price, qui se trouve gérant résident à Montréal de White, Weld & Co. de N.Y. Il est au service de cette firme internationale depuis 1962. Reconnu pour son dynamisme, la maison White Weld & Co. qui a lancé sur le marché américain maintes émissions d'obligations de la Ville de Montréal, ne peut qu'aller de l'avant ici, si l'on en juge par les progrès enregistrés à ce jour par maintes autres maisons financières de N.Y., ayant établi des succursales dans la Métropole du Canada.

Les 9 premiers mois du présent exercice, favorables à la Dominion Textile Co Ltd.

La Dominion Textile Company et ses filiales viennent de rendre public un état consolidé des revenus, ainsi qu'un état consolidé de la provenance et de l'emploi des fonds. Dans le rapport préliminaire, envoyé hier après-midi aux actionnaires, M. E. F. King, président de la Dominion Textile Co. Ltd leur fait remarquer en partie ce qui suit: "Les revenus d'exploitation avant les taxes, pour la période de trois mois terminée le 29 mars 1969, ont atteint \$2.0 millions sur des ventes nettes de \$48.0 millions, à comparer à \$1.0 million sur des ventes nettes de \$49.9 millions pour la période correspondante de 1968. Pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours, les revenus d'exploitation ont été de \$1.8 million par rapport à une perte de \$1.9 million pour la période correspondante de l'an dernier."

Les revenus nets pour les neuf premiers mois de l'exercice, compte tenu des dividendes sur les actions privilégiées et du profit sur les ventes d'immobilisations et de titres négociables, ont été de \$3.9 millions, soit \$1.49 par action ordinaire, comparativement à \$3.4 millions ou \$1.29 par action ordinaire l'an dernier."

Au regard du 31 mars 1968, la valeur nette des actions Fulcrum Investments Co Ltd, a doublé

The Fulcrum Investment Company Limited vient de faire parvenir à ses participants le rapport couvrant les 3 mois terminés le 31 mars 1969. Elle est administrée par la Société Trust Royal, qui agit, en même temps, comme agent de transfert et régistraire de ses actions. Son actif est de \$8.911.038, embrassant une quinzaine de catégories de valeurs. En quinzaine de conseil en placement, la société précitée rapporte ce qui suit dans le dit rapport trimestriel: "C'est la politique même que j'ai dominé le marché des valeurs mobilières au cours du dernier trimestre. Les banques centrales tant au Canada qu'aux États-Unis ont maintenu leur politique de restriction du crédit pour ralentir l'inflation en portant les taux d'intérêt au niveau le plus élevé du siècle. À ce jour, les faits ne semblent pas confirmer la réussite de cette politique mais, en raison du taux relativement peu élevé de chômage aux États-Unis, on s'attend à ce que le resserrement du crédit se poursuive. Chez le consommateur, les premiers signes de contrainte pourraient bien se manifester à mesure qu'approche la date limite pour l'envoi des déclarations d'impôt sur le revenu."

Les perspectives qui se présentent comportent des éléments démographiques qui sont d'excellent augure pour les années 70 et, bien que les bénéfices puissent être limités en 1969, le marché pourrait se rallier devant ces tendances positives.

Au cours du trimestre terminé le 31/3/69, l'indice des industriels T.S.E. s'est haussé de 8% après avoir fléchi de 3.5%. L'indice des industriels Dow Jones a reculé de 1.0%, son fléchissement maximal étant de 5.5%. La valeur de liquidation nette des actions ordinaires de Fulcrum a baissé de 2.0% pendant ce trimestre et se chiffre par \$6.99. Toutefois ce chiffre représente 115% ou plus du double de celui de \$3.25 le 20/3/68.

Les administrateurs ont déclaré un dividende de \$0.125 cts par action privilégiée payable le 1er mai 1969 pour le trimestre terminé le 31 mars 1969. À la suite de ce versement, le montant des dividendes payés depuis le début des opérations sera inférieur de \$0.13 cts l'action privilégiée à la moyenne de rendement annuel de 6%.

C'est demain que les actions d'Industrial Acceptance seront fractionnées à raison de 2 pour 1

Les droits d'achat d'actions (warrants) de l'Industrial Acceptance Corporation Limited, qui se transigent présentement sur la Bourse de Montréal, comportent le privilège pour leurs détenteurs d'acheter des actions ordinaires au prix de \$25 chacune, d'ici le 14 août 1974. Le 1er mai 1969, les actions ordinaires de la Corporation ci-dessus mentionnée seront fractionnées à raison de deux (2) actions pour une (1), mais les droits d'achat (warrants), étant au porteur, demeureront inchangés, sauf que tout nouveau droit (warrant), émis par l'agent de transfert de la compagnie après que le fractionnement des actions ordinaires aura pris effet, renfermera la mention suivante: "en vertu de lettres patentes supplémentaires, datées du 5 mai 1969, chaque action ordinaire sera fractionnée en 2 actions ordinaires. Ce droit d'achat (warrant) comporte, maintenant, le privilège d'acheter deux fois le nombre d'actions ordinaires à un prix 50% moindre." Le 1er mai, les droits d'achat d'actions (warrants) seront inscrits sur la liste des valeurs du marché précité, sur une base subdivisée; chaque 2 droits d'achat (warrants) permet à son détenteur d'acheter deux actions ordinaires fractionnées, au prix de souscription actuel de \$25.00. Le ou après le 1er mai 1969, les droits d'achat (warrants) peuvent être transférés sur le total minimum de 2 droits (warrants) et de ses multiples.

Marcel CLEMENT

DU PONT DU CANADA LIMITEE



S. McCarthy



F. S. Capon



H. F. Hoerig

Les titres de trois vice-présidents de Du Pont du Canada ont été modifiés de manière à préciser leurs responsabilités respectives, annonce le président et chef de la direction de la compagnie, M. Edgar H. Blackwell. Ces changements s'inscrivent dans le cadre du vaste réaménagement de la structure et des fonctions administratives de la compagnie, qui vient de prendre fin.

M. F. S. McCarthy est nommé vice-président, Exploitation, et chargé de la mise en marché et la fabrication de tous les produits. M. F. S. Capon devient vice-président, Planification corporative; il est également membre du Conseil d'administration. M. H. F. Hoerig est nommé vice-président, Recherches et Développement.

Robin Hood Flour Mills fermera son moulin de Calgary, Alberta

A cause de sa non-rentabilité

CALGARY (CNW) — La compagnie Robin Hood Flour Mills Limited vient d'annoncer qu'elle se voit dans l'obligation de fermer son moulin à farine de Calgary à compter du 6 juin prochain. La compagnie en est venue à cette décision, ajoute le communiqué, parce qu'il était devenu plus en plus évident que l'exploitation de ce moulin, le plus vieux et le plus petit de la compagnie, ne pouvait plus être rentable en raison de la surproduction de l'industrie meunière.

Le moulin de Calgary emploie une soixantaine de personnes et depuis plusieurs mois, il ne fonctionnait plus que trois ou quatre jours par semaine. La production de farine mouline de blé tendre et de blé dur se fera à l'autre moulin de la compagnie situé à Saskatoon.

Selon un porte-parole de la compagnie, la production de l'industrie meunière décline sans cesse. L'an dernier, elle s'est élevée à moins de 38 millions de quintaux en comparaison d'une moyenne annuelle de près de 43 millions de quintaux pendant les cinq années précédentes. Ce fléchissement est dû en grande partie à la perte de marchés d'exportation. En effet, en 1968, les exportations de farine pour tout le Canada ont atteint leur plus bas niveau depuis les années d'avant-guerre.

La compagnie a assuré qu'elle ferait tout en son pouvoir pour la fermeture de son moulin se fasse d'une manière équitable et elle aidera les employés à se trouver de l'emploi dans la région de Calgary.

Depuis ses dernières années, Robin Hood Flour Mills Limited a largement diversifié sa production en l'étendant à d'autres secteurs de l'industrie alimentaire et ses ventes autres que celles de la farine représentent 37 pour cent de son revenu total en comparaison de 19 pour cent en 1967. La compagnie a diversifié sa production par l'adjonction de commerces tels que: marisades et relishes, mélange à desserts, volailles fraîches apprêtées et moules à bestiaux.

Bourse de Montréal

La place locale, en meilleure posture hier

La plupart des prix ont effectué hier un excellent ralliement à la fermeture de la Bourse de Montréal, alors que les transactions ont été peu nombreuses durant l'après-midi. Les banques ont toutefois fléchi.

L'indice composé a grimpé de 1.87, passant à 189.74.

La Banque de la Nouvelle-Ecosse a reculé de 1.2 à 25.14, la Banque royale de 1.4 à 23.34, et la Banque canadienne impériale de commerce de 1.8 à 22.34; cependant que la Banque Toronto-Dominion progressait de 1.8 à 22.34. La Banque de Montréal était inchangée et cotait à 14.78.

Parmi les industrielles, Falconbridge Nickel a avancé de 2 points à 124, International Nickel de 1.2 à 41.34, Rothmans de 1.2 à 22.12, le Canadian Pacific de 1.1 à 85.12, Radio Engineering d'un point à 40, Ronalds-Federated de 3.4 à 19.34, Canadian Hydrocarbons de 3.4 à 30 et Hawker Siddeley de 25 cts à \$3.95. Royal Trust a fléchi d'un point à 25, Wajax de 3.4 à 13.34, Consolidated Textile de 1.2 à 16 et Standard Structural Steel de 25 cts à \$4.25.

Parmi les papeteries, Fraser a avancé de 1.14 à 25.14.

Nova Scotia Light a progressé de 5.8 à 9.58, Brazilian Light de 5.8 à 21.58 et Bell Canada 5.8 à 49.

Parmi les valeurs pétrolières et minières, Denison a avancé de 1.4 à 59.12, Dome Petroleum d'un point à 95.34 et TransCanada Pipelines de 3.4 à 43. Cominco a reculé de 5.8 à 34.38.

À la Bourse Canadienne, Commodore a bondi de 1.14 à 14.18.

Parmi les spéculatives minières et pétrolières, Abitibi a chuté de 15 cts à \$6.75 et Kiena Gold de 12 cts à \$1.35. Crusade a grimpé de 10 cts à \$5.50 et Baker Talc de 11 cts à \$1.04.

À l'indice, les industrielles s'inscrivaient à 197.85, en hausse de 2.27; les services publics, à 161.65, en hausse de 2.05, et les papeteries, à 133.66, en hausse de .87. Les Banques ont reculé de 1.45, passant à 187.68.

Le volume pour les deux marchés s'inscrivait à 1,434,300 actions au regard de 1,349,300 actions lundi.

Assemblée annuelle de DONTAR Limited

Le bon sens doit prévaloir concernant la langue du travail

Le président du conseil et de la compagnie DONTAR Limited, M. T. N. Beaupré, a exprimé hier l'espoir que le bon sens prévaudra dans la recherche d'une solution satisfaisante au problème de la "langue du travail" dans la province de Québec. S'adressant aux actionnaires de DONTAR à l'occasion de l'assemblée annuelle, M. Beaupré a déclaré qu'une compréhension mutuelle isolationniste aurait un effet auto-destructif et, si elle venait à prédominer, elle viendrait déjouer "le merveilleux avenir qui est l'héritage légitime des gens du Québec". Il a également fait remarquer que les activités de certains éléments radicaux "ont un effet défavorable sur l'économie du Québec, et cela affecte l'économie canadienne générale".

M. Beaupré a consacré une bonne partie de son discours à discuter "la question, inévitable et logique, que pose la majorité de la population québécoise, à savoir: 'Pourquoi ne puis-je pas réussir dans ma province en parlant ma langue?'". Il s'est exprimé en ces termes: "La plupart des grandes entreprises commerciales, financières et industrielles au Québec servent de l'anglais comme langue de travail au niveau de la haute administration à cause de la nature interprovinciale et internationale de leurs opérations. En outre, les anglophones fournissent une partie importante des connaissances techniques, des capitaux et constituent les principaux marchés qui soutiennent l'économie provinciale."

"Mais l'égalité ne devrait pas dépendre de la force numérique ni de la richesse relative. Après des dialogues très utiles, des études approfondies telles que la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ainsi que des évaluations réalistes des faits économiques et sociaux, y compris celles effectuées par des organismes canadiens-français compétents, il semblait que nous étions parvenus au seuil d'une solution sensée des problèmes linguistiques du Canada, solution qui répondait à la fois à des aspirations culturelles légitimes et aux réalités économiques. Mais on ne peut nier l'existence d'éléments plus radicaux. La signification et l'importance de ces groupes est difficile à déterminer, mais ils sont organisés, bruyants et dans bien des cas, sincères. Néanmoins, leurs activités particulièrement telles que présentes par certains moyens de diffusion aux Canadiens hors de cette province ont un effet défavorable sur l'économie du Québec, et cela affecte l'économie canadienne générale."

"Bien que cela ne soit pas un problème qui doit être réglé entièrement par le Québec, il ne sera résolu de façon satisfaisante que par le bon sens et le discernement des résidents de cette province; ce sont eux qui doivent jouer le rôle principal."

M. Beaupré a également réitéré la politique de DONTAR en ce qui trait au bilinguisme. Il l'a fait en ces termes: "Chez DONTAR, nous nous consacrons au développement de notre compagnie; nous croyons que nos exploitations québécoises grandiront, deviendront de plus en plus florissantes et seront un facteur important de notre réussite. Nous croyons que nous agissons en bons citoyens de cette province, sensibles aux aspirations de nos compatriotes québécois. Dans nos établissements du Québec et j'en ai visité plus de trente, c'est l'emploi de la langue française qui domine et cela malgré l'effluve accent de certains anglophones. Nous croyons qu'il faut encourager le bilinguisme dans les usines du Québec et partout ailleurs où cela est pratique. C'est la politique de DONTAR."

Ce n'est pas une attitude idéaliste. Nous sommes convaincus que cela est dans les meilleurs intérêts de nos employés et de ceux qui in-

Cours des changes

	Ind.	Gold	RM	WO
Allemagne	194.36	254.95	118.27	254.31
Argentine	193.09	252.01	115.38	254.01
Autriche	192.22	252.49	114.51	248.10
Belgique	190.67	251.96	113.62	246.09
Brésil	190.43	210.64	101.15	175.55
Canada	190.31	270.96	121.85	259.92
Chili	182.04	235.72	109.40	217.21
Colombie	191.07	260.79	115.96	252.94
Corée	144.46	179.29	85.98	185.71

Indices à Toronto

	Ind.	Gold	RM	WO
Har.	194.36	254.95	118.27	254.31
Sen. dera.	193.09	252.01	115.38	254.01
Mun. dera.	190.67	251.96	113.62	246.09
Aut. dera.	190.43	210.64	101.15	175.55
1969 bas	182.04	235.72	109.40	217.21
1968 bas	191.07	260.79	115.96	252.94
1967 bas	144.46	179.29	85.98	185.71

Symbole "P O P"

975.000 actions émises sans valeur au pair, ont été inscrites à la cote de la Bourse de Montréal à l'ouverture, aujourd'hui le 30 avril 1969.

Le symbole au téléscripteur est "P O P". Le siège social est à 3556, boulevard St-Laurent, Montréal (Québec).

Popular Industries Limited est né de la fusion de Popular Industries Inc. et de Segal's (Michael) Inc., qui a été établie en vertu de lettres patentes en date du 31 octobre 1968, conformément à la Loi des Compagnies du Québec. La société importe pour la revente, une grande variété de vêtements pour hommes, femmes et enfants.

M. Michael Segal, Président et administrateur; Gerald Cohen, vice-président et administrateur; Hyman Hass, secrétaire-trésorier et administrateur; William Tsang Yao, administrateur; Dr Stanley Butler, administrateur; Gordon Crawford Watt, administrateur; Edwin Allan Lovelace, administrateur. Les administrateurs et les hauts fonctionnaires sont:

Capital-actions autorisées Émises et en cours
actions sans valeur au pair 1,200,000 975,000
Emprunt bancaire garanti: \$1,008,879. (1)

(1) L'emprunt bancaire est garanti par une session-transport spécifique de comptes à recevoir et par le nantissement de reçus d'entreposage et de connaissances.

Par un accord en date du 26 février 1969, la société acceptait de vendre et Gairdner acceptait d'acheter 100,000 actions sans valeur au pair du capital actions de la société à un prix de \$4.60 l'action, pour un total de \$460,000. Les actions furent offertes au moyen d'un prospectus en date du 28 février, 1969, à \$5.00 l'action. Les dernières 200,000 actions offertes au moyen du dit prospectus sont achetées par les actionnaires-vendeurs et aucun produit de la vente de ces actions ne sera touché (encaissé) par la société.

Le produit net des bénéfices que la société compte faire sur la vente de 100,000 actions offertes, rapportant \$455,000 sera employé jusqu'à concurrence de \$345,000, afin de réduire l'emprunt bancaire de la société et le reste au montant d'environ \$100,000 sera ajouté au fonds de roulement afin d'augmenter les disponibilités au comptant de la société.

La société n'a pas payé de dividendes depuis son incorporation. Il n'existe pas de restrictions sur le paiement de dividendes sur les actions de la société. Le paiement des dividendes sera déterminé par le bureau des administrateurs selon les bénéfices, la situation financière et autres facteurs.

Profit net

	1968	1967	Année se terminant le 31 janvier 1968	1967
Ventes	\$7,422,743.	\$5,401,415.	\$6,760,505.	\$4,285,717.
Révenu avant l'impôt sur le revenu	\$866,528.	\$586,372.	\$672,791.	\$246,893.
Bénéfices nets	\$419,523.	\$301,759.	\$133,744.	\$70,775.

L'agent de transfert et le régistraire pour les actions sans valeur au pair de la société est: Canada Permanent Trust Company à ses principaux bureaux dans les villes de Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

Détente générale sur les marchés de l'or

La nervosité des spéculateurs a fait place à un calme relatif

PARIS (AFP) — Dans la bataille monétaire déclenchée par la démission de de Gaulle, les banques centrales ont remporté hier la première manche, estimant-elles à Londres hier et ce, bien que, selon le "Times", des capitaux flottants pour un montant de 200 millions de dollars, aient gagné, avant-hier, Francfort, relançant, en quelque sorte, la spéculation à la réévaluation du dm.

Hier matin, la détente était générale sur les marchés de l'or. À Paris, dans un marché beaucoup moins actif qu'avant hier le lingot d'un kilo cotait 7.765 francs, contre 7.840 avant-hier.

À Londres, au premier fixing, l'or perdait une fraction à 43.55 dollars l'once, contre 43.60 avant-hier en clôture. Toujours à Londres, sur le marché des changes le franc se redressait nettement contre le dollar. Quant à la livre, qui continue à être la devise la plus sensible aux événements dans le Royaume-Uni et hors de celui-ci, elle s'est redressée à terme, mais a baissé au comptant.

Toutefois, la nervosité des opérateurs, qui avait gagné avant-hier les grands marchés de matière

À noter...

La Bourse de Montréal a été notifiée l'offre de Grissol Foods Limited, datée du 19 mars 1969, effectuée aux actionnaires ordinaires ainsi qu'aux détenteurs d'actions privilégiées, 1% non cumulatif, de Viaw Limited, a été prolongée jusqu'au 31 juillet 1969 inclusivement.

On pourra transiger dès demain sur la Bourse de Montréal sur les actions ordinaires de Scott Paper Limited.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle respective:

British American Bank Note Co. Ltd. à 11.00 a.m.

Donchue Brothers Limited à 12.00 p.m.

Société Générale Immobilière de L'Or à 4.00 p.m.

Simpsons, Limited à 10.00 a.m.

Les actionnaires d'Armstrong Cork Co ont approuvé hier le fractionnement du capital à raison de 2 pour 1 et le taux du dividende vient d'être augmenté de 5 cts.

Des soumissions seront reçues le jeudi 1er mai 1969 pour \$175,000.000 de bons du Trésor du gouvernement canadien, jouissance et livraison le 2 mai 1969, dont \$135,000,000 en bons à 31 jours et \$40,000,000 à 182 jours. \$175,000,000 de bons en circulation arriveront à l'échéance le 2 mai 1969.

8%

Pour 5 ans

7 1/4%

Termes ouverts

6%

Comptes d'épargne

LE TRUST F-M

Farmers & Merchants Trust

Par ordre du Conseil d'Administration, R.C. ASHENHURST, Secrétaire

Toronto, Ontario, le 25 avril 1969.

NOMME PRESIDENT



E.J. White

Le Conseil d'Administration de Canadian Steel Wheel Limited annonce la nomination de M. E.J. White aux postes de Président et de Chef Exécutif de la Compagnie. Monsieur White est aussi nommé Directeur. Il était antérieurement Vice-président et Gérant général.

Canadian Steel Wheel Limited est la propriété conjointe de Hawker Siddeley Canada Ltd, et de English Steel Corporation.

Bourse de N. Y.

Wall Street, témoin hier d'une solide avance

(AFP) — La tendance a été ferme mardi à Wall Street. Le calme relatif, enregistré sur les marchés financiers face à la crise politique française, a stimulé la demande et la cote a enregistré une progression substantielle dans un marché très actif. Le mouvement s'est avéré en fin de semaine.

Fortement des chimiques, des ordinateurs, des pharmaceutiques, des cinémas, des papiers et des électroniques, parmi lesquels on note les progrès particulièrement nets de Dupont de Nemours, General Foods, General Elec. et Litton Industries. Nettement avancés General Motors aux automobiles qui sont soutenues de même que les matériaux de construction, les grands magasins, les télévisions et les constructions aéronautiques, à l'exception de Boeing. Les pétroles et les caoutchoucs s'améliorent par endroits.

En revanche, les aurifères se replient et les transports aériens et les sidérurgiques cèdent un peu de terrain. Irrégularité des cuprifères, des tabacs et des mécaniques.

Indices Dow Jones

	Open	High	Low	Close	Ch'n
30 Ind.	926.79	937.60	922.28	934.10	+9
30 Rails	236.17	237.46	234.33	235.00	un
15 Utilities	129.41	130.66	128.58	129.36	-0
65 Stocks	319.40	322.36	317.46	320.61	+

des villes

classe, sans oublier le casse-croûte et les divertissements en soirée.

À votre prochain meeting d'affaires, sortez de Montréal — en 25 minutes. Rendez-vous à l'Aéroport Hilton — téléphone 631-2411. Administré par Hilton of Canada.

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

Autres hôtels administrés par Hilton au Canada — l'hôtel Vancouver et le Reine Elizabeth (hôtels du CN).

Montréal. (Service des Fiducies Corporatives) avec y touchés tous les coupons d'échoir à compter immédiatement des coupons nos. 3 quant aux certificats série "B" nos. 8 quant aux certificats série "D" et subséquents tout accompagné d'une lettre de transmission dûment signée. Les formules de lettres de transmission sont disponibles au bureau du TRUST GENERAL DU CANADA à Montréal et ses succursales.

TRUST GENERAL DU CANADA
Fiducies

l'information

sportive

La bataille des survivants dans le Grattan Bars

Les quatorze "survivants" de la tranchée initiale de la série Grattan Bars prendront le départ mercredi soir, dans une ou l'autre des deux divisions de la seconde tranchée.

Les huitième et neuvième courses tiendront lieu des deux divisions qui compteront sept chevaux chacune, demain soir. Il s'agira de bourses identiques de \$5.885.

La semaine dernière, Preswick, un poulain de trois ans par Bye Bye Byrd et copropriété de Charles Biggio de Montréal, est considéré à 9-5 pour remporter sa deuxième victoire d'affilée dans le Grattan Bars.

Il a réussi le mille le plus rapide la semaine dernière et son triomphe en 2.04 portait à cinq le nombre de ses victoires en neuf départs cette année.

Rowdy Duke et Mountain Scout seront les principaux rivaux de Preswick, tandis que le peloton sera complété par Steady Stone, Armbr Imprint, Greg Hanover et Chet Lynn Adios.

Le choix sera plus difficile dans la deuxième division. En dépit du fait que Meadow Rod et Kings Medal aient gagné dans leur division respective la semaine dernière, ils représentent quand même des choix de deuxième division.

Le rôle de favori sera tenu par Good Luck Boy, le cheval de Jacques Larente vaincu par seulement un nez par Kings Medal. Good Luck Boy est coté à 2-1, suivi de Tiger Wave à 5-2, Lullis à 3-1, Meadow Rod à 4-1 et King's Medal à 9-2.

Les négliés dans cette course sont Miss Lady Byrd et Mo-higan.

Par ailleurs, on a fait part que la quatrième édition du Trot à Go-Go serait présentée samedi, le 31 mai à Blue Bonnets.

Cet événement annuel voit sa popularité grandir d'année en année. Les vedettes en sont des membres du personnel et des rédacteurs et commentateurs sportifs.

Comme par le passé les parents sont invités à amener leurs enfants à Blue Bonnets le samedi matin, pour assister gratuitement à ces compétitions à Go-Go.



Louisville, Kentucky. — DU SUCRE POUR SA MAJESTÉ. Le fameux ex-jockey Johnny Longden sert un cube de sucre à Majestic Prince, le grand favori du derby du Kentucky qui sera couru en fin de semaine à la piste de Churchill Downs.

(Téléphoto PA)

Les Tiger Cats reconstruisent

HAMILTON — Les Tiger Cats de Hamilton, qui n'ont pas participé à la finale de l'est en 1968 pour la première fois depuis 1960, ont entrepris la

reconstruction de leur équipe démantelée par les départs des arrières défensifs Bob Richardson et Ted Page, du bloqueur défensif Billy Ray Locklin et de l'arrière Alan Smith.

La direction des Tiger Cats a révélé que 60 athlètes, dont une quarantaine de nouveaux venus, seraient présents à l'ouverture du camp d'entraînement le 23 juin prochain sous la direction de l'instructeur Jo Restic.

Les Tiger Cats ont annoncé les signataires des seconds de ligne Bob Krouse, Milt Green, Roy Davis, Billy James et Dan Mooney ainsi que des arrières défensifs Barrie Hansen et Scott Tyler.

Les bolides à l'oeuvre

Pour donner suite au fantastique succès de la rencontre de dimanche dernier, Napierville Dragways organise une rencontre pour "Fuel Altered" dimanche prochain le 27 avril à 10 heures.

Trois de ces bolides sont déjà inscrits. Cette catégorie de dragsters est ouverte aux voitures dont la carrosserie est légèrement modifiée mais dont les moteurs sont gonflés au maximum. A peu près toutes les modifications sont permises même la relocation du moteur.

Dimanche, les voitures seront semblables en apparence aux Willys 1933 et à l'Anglia 1948. Cependant la puissance de ces voitures est terrifiante. Les Willys seront conduites par Jim Shores, Tom Prock alors que Peter Hill sera au volant de l'Anglia.

La Willys 1933 de Howell est propulsée par un Chrysler Hemi 1968 alors que celle de Hill l'est par un Chrysler Hemi 1969. Shores a équipé son Anglia d'un moteur Chevy de 427 po. cu. avec sur-alimentation.

Comme d'habitude, la rencontre de dimanche prochain à Napierville sera complétée par des "Pure Stock" et des "Super Stock". Plusieurs compétiteurs américains contribueront à porter le nombre des inscriptions à plus de 200 voitures.

La piste de Napierville est approuvée par N.H.R.A.

Cooper dit non

LONDRES — Le champion britannique des poids-lourds Henri Cooper a déclaré qu'il n'accepterait pas de défendre son titre tant que la direction de la fédération britannique de boxe refuserait de considérer comme un combat de championnat mondial celui qui livrera contre l'Américain Jimmy Ellis.

Pour la fédération britannique le seul champion mondial de la catégorie est Joe Frazier tandis que Jim Ellis est le champion de l'association mondiale de la boxe.

Six-Jours en Ecosse

TORONTO — Une équipe de six membres participera à l'épreuve internationale des "Six jours" motocyclistes de l'Ecosse à Edimbourg à partir de lundi prochain.

Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE
A réclamer \$1.500 — Allocations pour l'âge et le sexe.
Bourse \$1.100
1. Shadale Pitch
2. Knight Surprise
3. Kaban
4. Honey Rainbow
5. F.W. Adios
6. Nova Scott
7. Byrd Adios
8. Adios Mary Herbert

DEUXIEME COURSE
AMBLE — A réclamer \$2.500 — Allocations pour l'âge et le sexe.
Bourse \$1.300
1. Michael Long
2. Straight Talk
3. Moonshine
4. Lion Arden
5. Abbey's Frisco
6. Irish Eddie
7. Stewie's Clan
8. Stag Dancer

TROISIEME COURSE
AMBLE — Non gagnants de \$2.500 ou 68-69.
Bourse \$2.600
1. Shadale Pitch
2. Knight Surprise
3. Kaban
4. Honey Rainbow
5. F.W. Adios
6. Nova Scott
7. Byrd Adios
8. Adios Mary Herbert

QUATRIEME COURSE
TROT — A réclamer \$2.500 — \$1.000 (handicap) Allocations pour l'âge et le sexe.
Bourse \$1.400
1. Empeale
2. Vergeen Pat
3. Merry Piper
4. Champ Moray
5. Archie Mon
6. Scotch Irish
7. Kingston
8. Dave Smith

CINQUIEME COURSE
AMBLE — A réclamer \$3.000 — Allocations pour l'âge et le sexe.
Bourse \$1.400
1. Star's Lo
2. Brewers Gem
3. Black Hawk
4. Royal Dominion
5. Zeland Prince
6. Armbr Explorer
7. Lord Saunders
8. Dark Thrust

SIXIEME COURSE
AMBLE — A réclamer \$3.500 — \$1.000 (handicap) Allocations pour l'âge et le sexe.
Bourse \$2.600
1. Star's Lo
2. Brewers Gem
3. Black Hawk
4. Royal Dominion
5. Zeland Prince
6. Armbr Explorer
7. Lord Saunders
8. Dark Thrust

SEPTIEME COURSE
AMBLE — 3 et 5 ans seulement — Non gagnants de \$2.000 à vie ou, novices.
Bourse \$1.300
1. Eagle White
2. Art's Call
3. Cat Champ
4. Ann B. Adios
5. Marmoset
6. Zeno
7. Comme Belle
8. Mountain Actor

HUITIEME COURSE
AMBLE — DEUXIEME TRANCHE "GRATTAN BARS" 1ère DIVISION
Bourse \$5.885
1. Preswick
2. Rowdy Duke
3. Mountain Scout
4. White
5. Greg Hanover
6. Armbr Imprint
7. Chet Lynn Adios
8. Mo-higan

NEUVIEME COURSE
AMBLE — DEUXIEME TRANCHE "GRATTAN BARS" 2ème DIVISION
Bourse \$5.885
1. Good Luck Boy
2. Larente
3. Lullis
4. Meadow Rod
5. King's Medal
6. Miss Lady Byrd
7. Mo-higan
8. MacTavish

DIXIEME COURSE
AMBLE — 3 et 5 ans seulement. Non gagnants de \$2.000 à vie ou, novices.
Bourse \$1.300
1. Arden Cap
2. Tiger Wave
3. Lullis
4. Meadow Rod
5. King's Medal
6. Miss Lady Byrd
7. Mo-higan
8. MacTavish

ONZIEME COURSE
AMBLE — 3 et 5 ans seulement. Non gagnants de \$2.000 à vie ou, novices.
Bourse \$1.300
1. Arden Cap
2. Tiger Wave
3. Lullis
4. Meadow Rod
5. King's Medal
6. Miss Lady Byrd
7. Mo-higan
8. MacTavish

DEUXIEME TRANCHE "GRATTAN BARS" 3ème DIVISION
Bourse \$5.885
1. Good Luck Boy
2. Larente
3. Lullis
4. Meadow Rod
5. King's Medal
6. Miss Lady Byrd
7. Mo-higan
8. MacTavish

Ça bouge au football canadien

TORONTO — Les Argonauts de Toronto, de la conférence de l'est, ont mis sous contrat l'ailier Dave Washington, un ancien porte couleur des Broncos de Denver, de la ligue américaine de football.

Washington, un athlète de six pieds quatre pouces et 228 livres, avait disputé quatre matches avec les Stampede de Calgary, de la conférence de l'ouest, avant de passer aux Broncos de Denver.

Les Tiger-Cats de Hamilton, également de la conférence de l'est, ont mis sous

Ouverture le 31 mai

La ligue provinciale de baseball a rendu public son calendrier pour la saison 1969. Celui-ci débutera le 31 mai avec la présentation des matches Plessisville à Lachine et Drummondville à Granby et elle prendra fin le 24 août.

Il a été révélé qu'au cours de la saison 56 programmes doubles avaient été mis à l'afiche.

Les Stampede de Calgary, de la conférence de l'ouest, ont annoncé que les vétérans Ted Woods et Lanny Boleski avaient signé leur contrat pour la nouvelle saison. Woods, un centre arrière, en sera à sa sixième saison tandis que le bloqueur offensif Lanny Boleski entamera sa cinquième saison avec les Stampede.

Les Tiger-Cats de Hamilton, également de la conférence de l'est, ont mis sous

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

NO: 4038

DOROTHEE PARADIS, domiciliée et résidente à 1720 rue Walnut, cité Lafèche district de Montréal.

Requérante

-vs-

NORMAN DRIVER, anciennement des cité et district de Mtl aujourd'hui de lieux inconnus

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé NORMAN DRIVER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 24 avril 1969

JACQUES PERRON

Registraire de la Cour Supérieure de Montréal

Mes HEBERT & LAMARCHE

3500 Parc-Lafontaine

Montréal.

Avocats de la Requérante

CANADA

Province de Québec

District de Québec

COUR SUPERIEURE

NO: 111264

PLACEMENT

L'ARGENTENAYE INC.,

Demanderesse

-vs-

JEAN NORMANDIN - et - MARCEL LEPINE,

Défendeurs

-et-

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA,

-et-

Me CLAUDE GASCON, Me BERNARD SAMSON, Me RAYMOND MERCIER, Me AURELE LEClerc, en sa qualité de registraire.

et

IRENE BOISBRIAND, INTERVENANTE,

Mis en cause

ORDONNANCE

Il est ordonné deux défendeurs de comparaître dans un délai d'un mois à compter de la première publication du présent ordre dans:

Le journal "Gazette"

Le journal "Le Devoir"

Prenez avis qu'une intervention agressive amendée, a été déposée au greffe à l'intention des défendeurs.

BUREAU DU PROTONOTAIRE

Québec, le 21 avril 1969

(S) Adrienne d'Astous

P.A.C.S.D.Q.

COPIE CONFORME

Gravel, Fréchette, Gervais

Procès de l'Intervenant

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 mars 1969 à la

BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Lafèche Body Shop Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Chamblay le 21ème jour d'avril 1969, sous le numéro 311952 ce 23ème jour d'avril 1969.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Demanderesse,

-vs-

RICHARD HOGUE, gardien, autrefois domicilié et résident au 7707, rue Provencher, St-Laurent, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

Défendeur

-et-

Me FRANÇOIS GROULX, en sa qualité de registraire au Bureau d'enregistrement du comté de Montréal, à Ste-Julienne, dans le district judiciaire de Joliette,

Mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 28 avril 1969

Marius D'Amour, P.C.S.M.

Mes Deschênes, de Grandpré, Colas, Godin, Lapointe, Avocats,

Place Victoria, Suite 2501,

Montréal, P.Q.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

NO: 4102

DAME MARIA ILANTZIS, couturière, épouse séparée légalement de corps et de biens, des cité et district de Montréal

Requérante

-vs-

STAVROS NIKITAKIS HYDRAIOS technicien au photographie, de domicile inconnu

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé STAVROS NIKITAKIS HYDRAIOS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Montréal, le 25 avril 1969.

B. LACASSE - W. E. JOHNSON

Montréal, le 25 avril 1969.

vores de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 23 avril 1969

JACQUES PERRON

Registraire de la Cour Supérieure de Montréal

Me. RENE DEGUIRE,

57 rue St-Jacques,

Suite 210

Montréal, P.Q.

Avocat de la Requérante

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 avril 1969, à la

CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED de toutes dettes, présentes ou futures, payables à COULEUR INTERNATIONAL LTD., a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 28 avril 1969 sous le numéro 2133283.

Date le 28 avril 1969.

CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10123

pour 10h.30 a.m.

heure de Montréal

le mardi 27 mai 1969

Postes Duvernay et Chomedey (Comté de Laval)

FOURNITURE DE DEUX (2) BATTERIES DE CONDENSATEURS 99 MYAR, 138 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats

Bureau no 809

HYDRO-QUEBEC

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal 128, Qué.

Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40.000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Souls les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires

B. LACASSE - W. E. JOHNSON

Montréal, le 25 avril 1969.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTRÉAL

NO: 3122

FLORE PERRIER, ménagère, épouse de Giuseppe Marullo, domiciliée et résidant dans la cité et district de Montréal.

Requérante

-vs-

GUESEPPE (JEAN) MARULLO, domicilié et résidant autrefois à Notre-Dame de la Paix, district de Hull et faisant affaire comme fermier,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GIUSEPPE (JEAN) MARULLO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 22 avril 1969

JACQUES PERRON

Registraire de la Cour Supérieure de Montréal

Mes DESCHÊNES, de Grandpré, Colas, Godin & LAPOINTE

2501 Tour de la Bourse

Place Victoria

Montréal 115, P.Q.

Avocats de la Requérante

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR PROVINCIALE

186456

SUD AUT

l'information

Les EXPOS s'inclinent devant les deux circuits de Kranepool

Ed Kranepool a réussi deux formidables coups de circuit, l'un à 375 pieds du marbre au champ droit-centre à la deuxième manche, et l'autre à plus de 400 pieds, également au champ droit, pour donner une victoire de 2-0 aux Mets de New-York, hier, sur les EXPOS de Montréal.

Les Mets ont bénéficié en plus d'une excellente performance de six coups sûrs de l'effort combiné de Jerry Kosman et Nolan Ryan.

Jim Mudcat Grant a été la victime des deux premiers circuits de l'année du puissant frappeur des New-Yorkais. Le lanceur débutant des Mets, Jerry Kosman a limité les EXPOS à seulement deux coups sûrs en cinq manches, alors qu'il dut se retirer de la scène, souffrant d'un mal de bras.

Nolan Ryan s'est amené à la rescousse de Kosman et a complété le travail d'une façon exemplaire en tenant les EXPOS en respect complet, les limitant à quatre coups sûrs pour le reste de la partie.

Il s'agissait d'une deuxième victoire cette saison pour Nolan dont la fiche est maintenant de 2-0.

Nolan a retiré sept hommes au bâton et a limité les EXPOS à deux maigres coups sûrs jusqu'à la neuvième manche. Don Clendenon et Maly Mota ont frappé des simples, un homme étant retiré, puis Nolan a mis le point final à sa victoire

en retirant Jose Coco Laboy et Gary Sutherland au bâton.

C'étaient les 52e et 53e circuits de sa carrière pour Kranepool, surpassant ainsi par un l'ancien record d'équipe établi par Frank Thomas de 1962 à 1964.

NEW YORK	AB	P	CS	PP
Harrison, ac	4	0	2	0
Gasper, iv	3	0	0	0
Bowling, 2b	4	0	1	0
Garrett, 2b	0	0	0	0
C. Jones, cf	4	0	0	0
Kranepool, 1b	4	2	2	2
Sawada, cd	4	0	2	0
Martin, r	3	0	0	0
Collins, 3b	2	0	1	0
Kosman, 1	2	0	0	0
Ryan, 1	1	0	0	0
TOTAL	32	2	8	2

MONTEAL	AB	P	CS	PP
Wills, ac	4	0	1	0
Mills, cf	4	0	2	0
Stash, cd	4	0	1	0
Clendenon, 1b	4	0	1	0
Laboy, 2b	4	0	0	0
Sutherland, 2b	4	0	1	0
Batemar, r	3	0	0	0
Boch, cf	3	0	0	0
Grant, 1	1	0	0	0
Clive, 1b	1	0	0	0
McGinn, 1	0	0	0	0
Jones, 1b	0	0	0	0
TOTAL	33	0	6	0

NEW YORK	AB	P	CS	PP
Harrison, ac	0	0	0	0
Gasper, iv	0	0	0	0
Bowling, 2b	0	0	0	0
Garrett, 2b	0	0	0	0
C. Jones, cf	0	0	0	0
Kranepool, 1b	0	0	0	0
Sawada, cd	0	0	0	0
Martin, r	0	0	0	0
Collins, 3b	0	0	0	0
Kosman, 1	0	0	0	0
Ryan, 1	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0



Ed Kranepool a été l'artisan de la victoire des Mets de New York sur les EXPOS de Montréal, hier, en claquant deux coups de circuit géants, assurant un gain de 2-0 aux siens. (Photo Donati)

A Jacques Plante et ses tuques tricotées fin !

J'ai sorti mon tricot, mes broches numero trois, me suis assis tranquillement dans ma berçante prêterre, les pieds sur la palette du poêle, mes bequilles tout près, en cas d'action urgente, une bonne petite bière sur le guéridon tout proche, et... amenez-moi les Blues de St-Louis, je leur chante un petit quelque chose! "En veillant sur l'perron!"

Car, en regardant une partie Canadien-St-Louis, on peut faire un tas de choses, tout en suivant la "game" et en ne perdant rien de ce qui se passe ailleurs... car généralement il se passe beaucoup plus de choses ailleurs que sur la glace.

Ainsi, même les joueurs du Canadien pensent comme moi, car ils me donnent la forte impression de penser "ailleurs" eux aussi. Il y en a même parmi eux qui l'ont clairement dit. Témoin, Beliveau qui avoue qu'au cours de la première partie contre les Blues, lui et ses coéquipiers n'ont patiné que pendant à peine dix minutes! Ce qu'ils ont fait le reste du temps personne ne le sait, pas même les Blues.

feu vert

Jean-Paul Cofsky

Et hier soir, pendant les vingt premières minutes de jeu, ce fut du pareil au même... j'ai tricoté en paix, à la Jacques Plante qui, autrefois, du temps qu'il était avec les Citadelles de Québec, tricotait ses tumeurs les plus!

J'ai eu les temps d'astiquer mes bâtons de golf, car un jour je finirai par les jeter au feu ces bequilles maudites dont je suis l'esclave depuis quelques mois; j'ai eu le temps de feuilleter une couple de magazines parlant des sports de plein air, de penser à des vacances d'été réveillantes, de pondre un petit papier sur les EXPOS, de répondre au téléphone, de déguster un petit "snack" arrosé de deux ou trois gorgées du liquide fameux qu'adorent "ceux qui connaissent ça", de turluter le refrain agaçant des annonces qui nous tendent les oreilles de "Aime-le, ton pays!" Et puis, de temps en temps, je regardais la partie sur mon petit écran, pour voir si tout le monde se tenait aussi occupé que moi. Et, ma foi, tout marchait sur des roulettes, tout le monde dormait debout.

Tout allait donc comme dans le meilleur des mondes; je tricotais serré et régulier, lorsque soudain j'eus une couple de distractions, je fis quelques "cochons" dans mes mailles (des "cochons", c'est des mailles échappées, comme disait ma défunte tante!) ici je dois vous avouer que ce qui a provoqué ce léger dérangement dans mon comportement, c'est que le Canadien pour quelques minutes, a eu le diable au corps, comme le dit l'annonce et, qu'il a administré deux petites taloches aux Blues, portant son avance à 3.

C'est à ce moment-là que je me suis véritablement posé la question, à savoir si St-Louis finirait par gagner une partie contre Canadien avant l'an 2,000! Une seconde plus tard, lisant par-dessus mon épaule les Blues, mecontents, brisaient la glace et comptaient un but! 3-1, je repris mes broches à tricoter! Et cette fois, un rang à l'endroit, un rang à l'envers, avec des battements de coude aussi réguliers qu'un balancier suisse, je finis ma tuque bleu-blanc-rouge, que j'offre toute gratitude et reconnaissance au président Campbell qui me permet d'assister à un spectacle aussi étonnant!

BASEBALL

HIER

Ligue Américaine

Minnesota 9 - Kansas City 1
Kansas City 010 000 000-1 9-3
Minnesota 004 102 309-14 0
Nelson, Wickhamham 6, Jones 7, Pralgo 8 et Hodges, Woodson et Roseberry, Tuckers 9 W - Woodson, 1-0, L - Nelson, 1-2, C - Kansas City, Oliver 1, Minnesota, Killebrew 4.

Seattle 1 - Californie 0
Californie 000 000 000-0 2-0
Seattle 000 000 011-1 6-0
McGlothlin et Satriano, Patten et Hasey, G - Patten, 21-1, McGlothlin, 1-2, C - Seattle, Hasey 1.

Washington 4 - Detroit 5
Washington 010 200 001-4 7-1
Detroit 200 000 005-5 7-1
Coleman, Bertina 9, Higgins 9 et Canavara, Spurnia, Lasher 4, Lasher 4, Hadada 7 et Prebble, G - Hadada, 1-0, L - Bertina, 1-2, C - Detroit, McArthur 4.

Houston 1 - Atlanta 2
Houston 000 010 000-1 8-0
Atlanta 000 100 002-10 1-2
Lemaster, Womack 5, Billingham 7, Coombs 8 et Edwards, Pappas, Upham 8 et Diller, G - Pappas, 2-2, P - Lemaster, 0-4.

Boston 2 - New York 1
Boston 000 000 200-2 5-1
New York 010 000 000-1 3-2
Nagy, Lyle 7 et Akers, Stottlemire et Gibbs, G - Nagy, 1-0, P - Stottlemire, 2-1.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-Tzion, Gibson 7, Lutz 8 et Hilt, Barton 10 G - Lutz, 2-0, P - Culver, 1-2, C - San Francisco, Bonds 4.

Ligue Nationale
Chicago 10 - Philadelphie 0
Chicago 103 401 001-10 13-9
Philadelphie 000 000 000-0 1-2
Jenkins et Hurdley, Jackson, Wilson 4, Ruffo 5, Lerach 9 et Ryan, G - Jenkins, 4-1, P - Jackson, 2-2, C - Chicago, Santo 5.

San Francisco 4 - Cincinnati 3
Cincinnati 001 100 000 0-5 11-2
San Francisco 000 100 020 0-14 12-3
Fisher, Granger 7, Carrell 8, Culver 11 et Ben-T

Chez
Morgan
COMPAGNIE DE L'ÉPÉE D'INDOSON

Aubaines de Mai

à partir de demain !

Jeudi, vendredi et samedi, 1, 2 et 3 mai.

CENTRE-VILLE, ROCKLAND, BOULEVARD Beaucoup d'articles aussi à **SNOWDON**

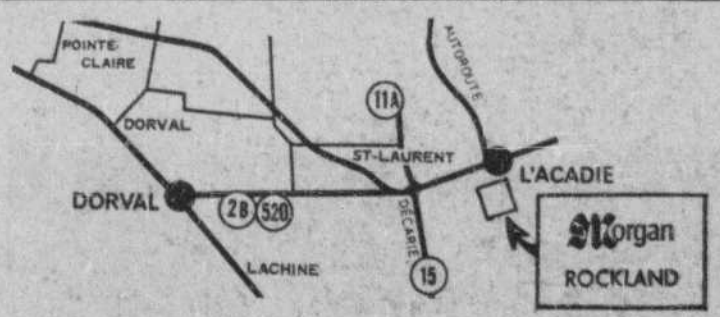
- **NOUVEAUX ARTICLES MERVEILLEUX POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ...**
À PRIX D'AVANT-SAISON EXTRAORDINAIREMENT RÉDUITS.
- **PROCUREZ-VOUS LE SUPPLÉMENT DE 14 PAGES DES AUBAINES DE MAI,**
DANS L'UN DES MAGASINS MORGAN...plus de 500 réclames!

Avis à nos clients de Dorval et Lakeshore

Morgan est toujours à portée de votre téléphone

COMPOSEZ: 842-6261

Vous apprécierez le confort et la facilité de faire vos achats par téléphone. Pour nos clients qui préfèrent venir faire leurs achats sur place, nous leur rappelons que notre magasin de Rockland n'est qu'à 10 minutes de voiture du Rond-point de Dorval.



Les quatre magasins Morgan seront **OUVERTS JEUDI ET VENDREDI SOIR**

- Centre-ville et Snowdon jusqu'à 9h.
- Rockland et Boulevard jusqu'à 10h.